

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022

Ma chère Collègue, Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal se réunira en séance publique au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le

LUNDI 7 MARS 2022 à 18 H

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veuillez croire, Ma chère Collègue, Mon cher Collègue, à l'assurance de ma parfaite considération.

Emmanuel SALLABERRY

ORDRE DU JOUR

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance publique du 31 janvier 2022
- 2 - Décisions municipales – Information du Conseil
- 3 - Convention de partenariat FESTIVAL ODP TALENCE #7 ÉDITION 2022
- 4 - Rapport d'activité général de Bordeaux Métropole – Année 2020
- 5 - Subvention exceptionnelle en faveur des réfugiés Ukrainiens

RAPPORTEUR Mme RONDEAU, Adjointe déléguée à la Participation Citoyenne

- 6 - Bilan d'activités 2020/2021 des Conseils Communaux – Information du conseil municipal

RAPPORTEUR M. BESNARD, Adjoint délégué à la Culture et aux Relations internationales

- 7 - Information du Conseil - Politique culturelle de la ville de Talence
- 8 - Médiathèques et Bibliothèques de la Ville de Talence : autorisation de désaffectation et vente de documents, fixation des prix et adoption du règlement de la vente
- 9 - Scène partenaire 2022 : signature d'un avenant à la convention-cadre de coopération publique avec l'IDDAC 2017-2020

RAPPORTEUR M. GIRON, Adjoint délégué à l'Économie sociale et solidaire

- 10 - Adhésion au Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES)

RAPPORTEUR M. ERCHOUK, Adjoint délégué à la Cohésion sociale, aux Politiques de prévention et à la Politique de la Ville

- 11 - Convention de partenariat relative à la reconduction d'un atelier mécanique mobile sur le quartier prioritaire de Thouars à Talence

RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources humaines et à la Qualité de vie au travail

- 12 - Transformation du contrat à durée déterminée de catégorie A en contrat à durée indéterminée de catégorie A : Poste de directrice des ressources humaines
- 13 - Évolution du régime indemnitaire de la filière police municipale
- 14 - Reconduction du poste de cuisinier
- 15- Création et rémunération du poste d'Ingénieur au service Bâtiment - Transition énergétique
- 16 - Mise à disposition d'un agent communal auprès du Centre Communal d'Action Sociale
- 17 - Reconduction de l'emploi de Responsable de la Communication en CDI
- 18 - Renouvellement poste de Chargé de Mission cellule coordination de projets

RAPPORTEUR M. LAROSE, Conseiller municipal délégué aux relations avec les associations sportives

- 19 - Acceptation offre de concours Association UST Club de Tennis – Travaux de rénovation des terrains de tennis n° 5 et n° 6 de la plaine des sports de Thouars

RAPPORTEUR Mme LUDLOW, Conseillère municipale déléguée aux Jardins partagés

- 20 - Création d'un jardin familial au Parc Colette – Signature d'une convention avec l'association « Les ÉcoJardins de Colette »

RAPPORTEUR M. HANOTIN, Conseiller municipal délégué à l'Habitat et à l'urbanisme

- 21 - Contrat de relance pour le logement

QUESTIONS ORALES

oOoOoOoOoOo

Le conseil municipal, convoqué le 1^{er} mars 2022, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 7 mars 2022 à 18h, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

Étaient présents pour tout ou partie de la séance : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK (à partir de la question n° 2), Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON (pour les questions n° 1 à 12), M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN (pour les questions n° 1 à 9), Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG (pour les questions n° 1, 2, 5, 3 et 4), Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT (pour les questions n° 1, 2,5,3 et 4), Mme DE MARCO (à partir de la question n° 4), M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY (à partir de la question n° 5), Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT (à partir de la question n° 2)

Absents excusés ayant donné délégation : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme SALLET), M. GIRON (procuration à Mme SERRANO-UZAC), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK à partir de la question n° 2), M. BONNIN (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme HELBIG (procuration à Mme RONDEAU à partir de la question n° 6), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI pour les questions 1, 2, 5 et 3), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI)

Absents : M. ERCHOUK (pour la question n° 1), M. FARGUES (pour la question n° 1), Mme BONORON (à partir de la question n° 13), M. JEAN (à partir de la question n° 10), Mme FRICOT

(à partir de la question n° 6), M. MARTILY (pour les questions n° 1 et 2), M. JOLIOT (pour la question n° 1)

M. Patrick DUART a été désigné comme secrétaire de séance

oOoOoOoOoOo

M. LE MAIRE : Je voudrais ouvrir la séance, s'il vous plaît, merci. Je vous souhaite donc la bienvenue pour ce conseil municipal du 7 mars 2022. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à toutes celles et à tous ceux qui nous suivent en direct, ou qui nous suivront en différé.

N° 1- Approbation du procès-verbal de la séance publique du 31 janvier 2022

M. LE MAIRE : Ce procès-verbal appelle-t-il des questions de votre part ? Je n'en vois pas. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Il est adopté à l'unanimité. Merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 31 janvier 2022 »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 39 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 9/03/2022

N° 2 - Décisions municipales – Information du Conseil

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions sur ces décisions municipales ? Mme GRESLARD-NEDELEC.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Mon collègue qui devait poser la question n'étant pas là, je prends le relais. Nous voudrions avoir des compléments d'information sur les n° 10 et 11, puisqu'il n'y a pas de destinataire ni de montant.

M. LE MAIRE : 10 et 11 ?

Mme GRESLARD-NEDELEC : Oui. C'est une convention avec un ensemble de prestataires, et il n'y a pas de nom indiqué. Je pense que c'est un oubli, ou pas. Je ne sais pas. Il s'agit d'une convention avec des prestataires pour réaliser.

M. LE MAIRE : Oui, c'est pour Anim&vous et Sport Santé pour les agents de la Ville. Je pense que j'ai dû signer, je regarde le Directeur Général adjoint, M. CHEYROU, les conventions après. Non ? Et à mon avis, je pense que vous aurez les différents bénéficiaires lors du prochain conseil municipal. En fait, ça, c'est la délibération-cadre qui va nous permettre d'ouvrir. Ce que je peux vous dire, ma chère collègue, c'est que dans le cadre du Sport Santé, c'est donc relativement nouveau, il y a eu un groupe de travail qui a été constitué, et on a eu un très bon taux de retour, puisque 211 agents ont fait part de leurs souhaits en matière de Sport Santé. Et donc, normalement les modalités, ça commencera au mois de mars 2022. Il y a des séances de natation ; de zumba ; de sophrologie ; de running ; de marche nordique.

Il y aura des ateliers qui seront également animés par les ETAPS de la Ville. Et puis par rapport à Anim&vous, on a des reconductions des ateliers de zumba ; énergie-gym ; tai-chi et Qi-Gong. J'ai retrouvé quelques noms qui étaient déjà là, présents, mais il y en a quelques-uns qui ont effectivement changé. La nouvelle activité, c'est CrossFit. On vous donnera tous les éléments là-dessus.

Je pense même que l'on peut, peut-être, M. le Directeur Général, envoyer à l'opposition le nom des gens qui ont été retenus, comme ça, ils les auront avant le prochain conseil municipal. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Il n'y en a pas d'autres. Alors, je vais vous poser la question si vous êtes d'accord pour changer l'ordre d'une délibération pour commencer par l'Ukraine.

DÉLIBÉRATION

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 13/01/22	Passation d'un contrat de cession pour les représentations du spectacle « Lanterne magique 2.0 / Portrait d'un enfant sauvage » les 20 et 21/01/2022 et mise à disposition du Dôme à compter du 19/01/2022. Montant des prestations : 3 355,60 € TTC	L'ATELIER DE MECANIQUE GENERALE CONTEMPORAIRE – Bordeaux (33)
N° 2 13/01/22	Passation d'un contrat de cession pour les représentations du spectacle « A mano » le 01/02/2022 et mise à disposition du Dôme à compter du 31/01/2022. Montant des prestations : 3 844,40 €	COMPAGNIE EL PATIO SC – Longroño (Espagne)
N° 3 13/01/22	Organisation de deux soirées sur le thème des jeux de société avec mise à disposition de jeux les 4/03 et 17/06/2022 à la Médiathèque Gérard Castagnéra. Montant de la prestation : 650,00 € TTC	LUDUM SAS – Talence (33)
N° 4 13/01/22	Signature d'une convention d'actions partenariales telles que l'organisation de soirées jeux, le prêt de jeux, la participation à la Nuit des Bibliothèques. L'ensemble de ces prestations est réalisé à titre gracieux.	ASSOCIATION LUDILOISIRS – Talence (33)
N° 5 13/01/22	Passation d'un marché relatif à la location longue durée et la maintenance d'un autocar d'occasion sans chauffeur de 55 à 59 places pour une durée globale d'exécution de 37 mois à compter de la date de sa notification.	SAS SKILLBUS – Plaisance du Touch (31)

	Montant de la dépense : 154 440 € TTC	
N° 6 14/01/22	<p>Organisation de deux rencontres avec l'autrice Stéphanie TROUILLARD pour la présentation de son livre « Si je reviens un jour » les 03 et 04/02/2022 à la Médiathèque Castagnéra dans le cadre du « Prix Collèges et Lycées de Talence 2022 ».</p> <p>Montant total de la prestation : 734,20 € TTC</p>	Stéphanie TROUILLARD – Paris (75)
N° 7 17/01/22	<p>Passation d'un second avenant au marché n° 20/19 « Location de bâtiments modulaires » dans le cadre des travaux de réhabilitation sur le groupe scolaire Paul Lapie afin de prendre en compte la prolongation du délai d'exécution de la phase 1 de 25 jours calendaires, soit jusqu'au 13 février 2022 pour un montant de + 1 477,55 € TTC.</p> <p>Montant initial du marché n° 20/19 : 292 711,20 € TTC Rappel montant avenant n° 1 : sans incidence financière Montant avenant n° 2 : + 1 477,55 € TTC Nouveau montant du marché n° 20/19 : 294 188,75 € TTC</p>	SAS COUGNAUD – Moulleron le Captif (85)
N° 8 20/01/22	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN, et BASTIANCIG (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par le Docteur Charles THIRY auprès du Tribunal Administratif, visant à obtenir l'annulation de l'arrêté de suspension de fonction établi par la Collectivité le 15/09/2021.	
N° 9 21/01/22	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN, et BASTIANCIG (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par M. STIERLEN auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant, visant à obtenir l'annulation du forfait de post-stationnement établi à son encontre le 17/10/2021 ainsi que de la majoration de ce dernier signifiée par avertissement le 15/04/2021.	
N° 10 21/01/22	Passation d'une convention avec un ensemble de prestataires qui seront chargés, sur l'année 2022, de réaliser des ateliers sportifs dans le cadre de la programmation d'activités sportives mise en place par la Ville à destination de ses agents en vertu du label « Terre de jeux 2024 » obtenu par Talence.	
N° 11 21/01/22	Passation d'une convention avec différents prestataires chargés d'assurer les ateliers d'activités sportives dans les parcs et espaces verts de la Ville dans le cadre de la programmation « Anim&vous » sur l'année 2022.	
N° 12 21/01/22	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN, et BASTIANCIG (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par Mme TERRASSON auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant, visant à obtenir l'annulation de l'avis de saisie administrative à tiers détenteur du 27/02/2020 relatif à un forfait de post-stationnement	

	majoré non réglé.	
N° 13 21/01/22	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN, et BASTIANCIG (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par Mme BOUCHNAG auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant, visant à obtenir l'annulation de la majoration du FPS initial dressé à son encontre le 2/07/2020.	
N° 14 25/01/22	Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre d'animations musicales qui auront lieu les dimanches 27/03 et 2/10/2022 dans le cadre des après-midis récréatifs à destination des usagers de l'Espace Seniors. Montant des prestations : 460,00 € TTC pour deux prestations de 3 h.	ASSOCIATION JPF – Villenave d'Ornon (33)
N° 15 25/01/22	Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre d'animations musicales qui auront lieu les dimanches 15/05 et 20/11/2022 dans le cadre des après-midis récréatifs à destination des usagers de l'Espace Seniors. Montant des prestations : 460,00 € TTC pour deux prestations de 3 h.	M. Thomas COTE – Talence (33)
N° 16 25/01/22	Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre d'une animation musicale qui aura lieu le dimanche 26/06/2022 dans le cadre d'un après-midi récréatif à destination des usagers de l'Espace Seniors. Montant de la prestation : 600,00 € TTC pour 3 heures d'animation.	Mme Céline FURER pour l'Orchestre Céleste – CARBON BLANC (33)
N° 17 26/01/22	Arrêt de la liste suivante des cinq candidats admis à soumissionner dans le cadre de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réparation des parties extérieures des châteaux Peixotto-Margaut et de leurs dépendances : - Candidature n° 1 : Groupement Richard DUPPLAT (Architecte mandataire – Restauration du patrimoine historique), 40 allée Paul Langevin 78210 Saint- Cyr-l'École PANTEC SARL (Etudes techniques : thermiques, électricité courant fort/faible), 20 bis avenue du Général Leclerc 77330 Ozoir-la-Ferrière LE BE ASSOCIES SARL (Etudes techniques : structures), Espace DMCI – 31 rue Laure Diebold 69009 LYON SARL LE SOMMER ENVIRONNEMENT (Performances environnementales), 39 Boulevard Beaumarchais 75003 Paris SARL COEFFICIENT (Economie de la construction), 26 rue Bernard 75014 PARIS Agence Clémence FARRELL (Scénographie), 8 rue Godillot 93400 Saint-Ouen - Siège social : 23 rue Nollat 75017 Paris	

	<p>- Candidature n° 5 : Groupement APB architecture SARL (Architecte mandataire), 52 cours d'Alsace et Lorraine 33000 BORDEAUX Remi POTTIER (Restauration de patrimoine historique), 11 rue du Palais 33490 Saint Macaire SARL INTECH (Etudes techniques : thermiques, structures, électricité courant fort/ faible – Performances environnementales), 6 boulevard de Saltgourde – 24430 MARSAC SUR L'ISLE Laurent TAILLANDIER SARL (Economie de la construction), Bât. C, Cours Goudouli, 31130 Quint Fonsegrives SARL WONDERFULIGHT (Scénographie), 2 rue des Trois Conils 33000 BORDEAUX</p> <p>- Candidature n° 6 : Groupement LETELLIER ARCHITECTES (Architecte Mandataire – Restauration du patrimoine historique), 12 rue des vases 31 000 Toulouse SA ANA INGENIERIE (Etudes techniques : thermiques, structures, électricité courant fort/ faible – Performances environnementales – Economie de la construction), Avenue de la Poterie Parc Technoclub - Bât.B 33170 Gradignan SAS 8'18'' (Scénographie) Siège social et agence Marseille : 176 avenue du Prado, 13008 Marseille / Agence Paris : 34 rue de Cîteaux, 75012 Paris</p> <p>- Candidature n° 13 : Groupement SASU MB AP (Architecte Mandataire – Restauration du patrimoine historique), 14bis rue Colmet Lepinay, 93100 Montreuil SARL INTECH (Etudes techniques : thermiques, électricité courant fort/ faible – Performances environnementales), 6 boulevard de Saltgourde, 24430 MARSAC SUR L'ISLE SAS CIBLE INGENIERIE CONSEILS (Etudes techniques : structures), 1 Avenue de la Marne 33400 TALENCE SAS Cabinet David GALLY (Economie de la construction), 5 rue des écoles 33920 Saint Chritoly de Blaye SARL Quartiers Lumières – Lionel Bessières (Scénographie), Avenue Edouard Herriot -Les Ormes II bat. H4 31320 Castanet Tolosan</p> <p>- Candidature n° 14 : Groupement SAS W-Architectures (Architecte Mandataire – restauration du patrimoine historique – Economie de la construction), 42 rue Léonard Lenoir 33100 Bordeaux SARL Bureau d'Etudes VIVIEN (Etudes techniques : thermiques, électricité courant fort/ faible – Performances environnementales), 97 avenue Edmond Rostand 33700 Mérignac SARL IDBATIMENT (Etudes techniques : structures), 4bis chemin de Maujay 33610 CANEJAN SCENEVOLUTION (Scénographie), 88 rue des Hanots Montreuil 93100</p>	
<p>N° 18 27/01/22</p>	<p>Passation d'une convention pour des ateliers de découverte dans le cadre du parcours Arts/sciences Archéolabo XXL, en liaison avec les écoles de la ville de Talence, du mardi 29/03 au samedi 23/04/2022 et mise à disposition du Forum des Arts et de la Culture du 28/03 au 25/04/2022.</p> <p>Montant des prestations : 7 590,00 € TTC</p>	<p>ASSOCIATION CAP SCIENCES – Bordeaux (33)</p>

N° 19 01/02/22	<p>Passation d'avenants dans le cadre des marchés de travaux suivants relatifs à la création de la Maison des Solidarités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avenant n° 3 au marché 19/36-8 « Menuiseries intérieures » : + 1 364,40 € TTC - Avenant n° 2 au marché 19/36-10 « Electricité – Courants forts et faibles » : + 5 160,00 € TTC 	<p>ENTREPRISE SYLVAIN LATORRE – Listrac de Dureze (33)</p> <p>EURL CABANAT – Frontenac (33)</p>
N° 20 02/02/22	<p>Organisation d'un atelier Origami pour tout public (dès 8 ans) dans le cadre du programme d'animations « Rencontrez-vous » à la Médiathèque Castagnéra le 16/02/2022.</p> <p>Montant de la prestation : 200,00 € TTC</p>	Mme Sayaka HODOSHIMA – Bordeaux (33)
N° 21 02/02/22	<p>Abandon de la procédure d'appel d'offres en vue de la passation d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à l'acquisition de plants et boutures (lot n° 3) en application de l'article R.2185-1 du code de la commande publique en la déclarant sans suite pour motif d'intérêt général en raison du caractère erroné des exigences techniques et sur le contenu des prix et lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence tirant les conséquences du motif d'intérêt général invoqué.</p>	
N° 22 03/02/22	<p>Signature d'un contrat de location de l'auditorium du Forum des Arts et de la Culture dans le cadre de l'organisation de la manifestation « Congrès CNRS » qui se déroulera du 23 au 25/03/2022.</p> <p>Montant de la location : 900,00 € TTC</p>	SYNDICAT SGEN CFDT RECHERCHE EPST (Délégation CNRS) – Talence (33)
N° 23 04/02/22	<p>Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN, et BASTIANCIG (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par Mme JASKULA auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant, visant à obtenir l'annulation de la majoration du FPS initial dressé à son encontre le 07/05/2021.</p>	
N° 24 04/02/22	<p>Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN, et BASTIANCIG (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par Mme GABLIN auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant, visant à obtenir l'annulation de la majoration de deux FPS initiaux dressés à son encontre en 2019.</p>	
N° 25 04/02/22	<p>Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN, et BASTIANCIG (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par M. JABRANE auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant, visant à obtenir l'annulation de la majoration du FPS initial dressé à son encontre le 22/09/2020.</p>	

de l'enduit lisse en support des habillages et suppression de placage suite à la conservation du mur existant par le lot « Gros œuvre » pour un montant de – 15 292,00 € HT

* des travaux en plus-values : nettoyage au savon de la zone conservée par le lot « Gros œuvre », ragréage divers au mortier de chaux sur la partie existante conservée mais abimée lors de la démolition, dé-jointement et re-jointement pour dito, remplacement de pierre défectueuse dans la zone conservée par le lot « Gros œuvre », plus-value placage pour réalisation de plante-bande au droit de chacune des ouvertures, plus-value pour réalisation d'un rejingot en pierre support menuiserie prévu initialement au lot « Gros œuvre », rehaussement du mur en alignement avec projet en phase 1, réalisation de l'enduit lisse en support des habillages pour dito, réalisation d'un badigeon teinte pierre sur les ouvrages réalisés par le lot « Gros œuvre » en cours intérieures pur un montant de + 15 290,64 € HT

Soit un montant total de : - 1,36 € HT soit – 1,63 € TTC, ramené à 0.

Montant initial du marché n° 20/21-2B : 322 475,40 € TTC
Rappel du montant de l'avenant n° 1 : - 10 122,20 € HT
Montant de l'avenant n° 2 : sans incidences financières
Nouveau montant du marché n° 20/21-2B : 258 607,30 € HT, soit 310 328,76 € TTC

- Marché n° 20/21-8 « Menuiseries intérieures – Agencement » : avenant n° 3 d'un montant de – 27,60 € TTC portant sur la prise en compte de la fourniture de trappe au sol, pose au niveau du ragréage, de la fourniture et de la pose des plats médium suite au décalage des cloisons, ajustage pour suivre la cloison existante et joint en partie basse, de la moins-value d'une étagère métallique local et de la fourniture d'une trappe plafond EI30 et fourniture au plaquiste.

SAS LEGENDRE ET
LUREAU –
Sablons (33)

Montant initial du marché n° 20/21-8 : 303 504,74 € TTC
Rappel du montant de l'avenant n° 1 : - 672,20 € HT
Rappel du montant de l'avenant n° 2 : + 4 989,00 € HT
Montant de l'avenant n° 3 : - 23,00 € HT
Nouveau montant du marché n° 20/21-8 : 257 214,42 € HT, soit 308 657,30 € TTC

- Marché n° 20/21-9 « Revêtement de sol – Faïence » : avenant n° 2 d'un montant de – 100,46 € TTC portant sur :

* des travaux en moins-value portant sur les suppressions des postes 9.3.12, 9.3.3. et 9.3.14

* des travaux en plus-value soit sol souple PVC sur sol souple existant, remplacement de la référence carrelage circulation et de plinthes existantes, ragréage fibré sur parquet existant, ajout crédence au-dessus de l'auge, différence ragréage « classique » et « fibré »

EURL SOLS PRESTIGE 33 –
Mazères (33)

Montant initial du marché n° 20/21-9 : 264 401,73 € TTC
Rappel du montant de l'avenant n° 1 : + 1 405,00 € HT
Montant de l'avenant n° 2 : - 83,72 € HT
Nouveau montant du marché n° 20/21-9 : 221 656,05 € HT, soit 265 987,26 € TTC

- Marché n° 20/21-10 « Peinture – Nettoyage » : avenant n° 2 d'un montant de + 7 848,00 € TTC portant sur la mise en peinture du

	<p>mur existant du bâtiment A, de 7 poteaux neufs, de 16 poteaux neufs dans la salle à manger, et enfin d'un mur, 2 poteaux et sous-face du préau existant du bâtiment E.</p> <p>Montant initial du marché n° 20/21-10 : 125 400,00 € TTC Rappel montant de l'avenant n° 1 : + 3 801,00 € HT Montant de l'avenant n° 2 : + 6 540,00 € HT Nouveau montant du marché n° 20/21-10 : 114 841,00 € HT, soit 137 809,20 € TTC</p>	<p>SARL LTB AQUITAINE – Mios (33)</p>
<p>N° 31 15/02/22</p>	<p>Passation des avenants ci-après dans le cadre des marchés de travaux relatifs à la création de la Maison des solidarités :</p> <p>- Avenants de prolongation de délai de 35 jours calendaires à chaque marché de travaux de cette opération, à l'exception du marché 19/36-1 « Désamiantage – Plomb » soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Marché n° 19/36-2 « Démolition » : avenant n° 2 * Marché n° 19/36-3 « Gros œuvre » : avenant n° 3 * Marché n° 19/36-4 « Charpente – Ossature Bois - Façades » : avenant n° 2 * Marché n° 19/36-5 « Couverture – Etanchéité - Zinguerie » : avenant n° 4 * Marché n° 19/36-6 « Menuiseries extérieures – Serrurerie » : avenant n° 2 * Marché n° 19/36-7 « Plâtrerie – Faux plafonds » : avenant n° 2 * Marché n° 19/36-8 « Menuiseries intérieures » : avenant n° 4 * Marché n° 19/36-10 « Electricité – Courants forts et faibles » : avenant n° 3 * Marché n° 19/36-11 « Peinture – Signalétique » : avenant n° 2 * Marché n° 19/36-12 « Revêtements de sols » : avenant n° 2 * Marché n° 19/36-13 « Aménagements extérieurs - VRD » : avenant n° 3 * Marché n° 19/36-14 « Chambres froides » : avenant n° 1 	<p>SARL DEMOLITION SERVICE ENVIRONNEMENT – Saint Léon (33)</p> <p>SAS AP BATIMENT – Tresses (33)</p> <p>EURL HORIZON BOIS – Savignac sur l'Isle (24)</p> <p>SAS SMAC – Mérignac cedex (33)</p> <p>SASU JOUNEAU SYSTEM – Baurech (33)</p> <p>SARL COPEP – Pessac (33)</p> <p>ENTREPRISE SYLVAIN LATORRE SARL – Listrac de Durèze (33)</p> <p>EURL CABANAT – Frontenac (33)</p> <p>SAS NOVATIO – Gradignan (33)</p> <p>SAS NOVATIO – Gradignan (33)</p> <p>SAS COLAS SUD OUEST – Mérignac (33)</p> <p>SAS TOUT POUR LE FROID SN – Limoges (87)</p>

	- Avenant n° 5 au marché n° 19/36-9 « Chauffage – Ventilation – Plomberie » d'un montant de + 2 164,75 € TTC	SARL JAMOT – Ribérac (24)
N° 32 15/02/22	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique pour une valeur de 34 203,10 € du 2 au 7/03/2022 dans le cadre de la programmation du spectacle « La Saga de Grimr » au Dôme le 4/03/2022.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Le Bouscat (33)

Le conseil prend acte de ces décisions ».
Reçu en Préfecture le 9/03/2022

N° 5 - Subvention exceptionnelle en faveur des réfugiés Ukrainiens

M. LE MAIRE : Cela n'appelle pas de demandes, puisque je trouvais que le conflit méritait de pouvoir être mis en avant ce soir. Vous savez que depuis le début de l'invasion russe en Ukraine, depuis quelques semaines maintenant, je voudrais vous rappeler que la Ville et son CCAS, avec ses habitants, se sont mobilisés pour apporter, chacune et chacun, dans la mesure de ses moyens et de ses possibilités, une aide.

Je voudrais vous dire que depuis quelques jours – je m'en suis entretenu directement avec Mme QUÉLIER et Mme RAMI, de manière à le faire avant ce conseil municipal –, nous avons donc ouvert une page spécifique sur le site de la Ville qui délivre toutes les informations dont nous disposons. Cette page est très régulièrement mise à jour, notamment par rapport aux dons que les gens peuvent apporter, puisque pendant quelques jours, il y avait eu embouteillage de vêtements notamment. C'est rouvert depuis, et puis il y a eu d'autres associations qui se sont surtout jointes, notamment les associations France-Ukraine, par exemple Amitié France-Ukraine. Nous avons également listé les collectes qui sont organisées par des associations nationales ou internationales, notamment, et on va en reparler, l'HCR, mais également l'UNICEF ou encore la Croix-Rouge. Évidemment, et ça sera un sujet très important vis-à-vis de l'Ukraine, on estime que plusieurs millions de réfugiés, d'abord il y a plus d'un million qui a déjà franchi les frontières et les estimations, c'est entre cinq, six millions, enfin, on verra tout ça. Évidemment, il va y avoir des solutions d'hébergement qui vont devoir être proposées. Les Villes, donc les capacités propres de la Ville, donc nous avons fait le lien avec la Préfecture, et également nous avons relayé un appel du Président de Bordeaux Métropole qui a été signé par les 28 maires pour mettre à disposition certains lieux. Certains lieux étant soit municipaux, mais il y aura également une possibilité, comme nous l'avons fait, comme nous le faisons d'ailleurs, pour les réfugiés afghans, via la location par la Ville auprès de bailleurs sociaux, la location étant prise en charge par la Ville, en fonction des typologies évidemment de familles que nous accueillerons. Nous continuerons cette longue tradition. Et puis, évidemment, les habitants. L'idée, c'est de faire une entrée unique, un guichet unique, et on a eu beaucoup de noms de Talençaises et Talençais qui se sont mobilisés pour proposer leur hébergement.

Je voudrais remercier, en votre nom, évidemment, l'ensemble de nos équipes municipales spécifiquement, le CCAS et puis l'ensemble des habitantes et des habitants de Talence qui ont fait preuve une nouvelle fois de grande générosité. Évidemment, ça ne se limite pas qu'à Talence, puisqu'il y a énormément de villes qui se sont mobilisées. L'idée aussi, c'est que l'on

essaie de se coordonner avec des villes limitrophes pour essayer d'envoyer à certains points de centrage.

L'idée, ce n'est pas non plus d'avoir 28 points de stockage différents, et puis surtout, et c'est le plus heureux, on voit que la chaîne logistique est en train vraiment de se mettre en œuvre. L'idée, évidemment, c'est que l'on espère qu'à travers les corridors humanitaires, cette aide puisse arriver vers celles et ceux qui en ont besoin.

D'un point de vue symbolique évidemment, au niveau du montant, mais comme on l'a toujours fait, je voulais vous proposer ce soir, de voter une subvention à hauteur de 5 000 € à l'une des ONG qui est mobilisée sur place, en l'occurrence le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Nous avons fait ce choix, j'en ai discuté avec les membres de l'opposition par rapport au fait que c'est une organisation au-dessus de tout soupçon. L'idée, c'était surtout que cette aide aille aux réfugiés. Il n'est pas question de rentrer dans des éléments politiques, mais vraiment de venir en aide aux réfugiés issus de cette crise. Le montant de 5 000 € ayant été validé, étant un montant, on va dire traditionnel, même si j'espère que ce genre de tradition cessera, c'est à la hauteur à laquelle a toujours porté Talence, quel que soit l'ampleur de la catastrophe, des séismes qui avaient pu venir.

Il s'agit évidemment d'une aide. On a relayé cette aide aussi sur le site Internet pour que celles et ceux qui le souhaitent puissent aussi faire un don à cette association, ou à n'importe laquelle, comme je vous l'ai dit, nationale et internationale. Il est évident que les heures que nous traversons sont particulièrement sombres, que les images que l'on pensait pourtant appartenir au passé, même si nombre de conflits sont dans le monde aujourd'hui, indépendamment de l'Ukraine, on peut juste collectivement souhaiter que la raison revienne, que les armes se taisent immédiatement et de façon beaucoup plus structurelle par la suite, de manière à ce que le drame humain des deux côtés, on ne va pas se le cacher, puisqu'il y a aussi des populations russes qui sont aussi fortement touchées, que toutes celles et tous ceux qui ont à souffrir de cette guerre puissent rebâtir. Et que même si jamais, on les accueillera, la place des personnes, c'est auprès de leurs familles, auprès de leurs amis, et pas dans une famille d'accueil, même si évidemment, on fera tout ça, en espérant que le déracinement soit le plus court possible, et que l'on puisse reconstruire un pays qui d'ores et déjà porte plus que des stigmates, certaines villes, certaines infrastructures seront très longues à rebâtir. L'aspect le plus difficile sera, bien évidemment, le temps de cicatrisation sur ce peuple opprimé par cette invasion dont d'aucun chacun, nous condamnons et nous appelons donc un retour à la paix. Je n'ai pas voulu vous présenter une motion, parce que je ne doutais pas de l'intérêt d'une motion sur l'action du Président Poutine, j'ai préféré que l'on soit vraiment dans l'action là-dessus, et merci pour les échanges que j'ai eus avec les membres de l'opposition, puisque je crois que ça n'appelle pas de commentaires particuliers. Mais la parole, évidemment, circule. Mme RAMI, vous avez la parole.

Mme RAMI : Alors nous allons bien évidemment voter pour cette subvention. Et nous nous associons à l'ensemble des actions que vous montez au niveau de la Ville de Talence pour soutenir ce peuple ukrainien qui souffre. L'ensemble des actions qui sont identifiées par la Ville sont notamment l'accueil des populations qui vont arriver, et envoyer effectivement des dons sur place. Ce que l'on souhaite, c'est que ce peuple soit respecté et accueilli avec toute la dignité et toute la sympathie. Enfin, « sympathie », ce n'est pas le terme. Toute la compassion, si vous voulez, que la Ville pourra lui faire.

M. LE MAIRE : Je voudrais juste en propos pour conclure, vous dire aussi que l'on accompagne très individuellement, notamment dans les familles scolarisées d'origine ukrainienne qui étaient déjà présentes sur notre sol, on a aussi une aide plus particulière vers ces familles déjà sur Talence, et que nous accompagnons notamment les enfants.

Juste pour partager avec vous à quel point on a beaucoup parlé avec les élus du conseil municipal des enfants, il y a quelques jours, et que l'une des plus grandes questions qui est revenue, c'est « *que pensez-vous et que peut-on faire pour arrêter la guerre en Ukraine ?* ». Preuve aussi, vis-à-vis de nos plus jeunes qu'en parler, c'est aussi, même si jamais les images sont terribles, eh bien, il faut que l'on puisse en parler, parce que nos jeunes sont clairement impactés par tout cela.

On parle vraiment d'enfants qui sont en CM1, CM2, qui auraient vraiment autres choses à faire que de regarder des images de guerre. Voilà. Et donc, on a demandé d'abord au conseil municipal des enfants, aux encadrants, aux Francas notamment de voir si jamais il y avait lieu, d'échanger là-dessus. Et j'ai proposé, je voulais vous le dire, au conseil municipal des enfants, s'ils le souhaitent, puisqu'ils disposent d'un budget autonome de 16 000 € par an – vous le savez –, ils veulent en faire tout un tas de choses pour l'eau, pour la protection de la nature, pour d'autres choses, ils pouvaient, s'ils le souhaitaient, proposer un don que nous voterions dans le cadre du prochain conseil municipal, et dont ils seraient fiers de remettre le chèque. Je trouve que le conseil municipal des enfants sera aussi très sensible à ça. En tout cas, c'est quelque chose que l'on n'avait pas forcément prévu. Je ne pensais pas qu'ils allaient nous en parler avec autant de liberté, avec ce côté abrupt quand même, puis quand vous êtes Maire, parler à des enfants, on est là à manier des précautions. En tout cas, c'était très, très émouvant. Preuve que cette génération n'a pas fini de nous surprendre et tant mieux. Merci. M. BARDIN.

M. BARDIN : Oui, juste pour préciser auprès de quel service, les personnes qui souhaiteraient pouvoir participer à l'accueil des réfugiés doivent contacter à la mairie ? S'il vous plaît, précisez, comme on est en direct en plus, ce serait direct.

M. LE MAIRE : C'est vraiment les équipes du CCAS. Vous pouvez prendre contact avec Line HÉNARD. Tout est indiqué pour les gens qui nous suivent, tout est sur le site Internet et on le met à jour très régulièrement. Alors évidemment, l'actualité va plus vite que notre capacité de mise à jour, mais toutes les associations sont listées. Puis il y a un formulaire aussi, pour toutes celles et tous ceux, pour centraliser. Il y a un formulaire nominatif. Donc, à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« L'invasion de l'Ukraine par les troupes russes le 24 février dernier génère un important mouvement de population fuyant les zones de combat.

Les états européens frontaliers de l'Ukraine constatent un afflux de réfugiés nécessitant la mise en place en urgence d'un dispositif d'accueil.

La ville de Talence tient à témoigner de sa solidarité envers ces populations déplacées en leur apportant son soutien financier.

C'est pourquoi je vous propose d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à l'une des ONG mobilisées sur place : le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). »

Adopté par 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 9/03/2022

N° 3 - Convention de partenariat FESTIVAL ODP TALENCE #7 ÉDITION 2022

M. LE MAIRE : Alors vous le savez, c'est un engagement de la majorité en tout cas, dans le cadre de son programme, c'était de renforcer le partenariat avec le festival ODP Talence de l'œuvre des pupilles des pompiers. On en avait discuté. Je voudrais juste revenir, puisque Mme QUÉLIER nous a demandé des éléments qui lui ont été transmis par mail. Juste vous rappeler que l'année dernière, nous avons accueilli en 2021, 24 000 personnes, contre 19 000 en 2019, que ce festival a permis de rapporter un peu plus de 42 000 € en faveur de l'association des enfants des pompiers, contre 30 000 en 2019, que le festival ODP Kids pour les enfants a accueilli près de 3 000 personnes contre 2 000 en 2019.

Pour l'édition 2022, quelques nouveautés. D'abord, l'augmentation de la capacité d'accueil de l'ODP Kids qui souvent affichait complet très régulièrement, avec un nombre d'ateliers qui va être multiplié par deux, avec notamment le fameux parcours des pompiers, la prévention des accidents domestiques, des nouveaux partenariats avec les équipements culturels, municipaux, etc.

Des partenariats nouveaux avec les acteurs talençais, avec cette année, une intervention sur le quartier de Thouars, avec Mix-Cité, sur le thème du dépassement des préjugés. Et un accent sera mis également sur le développement d'événements gratuits, accessibles à tous, avec une soirée dite du « Before » qui deviendra une soirée de « l'After », en français dans le texte puisque la soirée gratuite traditionnellement le jeudi, aura lieu le dimanche. La conférence de presse d'ouverture se tiendra dans quelques jours, et vous aurez le nom de l'artiste de renommée plus que nationale qui viendra compléter le troisième jour, mais je ne vais pas le dire aujourd'hui, puisque nous avons une clause de confidentialité avec M. LUSSAGNET.

Je voudrais vous dire également deux choses : c'est que la Ville aura une loge particulière, un peu comme elle l'a sur d'autres manifestations telles que DÉCASTAR pour accueillir par exemple un certain nombre de ses partenaires. On l'avait fait l'année dernière, notamment vis-à-vis des partenaires associatifs sous une tente, mais là, qu'ils puissent avoir une loge, et évidemment, l'ensemble des élus qui le souhaitent pourront venir sur cette loge, qui aura une capacité limitée, il faudra donc évidemment le limiter par personne, mais il y aura une loge. Je voudrais aussi vous dire que dans le cadre de la mise en œuvre par notre collègue Jean-François LAROSE qui est par là, et de Vincent BESNARD également, nous mettrons en œuvre auprès des titulaires du brevet et des baccalauréats – étant entendu que ce sont les filières générales techniques, bref, tous ces niveaux-là –, un pack culture, un peu comme le font d'autres villes. Ce pack Culture comprendra notamment un accès à nos spectacles culturels, à un accès au cinéma UGC, il y aura également une place pour aller au festival ODP, donc pour chaque bachelier et chaque – je ne sais pas si on dit brevetiste, je ne sais pas comment l'on dit –, pour chaque titulaire de tout cela. On aura l'occasion de revenir là-dessus. Tout cela aboutit au fait d'avoir une participation de l'ordre de 90 000 € chaque année, désormais. Vous vous souvenez que l'année dernière, nous avons convenu déjà d'une avance de 45 000 €, c'est la raison pour laquelle nous verserons cette année, 45 000 € pour l'édition 2022, mais que nous nous engageons à hauteur de l'édition 2023, à hauteur de 90 000 €.

Un petit regret, c'est celui de ne pas avoir obtenu de la Métropole pour des manifestations pourtant comparables, un support plus important. Je rappelle que l'argent que l'on donne va à l'association qui monte le festival. Rien ne va dans l'organisation du spectacle, qui lui est assuré par le producteur. Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire, et je reviendrai à la charge, accompagné par mes nombreux collègues de la Métropole, lors des négociations du prochain CODEV.

Et puis vous dire, pour conclure, en remerciant le Président LUSSAGNET et l'ensemble de son équipe, à quel point d'abord malheureusement, je suis abonné sur différents fils, à quel point le nombre de pupilles, d'orphelins des pompiers grossit cette année. Cette œuvre va avoir, malheureusement, beaucoup de travail, encore. La fierté, vraiment, et on peut vraiment en être particulièrement fiers, d'avoir ce très beau festival sur notre commune. Beaucoup de communes lui ont fait à l'époque un appel du pied. Il a choisi par fidélité de rester avec nous, pour ce festival ODP Talence 7^{ème} édition. On finira le mandat avec la 10^{ème} édition. On est parti d'un festival plutôt modeste, au tout début, et puis voilà, on a vraiment quelque chose aujourd'hui qui a un vrai sens pendant ces trois jours. Mais j'ai vraiment voulu vous le spécifier là, parce que je pense que c'est important. Je n'ai pas parlé des gestes qui sauvent en CM2, également qui seront reproduits. Il y a aussi une vraie intégration locale, de plus en plus importante, avec le festival ODP. Le festival ODP, ce n'est pas que trois jours, c'est aussi tout au long de l'année et tout cela fait par des bénévoles, puisque par exemple, les gestes qui sauvent sont faits par des pompiers qui prennent des jours de congés pour venir former nos CM2. Vous vous en souvenez, mon cher collègue, il faudra d'ailleurs que l'on fasse un recyclage de notre capacité à réanimer le mannequin – je ne sais plus quel était son prénom. C'est vraiment une vraie fierté que j'ai de vous présenter cette délibération.

Vous l'avez compris, pour l'édition 2022, qui se déroulera au mois de septembre 2022 pour une nouvelle année, et l'édition 2023, cet argent-là ne lui étant versé, évidemment, qu'au début de l'année 2023. L'idée, c'était de donner une visibilité de la même façon que le producteur du Président lui a donné une visibilité sur cette édition, et celui d'après, on verra par la suite ce qu'il convient de faire. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Mme RAMI.

Mme RAMI : Je ne vais pas forcément aller plus dans le détail de cette convention. Juste, j'avais envoyé un message, un mail, demandant un certain nombre d'informations, où je n'ai pas eu de retour. Mme QUÉLIER a fait de même.

Il s'agissait d'avoir une estimation, enfin, sur le plan de financement du festival de cette année, et de l'année prochaine, et ainsi que le financement des mises à disposition de la Ville de Talence, que ce soit en termes de personnel et de matériel. Nous n'avons pas eu d'informations.

Moi, je tenais juste à vous signifier les votes. Mme DE MARCO et moi-même allons nous abstenir, Mme QUÉLIER va voter contre, et je laisse les autres s'exprimer.

M. LE MAIRE : Alors, je vais d'abord répondre à votre question, qui va peut-être éclairer votre vote. Je ne désespère pas, ma chère collègue, de vous faire voter pour, un jour, ce festival. Je vous avoue avoir vraiment du mal à comprendre. Mais après tout, c'est votre vote, et je le respecte.

Sur les bilans financiers, on vous les communiquera au fur et à mesure. On a demandé au Président, il me semble qu'il y a un certain nombre d'informations qui vous ont été transmises d'ores et déjà ? Pas encore. En fait, on m'a dit qu'il y avait une première salve de questions qui allaient vous être transférées. En revanche, pour la partie financière, le bilan financier n'est aujourd'hui pas encore déterminé pour l'édition 2021, parce que l'association attend la troisième partie de la subvention de la Région, et la récupération de la TVA, ce qui est à peu près 5 000 € – je suppose que 50 000 k€, ce qui ferait 50 000 000 d'euros –, je pense que c'est 50 000 euros de trop-perçus, et donc, ils n'ont pas encore les comptes consolidés de l'édition 2021. D'après ce que nous a dit le Président quand on a préparé cette délibération, on sera sur un équilibre, enfin en tout cas, sur un exercice quasiment neutre d'un point de vue financier. Je parle toujours pour l'association, parce que la partie « producteur », on ne s'en occupe pas. C'est ce qui, aussi, justifie le fait de s'engager sur deux ans, puisqu'avant de pouvoir faire la fête ensemble, et d'avoir de formidables moments avec les pupilles, avec les

artistes aussi qui accompagnent les pupilles, il a besoin d'avoir de la trésorerie dans son association, et donc le budget du festival, si ma mémoire est bonne, est de l'ordre de 600 000 € à peu près, ça, c'est l'association qui a ce budget-là annuel.

Pour les coûts de la ressource humaine mise à disposition, on a fait une estimation de l'ordre de 15 000 €, 15 755 €, ce qui est une estimation précise : 2 000 € de police ; 500 € d'entretien des bâtiments ; le gros c'est 13 000 € – je vous le fais à la louche – de tout ce qui est électriciens et plombiers, notamment le service électrique qui est très fortement mobilisé puisqu'il y a 500 heures qui sont réalisées pour le temps de montage et démontage, il y a des astreintes ; l'entretien des abords de Peixotto coûte quand même 200 €. Je vous rappelle aussi que l'association reverse 2 000 € chaque année pour des plantations dans Peixotto. Le dessinateur, lui, c'est 125 €. Donc de l'ordre de 15 755 €. Vous aurez tout ça.

Vous dire qu'à ce jour, pour le plan d'édition 2022, parce que c'est ce que vous avez demandé, l'association n'a pas de visibilité, ni sur la Région ni sur le Département. Ce qui ne veut pas dire qu'ils ne les aideront pas. Je serais très attentif, notamment au Département, parce que je sais le Président très attaché, je parle sous le contrôle de Mme l'ancienne vice-présidente, à cette manifestation, et par ailleurs Présidente du SDIS quand même. Je serais donc très attentif là-dessus.

J'avais échangé avec le Président de la Région qui devrait reconduire sa subvention, en sachant que ce dont ils ont besoin, c'est de la subvention cash, puisqu'ils n'ont pas besoin d'acheter des places. L'année dernière, la Région avait donné 40 000 € et le Département, 20 000 €.

Alors, le vote contre. Mme QUÉLIER ne vous a pas donné de raisons à son vote contre ? Comme elle n'est pas là. Parfois on accompagne le vote. Elle peut ne pas... Je vous laisse lui écrire un texto peut-être ? (*Silence*). Non, c'est qu'on laisse la possibilité au vote contre, je le dis, de s'exprimer. Pourquoi votent-ils contre ?

Mme RAMI : Alors, dans le message que j'ai mis, elle m'a dit qu'elle voulait voter contre, car il n'y avait pas d'évaluation de l'impact environnemental. Ce qui avait été, normalement, prévu dans la convention de l'année dernière. Voilà.

M. LE MAIRE : Très bien. Mon silence vaudra...

M. BIMBOIRE : Pour ce qui concerne les autres de l'opposition. Nous sommes pour et nous le serons toujours, parce qu'effectivement, nous trouvons que c'est pertinent. C'est une rare fois où nous ne sommes pas d'accord, et j'espère que ce qui sera également comme événements gratuits, accessibles à tous, le dimanche soir, et les apéritifs musicaux, seront pertinents, et puis on regardera si effectivement, ça plaît aux gens ou pas. En tout cas, nous sommes pour. Et c'est vrai qu'il y a peut-être un problème environnemental, avec le jardin, et avec le parc, mais ce n'est pas un jardin en soi, c'est un parc, et j'estime que ce que l'on fait à Talence mérite vraiment d'être fait. Voilà.

M. LE MAIRE : Alors pour résumer, pour les services : on a 6 votes pour, en plus de la majorité évidemment. Nous avons deux abstentions, et un vote contre. Vous vous rappelez, je me souviens d'avoir échangé avec vous sur le patrimoine, je voulais juste rappeler que le Parc Peixotto est un endroit, ce qu'on appelait un parc d'agrément, dans lequel la vocation première – et d'ailleurs celle que l'on valorisera lorsque l'on va rénover Peixotto et Margaut –, c'est un endroit de parc d'agrément, ce n'est pas une forêt comme on peut la trouver à Thouars par exemple. L'évaluation environnementale... Dans ces cas-là, si on se pose la question d'ODP, puisque Mme QUÉLIER se posera sûrement des questions après ses propres questions, on peut aussi dans ces cas-là se poser la question de toutes les animations que l'on devrait faire,

dans ces cas-là : les éclairages de Noël ; la Fête de l'Eau. Dans l'absolu, tout peut déranger tout cela. On n'a pas noté en tout cas, – je regarde Sophie RONDEAU et Mme BALLIGAND pour ce qui concerne la protection animale –, nous n'avons pas noté de choses particulières, en tout cas, d'impact qui aurait été visible directement, bien au contraire. Par contre, je pense que le Peixotto-Margaut, et notamment le bassin en bas, nécessite vraiment que l'on s'en occupe indépendamment d'ODP, où là, par contre, il y a la biodiversité à préserver. Merci pour vos votes, mes chers collègues.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Après une édition 2021 qui a tenu toutes ses promesses avec près de 24 000 festivaliers (contre 19 000 l'édition précédente), il convient aujourd'hui de définir les conditions du partenariat entre l'organisateur de l'événement, l'association Festival ODP, et le propriétaire des lieux et principal soutien institutionnel, la ville de Talence, dans le cadre de la 7^{ème} édition du Festival ODP TALENCE qui aura lieu du 8 au 11 septembre 2022 au sein du Parc Peixotto.

Au-delà du rayonnement de cet événement sur l'image de la ville de Talence et en particulier du parc Peixotto, ce partenariat désormais pérenne permet avant tout à la collectivité et à l'association Festival ODP de soutenir l'œuvre des Pupilles qui intervient moralement et financièrement au profit de tous les enfants dont le parent sapeur-pompier (professionnel, volontaire ou militaire) est décédé en, ou hors service et des pupilles et familles des personnels administratifs et techniques des Services Départementaux.

Au regard de l'intérêt général porté par ce festival au travers de son organisateur, la ville souhaite poursuivre ce partenariat en mettant gracieusement à disposition de l'association les locaux, le matériel ainsi que les agents nécessaires à l'organisation de cet événement.

Pour rappel, la Ville de Talence avait été amenée à verser en 2021 une subvention de 90 000 € pour deux éditions. La montée en puissance du Festival, couplée à une baisse des recettes issues des différents partenaires et à une augmentation significative des coûts annexes liés à la fois à la sécurisation de l'événement et au contexte sanitaire, ont permis de mettre en avant un besoin de l'organisateur estimé à 90 000 €.

C'est dans ce contexte qu'il vous est proposé d'accompagner le Festival ODP Talence dans son développement en versant une subvention exceptionnelle d'un montant de 45 000 € pour l'édition 2022 et de 90 000 € pour l'édition 2023.

Pour finir, cette 7^{ème} édition, se caractérisera par :

- L'augmentation de la capacité d'accueil de l'ODP Kids avec un nombre d'ateliers à destination des enfants multiplié par deux (parcours pompiers, prévention des accidents domestiques, nouveaux partenariats avec les équipements culturels municipaux etc).

- Le développement d'événements gratuits accessibles à tous avec une soirée After le dimanche soir en lieu et place du Before du jeudi et la création d'apéritifs musicaux le samedi et dimanche midi.

C'est dans cette nouvelle perspective que je vous demande aujourd'hui de bien vouloir :

- Approuver les termes de la présente délibération et m'autoriser à signer la convention de partenariat 2022 jointe à la présente, avec l'association Festival ODP,
- Procéder au versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 45 000 € pour l'édition 2022 et de 90 000 € pour l'édition 2023 ».

ADOpte PAR 40 VOIX POUR

1 VOIX CONTRE (Mme QUELIER)

2 ABSTENTIONS (Mme RAMI – Mme DE MARCO)

Reçu en Préfecture le 9/03/2022

N° 4 - Rapport d'activité général de Bordeaux Métropole – Année 2020

M. LE MAIRE : Eh bien, je vais laisser parler, je vais vous proposer un ordre alphabétique, et qui commence par une dame, en commençant par Mme Simone BONORON.

Mme BONORON : Moi, je n'ai pas grand-chose à dire. Compte tenu que c'était une première intégration à Bordeaux Métropole, bon, moi, j'avoue que je participe, enfin, j'ai commencé à participer à la Commission Énergie Emploi et Développement Économique, à la Commission Ressources Humaines, Administration générale, et que j'ai fait la première Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, la CLECT. Voilà. Pour l'instant, je n'ai pas autre chose à dire pour l'année 2020.

M. LE MAIRE : Alors, je rappelle d'un point de vue purement procédural que nous n'avons pas demandé aux conseillers métropolitains présents uniquement pour janvier et février 2020 de parler ce soir. D'abord, évidemment, parce qu'il y en a un qui nous manque beaucoup et qui n'est plus là pour le faire, et puis en disant que 2020 était surtout marqué à partir du mois de mars. M. Alain CAZABONNE.

M. CAZABONNE : Vous savez les années passent et l'activité ne change pas beaucoup, dans la mesure où l'on fait partie des commissions habituelles, celle à laquelle j'étais autrefois, et celles auxquelles je suis maintenant, c'est-à-dire essentiellement, la Commission des Finances, qui naturellement, est la plus importante puisque tous les dossiers y passent. Ça permet d'avoir une vision globale de l'activité de la Métropole, au moins sur le plan gestion. Après, il y a les commissions annexes dans lesquelles on peut s'inscrire, je me suis mis notamment dans la Commission du Climat. D'abord parce que j'avais – comment dire ça – quelques interrogations sur ce qui nous est affirmé au quotidien. Et puis maintenant, surtout sur les mesures qui sont à prendre. J'ai une position très arrêtée là-dessus. Je pense qu'il faut aller dans ce sens-là, mais que nous sommes un pays de 66 millions d'habitants et que la solution ne sera pas au travers de la France, seule. Parfois, je me bats contre des esprits qui pensent qu'il faut que la France fasse encore des efforts draconiens pour enlever 0,090 % du Co² rejeté dans l'espace. C'est un combat que nous devons donc mener, mais il faut le mener raisonnablement, et j'ai essayé de m'attacher à ça. Ce qui m'amène parfois à affronter des accusations dangereuses. Si on pouvait me brûler sur le bûcher, non, pas brûler, parce que ça rejeterait du CO² – mais je ne sais pas –, m'écarteler. Non, parce que les chevaux produisent du CO². Enfin, je ne sais plus comment faire. M'empêcher de respirer, puisque je rejette du CO². Ce sont donc des commissions particulières.

Pour le reste, il y a eu une époque où j'étais dans le Bureau, donc je participais également, comme d'autres, aux décisions les plus importantes. Maintenant, je me contente de travailler dans les commissions, et d'être présent aux Conseils de Métropole, qui sont plus rares puisqu'il y en a qu'un sur deux, mais qui durent deux fois plus longtemps. Voilà. J'essaie d'être le plus présent possible. Sauf que le mardi, parfois, il y a des commissions et le mardi, je suis également sur mon autre fonction au Sénat. Je dis ça, parce que la prochaine réunion sur le climat, ils l'ont mise un mardi. Et ils vont me dire « vous n'étiez pas là ». Et ils auront raison, mais j'avais demandé à ce que ce soit toujours le jeudi, comme c'était avant. Voilà. J'essaie donc d'être présent et de représenter notre modeste Ville de Talence, avec mes collègues.

M. LE MAIRE : Merci. Madame HELBIG. Le micro arrive, avec la bonnette, j'ai appris ça depuis le temps.

Mme HELBIG : Excusez-moi. C'est mon premier compte rendu d'activité, je l'ai donc un peu rédigé. Je ne vous le cache pas, même si les actions étaient un peu limitées.

Le nouveau Conseil Métropolitain a été installé seulement le 17 juillet, en raison de la gestion de la crise, de la pandémie Covid et du report du deuxième tour des élections municipales. Il y a donc eu cinq Conseils Métropolitains sur cette période.

Du fait de l'élection de M. Pierre HURMIC à la Mairie de Bordeaux, qui a fait basculer la gouvernance métropolitaine à gauche, les premiers mois d'activité ont été marqués par la fin du système de cogestion et la mise en place du fait majoritaire au Conseil Métropolitain. Un certain nombre de votes a porté sur la validation d'actions portées par la mandature précédente, et peu à peu, sont apparues les perspectives données par cette nouvelle mandature, notamment concernant les mobilités.

Pour une parfaite compréhension de tous, je précise, qu'en tant que Marcheuse au sein du Conseil Métropolitain, je travaille avec le groupe Renouveau Bordeaux Métropole. De ce fait, je participe à deux des six commissions préparatoires au Conseil : la Commission RH et la Commission Identité Métropolitaine. À ce titre aussi, je prends la parole à chaque Conseil Métropolitain et je suis les consignes de vote de mon groupe, sauf si elles doivent avoir des effets négatifs sur le territoire talençais qui est toujours cher à mon cœur, et que je défends sur toutes mes actions. Je tiens d'ailleurs à saluer la confiance que m'a accordée notre Maire ainsi que sa capacité à réunir les énergies constructives au-delà de Bordeaux Métropole Communes.

Les dossiers dont j'ai la charge plus spécifiquement et pour lesquels je prends la parole en Conseil sont les suivants : logement ; gouvernance ; gestion des Ressources Humaines et Égalité – et ça ne surprendra personne notamment –, femmes/hommes. Concernant les dossiers dont j'ai la charge, les points de vigilance de notre groupe sont les suivants : avoir une vision systémique et donc métropolitaine de la question du logement ; maîtriser le foncier ; favoriser le logement étudiant et la mixité sociale ; avoir une gestion des Ressources Humaines raisonnable et transparente ; favoriser l'égalité femmes/hommes dans les services, mais aussi entre élus ; favoriser le développement économique de Bordeaux Métropole hors de toute posture politicienne, notamment sur des thématiques sensibles, comme le logement ou les mobilités ; aller vers une gouvernance directe sur le territoire métropolitain. Voilà, merci.

M. LE MAIRE : Merci, ma chère collègue. M. Guillaume GARRIGUES. On notera que l'ordre alphabétique permet une alternance entre femmes et hommes.

M. GARRIGUES : Très rapidement, il s'agit du rapport d'activité 2020, pour vous indiquer que j'ai rejoint lors de ce début de mandature, deux Commissions de la Métropole : la Commission Mobilité dans laquelle j'étais déjà membre lors de la mandature précédente, en lien bien sûr avec ma délégation ; et puis la Commission Transition Écologique qui regroupe l'eau, l'assainissement, les déchets, les réseaux de chaleur, le développement durable. En 2020, j'ai rejoint le groupe Métropole Communes, Fabienne HELBIG vient de l'indiquer, effectivement, il y a eu un changement de majorité qui ne vous aura pas échappé, donc notre groupe est devenu un groupe d'opposition, effectivement.

Sur les organismes extérieurs que j'ai rejoints : j'ai rejoint le Conseil d'Administration de la régie de l'eau, puisque comme vous le savez, l'exécutif métropolitain a souhaité transférer la compétence « eau potable » à un établissement public métropolitain, donc la régie de l'eau, au 1^{er} janvier 2023, et « l'assainissement » au 1^{er} janvier 2026. Une régie a donc été créée, nous sommes neuf élus et deux représentants d'associations à y siéger, neuf élus dont trois du groupe Métropole Communes, dont je suis membre. Je suis aussi vice-président de la régie de l'eau industrielle, qui fournit de l'eau filtrée de la Garonne aux usines du Bec d'Ambès,

notamment Michelin. Je siége au SMEGREG, le Syndicat Mixte d'Études et de Gestion de la Ressource en Eau du Département de la Gironde, au sein du bureau.

C'est un établissement, un syndicat mixte, un établissement public, dans lequel on essaie de trouver des solutions pour réduire la pression sur l'eau, et notamment les nappes superficielles, les nappes de l'oligocène, de l'éocène pardon, nappes profondes au profit de récupération d'eau dans les nappes de l'oligocène et des nappes effectivement moins profondes, donc davantage renouvelables.

Dans le domaine de la mobilité, j'ai rejoint le Conseil Syndical de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, en tant que suppléant, le Conseil d'Administration de la Société Anonyme Gertrude. Dans le domaine de l'aménagement du territoire, j'ai rejoint le conseil syndical du Sysdau, le syndicat qui porte et qui met en œuvre les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale, le SCoT. Et enfin, pour les associations, j'ai rejoint le Conseil d'Administration de la Maison de l'Europe de Bordeaux et d'Aquitaine, puisque ça a été une année, effectivement, de mise en place de nouvelles instances.

Et puis j'aurai l'occasion de décrire lors du prochain rapport d'activité 2021, ce que j'ai porté dans ces organismes en 2021. Simplement, pour préciser que l'année 2020 a évidemment été pour nous, notamment avec la Métropole, l'année d'études et de mise en place du plan d'urgence vélos, comme vous le savez, qui nous a occupés pendant plusieurs mois, et qui était bien sûr, qui visait bien sûr comme vous le savez, à ce que la reprise de l'activité et la fin du confinement ne soient pas associées à une augmentation du trafic, enfin de la congestion automobile, mais plutôt à des changements de comportement au profit du vélo. Voilà. Si vous souhaitez exprimer des questions sur ces éléments, n'hésitez pas à me les transmettre, ou on aura l'occasion d'en rediscuter lors de groupes de travail Déplacement.

M. LE MAIRE : Mme RAMI.

Mme RAMI : Alors, j'ai prévu 6 pages, peut-être que je vais faire un petit peu plus court, vu ce qui s'est dit précédemment.

M. LE MAIRE : Faites comme bon vous semble.

Mme RAMI : Je fais comme bon me semble ? Très bien. Effectivement, c'est un rapport d'activité 2020. Alors, ce rapport d'activité 2020, il s'est forcément axé sur une nouvelle mandature qui a débuté le 17 juillet 2020, autour d'une majorité renouvelée, et constituée autour d'un projet de mandature. À ce titre, en tant que conseillère déléguée aux mobilités actives, c'est-à-dire en charge du plan vélo et du plan marche, j'ai bien évidemment commencé à œuvrer, dès mon installation, à la stratégie de ces deux plans, qui ont été votés en Conseil Métropolitain en novembre 2021.

Je siége également sur deux commissions : la Commission Infrastructure et Ferroviaire, ainsi que la Commission Mobilité, Transport et Stationnement. Et je mène actuellement, le groupe de travail Free Floating qui est le déploiement à l'échelle métropolitaine des vélos, trottinettes et scooters en libre-service. L'exercice concerne bien l'année 2020, je vais donc présenter dans les grandes lignes, la feuille de route de la mandature qui a lancé énormément de sujets, et donc de nombreux chantiers ont été ouverts par l'exécutif au travers de COPIL ou de groupes de travail qui associent l'ensemble de l'assemblée métropolitaine.

Alors en six grands axes, le projet de mandature a pour ambition de renforcer la transversalité, l'expérimentation et l'innovation dans les politiques métropolitaines pour faire face aux défis économiques, écologiques et sociaux qui sont devant nous. Il acte également le respect des identités communales, propres à la nature de l'intercommunalité, mais également les coopérations territoriales.

Alors, le premier axe, c'est pour une Métropole des services publics et de la préservation des biens communs, Guillaume en a parlé. Il s'agit bien entendu de la régie, de la création de la régie de l'eau. Dès la fin de l'année 2020, le Conseil Métropolitain a adopté des décisions majeures pour la gestion des services publics avec la décision de recourir à sa gestion en régie, et à cette fin, de mettre en place un établissement public dédié, et de mettre en œuvre une nouvelle politique de l'eau, avec comme priorités : l'accès à l'eau pour tous, et sa préservation, ainsi qu'une nouvelle gouvernance plus ouverte. En parallèle, et adossé à ce dossier de la régie, il y a également le sujet du dossier de champ captant des Landes du Médoc, qui répond aussi à la pérennisation de la ressource en eau de la Métropole bordelaise. Là aussi, des dialogues ont commencé dès 2020 à ce sujet.

Il y a également le lancement de la révision du plan déchets. C'est un objectif, ça n'a pas commencé en 2020, c'est en cours actuellement, et il se fixe de grandes ambitions qui sont de réduire, recycler et valoriser. Il y a eu aussi le lancement d'une ambition numérique à l'échelle métropolitaine, où là, il s'agit de conjuguer : inclusion numérique ; gouvernance des données ; qualité et accessibilité du service rendu aux usagers ; réduction de l'empreinte environnementale. Ce qui appelle aussi une régularisation dans des temps où c'est beaucoup utilisé. Fin 2020, la Métropole a engagé un projet qui vise à mesurer l'exposition aux ondes sur son territoire et rendre publiques les mesures effectuées, de premiers capteurs ont donc été installés, dont Talence.

Le deuxième axe concerne les mobilités pour améliorer la qualité des déplacements, donc avec la révision du schéma des mobilités qui a commencé fin 2020, anciennement SDODM, qui est renommé actuellement Schéma des Mobilités. La réflexion a été engagée, avec une première étape de diagnostics, avec un temps de consultation de différents acteurs métropolitains qui a été élargie à la population et qui a été mise au vote mi-2021. Ce nouveau schéma répond à de nombreux enjeux et intègre l'impératif de déplacement de plus en plus décarboné. Adossé à ce schéma de mobilité, nous avons le sujet que je porte, les mobilités alternatives, à savoir le troisième plan vélo, et le premier plan marche. On a commencé les premiers échanges avec différents acteurs fin 2020. Ça s'est poursuivi en 2021. On a fait une trentaine de réunions – on va dire – collaboratives et co-constructives, et le vote de ces deux plans a été fait en 2020. Alors au titre de ces mobilités, je suis membre de Conseils d'Administration de CITIES, de METPARK, de Territoire et Villes Cyclables et Marchables. Et je fais partie de groupes de travail et de pilotage, dont celui de la gouvernance des mobilités ; la stratégie des mobilités, nouvellement le GT Rodeo ; le COPIL Pôle multimodal Saint-Jean ; et le COPIL qui concerne l'avenue d'Eysines. En 2020, on a vu aussi une accélération de la transformation des déplacements sur les boulevards, où dès le début du mandat, il y a eu une réflexion sur la reconfiguration des boulevards, en concertation avec les habitants et la tenue de deux CP – j'ai encore quelques pages –, Guillaume l'a aussi dit, profitant de l'urbanisme tactique, il y a eu des voies qui ont été réservées au bus et aux cyclistes, pour tester la capacité d'apaiser la circulation, faciliter les déplacements doux et préfigurer ce qui pourrait être une desserte circulaire d'un transport en commun en voie dédiée. Actuellement, nous avons 80 % des linéaires des boulevards qui sont adaptés comme ça. Alors, je vais aller peut-être un peu plus vite, pour ne pas vous endormir.

Sur la thématique des mobilités, on a une approche vis-à-vis du RER Métropolitain qui visera à améliorer le service ferroviaire au fur et à mesure des possibilités. En 2020, vous dire qu'il y a des services diamétralisés qui ont été effectifs, sur la ligne Libourne-Arcachon, afin que la gare Saint-Jean ne soit plus un terminus. Il y a eu également un travail fait sur la gare de la Médoquine, qui s'est continué. En accord avec la SNCF et la Ville de Talence, la Métropole et la Région ont commandé une étude complémentaire qui a permis de revoir le programme, pour formuler des variantes, avec une optimisation des coûts et des délais.

On a aussi le réseau TBM avec le renouvellement de la DSP, et également la mutation de la flotte du réseau TBM qui permet la disparition des bus diesel, pour promouvoir les bus gaz alimentés au bioGNV, et l'expérimentation de deux bus à hydrogène dont la mise en service est envisagée début 2023. Il y a également la tarification solidaire des transports, ce projet – toujours pareil – commencé en 2020, est effectif depuis 2021. Nous avons aussi la création d'une mission Fleuve, qui contribue à développer une stratégie globale et coordonnée avec les autres délégations.

Le troisième axe concerne la transition écologique et énergétique pour lutter contre le réchauffement climatique et favoriser la qualité de vie des Métropolitains. Alors, plusieurs actions, notamment une action au niveau du PLU, avec la onzième modification, avec un objectif global de renaturation. Je rappelle que l'objectif d'une entrée en vigueur du PLU modifié est prévu en 2023. Dedans, on y met aussi la mission 1 million d'arbres qui vient s'adosser au plan d'action biodiversité. Au niveau énergétique, la Métropole souhaite accompagner les communes dans leur politique patrimoniale avec la mise en place des CODEV 5ème génération, pour permettre des cofinancements d'audit énergétique des patrimoines, et un programme sur le développement des énergies renouvelables, afin de fixer des objectifs et des actions pour mettre la Métropole dans la trajectoire d'un territoire neutre en carbone et en énergies positives dès 2050. Il y a également, la stratégie de résilience agricole et alimentaire, et d'étudier l'évolution du MIN de Brienne. C'est une réflexion sur la politique agricole et alimentaire qui est lancée, et à ce titre, je participe au groupe de travail SRAA sur la politique de résilience alimentaire et je fais partie du CA d'Amorce pour les aspects énergétiques. Alors, dans la transition énergétique, il y a l'outil de pilotage qui est le budget de transition au budget Climat que l'on appelle « budget coloré », qui a été mis en place dès 2021.

Le quatrième axe concerne le logement avec – pareil que pour la transition écologique et énergétique – la 11^{ème} modification du PLU, qui permettra de répondre aux 40 000 demandes de logement non satisfaites. Il y a l'encadrement des loyers, qui a commencé dès 2020, et sur lequel la Ville de Bordeaux s'est engagée. Il y a le permis de louer et le permis de diviser. Là, il y a un certain nombre de collectivités qui se sont incluses dans le dispositif, à partir de mars 2021, dont la Ville de Talence. Nous avons aussi tous les projets de rénovation énergétique, avec la révision du Plan Climat Air Énergie Territorial, qui est en cours de discussion. Et là, je fais partie aussi du Conseil d'Administration d'AMORCE.

Le cinquième axe, c'est le soutien au développement économique et favoriser la création d'emplois locaux et pérennes, avec l'adoption du deuxième plan de soutien aux entreprises durant la crise sanitaire. Dès 2020, l'attention du nouvel exécutif s'est portée sur l'accompagnement des acteurs économiques, dont l'activité était ralentie ou arrêtée du fait du confinement. Je rappelle que le Conseil Métropolitain a adopté un plan de soutien à l'économie de proximité, de 82 000 000 d'euros et 14 000 emplois soutenus, qu'il y a eu également un plan de relance au niveau culturel pour 2 000 000. Il y a également la création d'un OIM sur l'Arc Rive Droite, et l'élaboration de la stratégie en faveur du développement économique et de l'emploi, c'est le DevÉco qui est en cours de discussions.

Le sixième axe concerne des élus exemplaires dans une Métropole plus ouverte. Il y a eu la mise en place d'un pacte de gouvernance, qui est le socle de la relation de la Métropole avec ses communes membres. Je pense que M. SALLABERRY en parlera, mais courant 2021, il y a eu une révision au niveau du Bureau, sur laquelle l'ensemble des 28 maires en font partie actuellement. Ce qui est une chose que j'approuve, puisque cela permet de discuter, d'échanger, d'aborder l'ensemble des sujets.

Vous dire aussi que – et ça, c'est un point important et j'y tiens, notamment au titre de ma délégation –, c'est qu'il y a un travail très important qui est fait sur la Coopération territoriale orientée vers les EPCI voisins, et dès 2020, la Métropole avec le Président et la Vice-présidente en charge, a engagé le dialogue avec les intercommunalités, sur quatre thématiques : les mobilités ; le développement économique ; la transition énergétique ; l'écologie et l'alimentation. L'objectif est d'aboutir à des séries précises d'actions concrètes et de coopération. En 2021, il y a eu le premier contrat signé avec la CALI. Le sujet des mobilités est un sujet qui a été bien abordé. Il y a eu également l'adoption du code de déontologie. La Métropole a souhaité aller plus loin, en se dotant d'un code de déontologie qui précise et favorise les obligations des élus, comme de l'administration. On y parle donc de transparence, de probité, et de présence. On s'attache, et moi, je m'attache particulièrement à être présente sur l'ensemble des réunions de l'exécutif, que sont les Bureaux, les Conseils Métropolitains, mais également sur l'ensemble des autres sujets que je suis.

En conclusion, même si j'ai été un petit peu longue et je m'en excuse, mais cela vous permet d'avoir une visibilité de l'ensemble des politiques menées par la majorité au niveau métropolitain. La nouvelle mandature est confrontée à de nouveaux défis qui sont : la transition énergétique qui traverse l'ensemble des secteurs ; la liaison entre les deux rives et la mise en valeur de la rive droite ; la coopération concrète avec les territoires voisins. Ces nouveaux enjeux se conjuguent avec l'obligation de poursuivre les actions en faveur du logement, du développement économique et de l'emploi, qui restent des questions majeures pour nos habitants. Pour moi, la Métropole, c'est un projet de services de toutes les collectivités, et de tous les habitants. C'est l'ouverture et le dialogue avec les territoires voisins, pour lesquels nous dépendons en partie, que ce soit de l'alimentation, des ressources en eau, en énergie, et dont nous devons organiser les déplacements. Ce sont donc des politiques essentielles menées par la Métropole et qui vont structurer les années à venir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, mes chers collègues. Je serai un peu moins dithyrambique au service après-vente que vous, ma chère collègue. Vous me le permettrez. Je voudrais juste – avant de parler de ce contenu, parce que je vais me limiter à 2020, quand même –, évidemment, on ne peut pas passer sous silence le contexte politique qui a entouré l'installation de la nouvelle mandature. Il y a deux aspects, selon moi, qui traduisent un changement à Bordeaux Métropole : d'abord, politique, évidemment, avec le changement de majorité dont vous avez parlé, et puis une gouvernance, parfois surprenante, avec une organisation des relations entre Bordeaux Métropole et villes qui a été complètement balayée.

Sur l'aspect politique, ça n'appelle évidemment pas ici de commentaires, puisque le résultat des urnes a conduit, de façon indirecte évidemment, puisque Bordeaux Métropole est élu avec un scrutin, on pourrait dire indirect. Le résultat des urnes a donc conduit à un basculement incontestable, même si on a pu constater que le strict résultat électoral, au sein de certaines communes, s'était trouvé étonnamment traduit dans l'exécutif métropolitain.

Sur la partie gouvernance : le choix qui a été fait de ne plus laisser siéger les élus de l'opposition métropolitaine, a marqué le début de ce mandat. Vous avez dit, ma chère collègue, deux choses que je trouve intéressantes. Vous avez parlé de projet de mandature, c'est toujours un peu compliqué d'obtenir ce document. Beaucoup de gens l'ont demandé. Je ne parle pas d'un accord de partis, je parle vraiment du projet de mandature. Et puis, surtout, je vous saurai gré, et je reconnais le fait que vous avez voté pour le retour des 28 maires, mais que n'avez-vous attendu, que ne l'avez-vous fait, dès le début de l'élection, puisque nous avons été – comment dire – éconduits de façon – à la rigueur, l'élégance en politique est rare –, mais on nous a dit du jour au lendemain qu'il ne fallait plus y siéger.

J'entends que deux ans après, à la lumière d'un projet sur lequel vous puissiez dire que vous y êtes favorable, il eut été plus intéressant de le faire dès le début de la mandature.

Je voudrais vous dire les craintes qui sont les miennes, qui sont les nôtres : personne n'aura à gagner à une Métropole qui n'avance pas ou au ralenti, et la crainte, partagée par un certain nombre d'élus, sur le fait que l'administration prenne le pas, parfois, sur le politique. J'ai un dossier, mais je pourrais en citer d'autres, que beaucoup de mes collègues connaissent, par exemple, c'est l'îlot Beaulieu, préempté par Alain JUPPÉ – pour vous donner un ordre d'idée de sa date, juste au début de mon mandat –, qui a fait l'objet d'une concertation, qui a été présenté par les équipes de Bordeaux Métropole, et qui attend depuis quatre ans maintenant, quatre ans et demi, et donc depuis deux ans, sa réalisation concrète. Je me suis exprimé auprès de la Vice-présidente en charge des boulevards. Je vais revenir dessus, j'ai beaucoup de mal à comprendre – enfin, j'arrive à le comprendre – pourquoi un dossier voté, dans les règles de l'art, concerté – vous avez dit plusieurs fois « il faut concerter », etc. – avec les habitants, est encore aujourd'hui, une friche. Ce n'est pas faute d'avoir écrit, relancé. C'est la raison pour laquelle, j'ai indiqué au Président de Bordeaux Métropole que nous n'irions pas plus avant sur le projet des boulevards, si jamais l'îlot Beaulieu n'avancait pas de façon concrète.

L'organisation : les faits nous ont donné souvent raison, avec des situations souvent, dont vous avez le secret, j'ai envie de dire, avec finalement des maires – ou des voix – que l'on avait écartés pour gouverner, mais ces maires ou ces voix – c'est selon –, puisque Fabienne HELBIG l'a rappelé, il y a aussi les voix des Marcheurs, il y a aussi quelques ersatz plus individuels, M. POUTOU et votre ancien collègue de Saint-Médard-en-Jalles, lorsqu'il s'est agi de voter le très beau projet tarmac, pour lequel les verts votent systématiquement contre. Comment ne pas parler, évidemment, du projet LGV où il a fallu avoir les apports des gens que l'exécutif avait éconduits ?

Tout au long de ces mois, je voudrais quand même souligner un point positif, c'est à quel point Bordeaux Métropole a été un acteur important, au côté des Villes, pour la gestion quotidienne de la situation. On a l'air de l'oublier, mais l'année 2020, c'est avant tout un confinement et demi – on va dire –, avec bien des aspects. J'ai des souvenirs, on était dans l'entre-deux tours des municipales, de beaucoup de maires qui se parlaient, notamment pour la réouverture des écoles, au mois de mai 2020. On a eu l'air de l'oublier, mais cette instance s'est révélée, à ce moment-là, alors que démocratiquement le deuxième tour des municipales n'avait pas eu lieu, un formidable levier de partage de l'information, d'éclairage aussi, de la part de l'État, de l'ARS, pour pouvoir collectivement, indépendamment des écuries politiques, se révéler être une incroyable complémentarité. Je voudrais souligner aussi, l'action qui a été menée à travers les aides économiques ou culturelles.

De grands sujets transversaux ont été lancés. J'invite toujours à la prudence, je disais souvent dans mes premiers mois, quand j'inaugurais. J'inaugurais surtout des choses que je n'avais pas forcément décidées. Aujourd'hui, la majorité inaugure – et c'est bien logique, compte tenu du temps – des choses qui ont été votées, validées, bien avant juillet 2020. J'entends bien qu'il y a eu un avant, un après, un grand big bang, et un grand bouleversement, mais il y a beaucoup de choses. Nous avons parlé de la Gare de la Médoquine dont nous fêterons les 75 ans de fermeture. Mais nous avons quand même beaucoup, beaucoup de choses : Le pont Simone VEIL, dans quelques semaines, aura été voté dans les anciennes mandatures, puisque certains de ces projets ont plusieurs années. Ce qui a été, et qui me semble aussi important d'apporter, et qui révèle aussi une bonne collaboration avec la Métropole, c'est le futur bus express : le futur bus à haut niveau de services, étrangement positionné par vos soins, sur la liste des projets à réinterroger, pendant un an, puis finalement validé ; la piscine ; le stade Pierre-Paul BERNARD et puis évidemment, la consolidation des travaux qui sont en cours, donc Henri DESCHAMPS et au stade Pierre-Paul BERNARD.

Il y a d'autres grands dossiers qui sont également aujourd'hui sur le dessus de la pile, comme la Route de Toulouse. Ils avancent, mais parfois, face à l'administration, il y a quelques postures politiciennes. Moi, j'ai remercié, très récemment, le Président Alain ANZIANI d'avoir su être à l'écoute de la volonté de 50 % des villes qui modestement le bordent, même si jamais elles ont eu le tort de ne pas avoir la bonne étiquette politique à leur tête, et je l'ai trouvé particulièrement à l'écoute sur ce dossier. Et quand je vois que les propositions de Talence ont été intégralement reprises pour les séquences qui sont les nôtres, je me dis que l'on a tout à gagner à travailler ensemble.

Vous en avez parlé, M. le Sénateur, puisque nous y siégeons ensemble, beaucoup de travail sur la Commission des Finances. Pour ma part, j'assiste énormément au travail qui est fait sur la Commission des Ressources Humaines, avec beaucoup, là-dessus. Je suis également membre de METPARK.

Un dossier qui, si nous devons faire une photographie sur l'année 2020 et 2021, était un peu en état d'électroencéphalogramme plat, c'est l'OIM Bordeaux Inno Campus, pour lequel nous avons, là aussi, obtenu de la part d'Alain ANZIANI et avec la validation évidemment de Stéphane DELPEYRAT qui a beaucoup de dossiers à s'occuper, que l'on puisse avoir une animation entre les maires concernés pour que ce formidable projet créateur d'emplois, créateur de logements, notamment pour les plus modestes, et puis aussi acteur résolument d'un campus plus intégré à sa Ville et beaucoup plus vert – puisqu'aujourd'hui, une grosse partie du campus, ce sont d'immenses parkings –, puisse être remis sur les rails. Mais deux ans perdus.

Vous avez, on a listé, là-dessus, je ne suis pas tout à fait sûr que l'ambition au départ qui était d'éviter ce que vous appeliez – ou vos amis – « le bureau des maires » ait été atteinte, bien au contraire. Là-dessus, et aujourd'hui, on a une gouvernance qui va être nouvelle, puisque le nouveau Bureau a quelques semaines, nous n'y siégeons pas, nous ne sommes que des maires, et donc, on verra comment concrètement tout cela arrive, et comment on arrive à faire collectivement avancer les projets. À la différence de beaucoup, je pense qu'il n'y a pas dû avoir beaucoup de votes pour lequel nous avons exprimé un vote contre, très peu finalement, ce qui prouve qu'il y a des... Je vous fais rire, peut-être, mes chers collègues ?

Mme RAMI : Hors micro.

M. LE MAIRE : Alors, je ne pensais pas que c'était votre plan vélos, mais je suis heureux de savoir que c'est le vôtre. J'ai dit que nous avons voté assez peu, je vous invite à comparer le nombre de délibérations, et si votre plan n'est pas bon, laissez-nous juges de voter contre.

En revanche – et on peut s'en féliciter ou s'en inquiéter –, on a quand même le record du monde, toute proportion gardée, de groupes de travail, réflexions, comités de pilotage, cela, pour le coup, on peut vraiment... Tous les feux sont au vert, c'est le cas de le dire. Finalement, le juge de paix, ce sera le compte administratif, entre une volonté disant qu'avant tout était mal, et aujourd'hui, tout va bien, et à quel point finalement, dans les faits, ces éléments se traduiront budgétairement par l'exécution budgétaire.

Quelques inquiétudes : d'abord, un vrai dérapage des Ressources Humaines, avec une création de postes comme jamais la Métropole en a connu, je parle avant les grands éléments pourvoyeurs de postes. Je pense notamment, évidemment, à la régie dont nous avons parlé. Je pense évidemment aux extensions, notamment l'extension de lignes de tram qui arrivera dans les prochains mois. Avec quelques créations saugrenues, je ne voudrais pas passer sous silence, la fameuse arrivée des salariés en appui des vice-présidents, création toute nouvelle de ce nouvel exécutif, à croire que les anciens vice-présidents depuis la création de la CUB puis de la Métropole savaient se débrouiller tout seuls. En tout cas – je ne sais plus –, 6 à 10 postes ont été créés pour aider les vice-présidents. Nul doute qu'ils seront très utiles.

Des inquiétudes évidemment, vous avez parlé de co-construction, sur les boulevards. Les récentes décisions qui sont sur le stationnement payant, dont nous n'avons jamais entendu parler dans le cadre des boulevards. Vous avez parlé des couloirs de bus, dont nous n'avons jamais parlé dans le cadre des boulevards, qui relèvent du pouvoir de police du Maire de Bordeaux, et c'est là tout son droit – j'en discute souvent avec lui – n'atteste pas de l'ouverture ou de la coconcertation, puisque ce qui incombe à Talence, est aussi le cas au Bouscat. Je n'ai pas entendu le Maire de Bègles, donc je le laisserais évidemment parler sur ce qui le concerne. Évidemment, inquiétude sur quelques tentatives, vite réfrénées, notamment sur la future ZFE, la Zone à Faible Émission, qui avait été annoncée par la presse, par la Vice-présidente. Depuis, nous avons réussi à obtenir que quelques folies soient évitées. On verra effectivement, ce que cela peut donner.

Et puis être vigilant, sur cette Métropole qui voudrait s'occuper de tout. La Métropole a incontestablement une expertise technique, des fonctionnaires remarquables. Elle a apporté, y compris pour la Ville. J'ai souvent eu l'occasion de dire que la mutualisation des moyens informatiques avait vraiment constitué un vrai bond en avant pour la Ville et pour les services. Mais que la Métropole, vous en avez listé, on peut s'interroger, légitimement s'interroger à l'heure où il n'y a pas assez de postes pour des compétences régaliennes – on va dire – de la Métropole, je parle en matière de transport, je parle en matière de déchets. Que va-t-elle donc faire dans la stratégie de résilience alimentaire ? Ce n'est pas son rôle institutionnel. Et l'idée n'est pas le fait de critiquer la résilience alimentaire, la question est le fait de dire « où place-t-on les fonctionnaires de la Métropole sur les missions qui sont les siennes ? » Et aujourd'hui, on a énormément de services qui sont sous l'eau, y compris des services supports et des services que l'on crée avec donc, on vient un peu péjorer, ceux qui sont présents pour les missions régaliennes.

Vigilance, mais confiance, évidemment. D'abord, dans la préservation des intérêts de notre Commune. C'est une intercommunalité, mais il ne s'agit pas que Talence soit péjorée, pour reprendre un autre terme, et donc, c'est l'engagement du Président Alain ANZIANI, justement de ne pas modifier ces équilibres intercommunaux. Il y aura forcément un questionnement à faire. Pour ce qui me concerne, et comme je l'ai toujours dit, je trouve que la commune est une idée étonnamment ancienne, mais résolument moderne, et qu'on le veuille ou non, certaines compétences, certaines fonctions seront toujours plus faites de façon effective par les communes que par les métropoles. Et à ce titre, je serais, mais je crois que nous le partageons à peu près toutes et tous, un farouche défenseur de l'idée de commune qui ne devra jamais devenir un arrondissement de la Métropole, mais vraiment un élément de décisions. A la Métropole, en revanche, le soin de gérer de façon efficace ce qui traverse les communes, ou ce qui nécessite une expertise.

Je voudrais, puisque nous sommes dans la majorité, à l'opposition, souhaiter vraiment pleine réussite aux projets auxquels nous apportons notre soutien. Il y a des décisions politiques, incontestables, mais on ne peut jamais souhaiter l'échec de ces éléments. Vous avez beaucoup parlé, ma chère collègue, du schéma des mobilités. Vous le savez, nous émettons énormément de doutes, non pas sur la bonne intention ni de l'année et demie qui a été passée, pour finalement prendre un document qui n'était pas vraiment ce que nous avons consulté, mais qu'importe, sur le fait de dire que, et on l'a vu juste avant les fêtes de fin d'année, à quel point, dans les moments difficiles, la réponse au transport lourd, on peut développer le vélo, et les autres modes alternatifs dont vous êtes conseillère métropolitaine déléguée, mais la Métropole ne fera pas l'économie de nouveaux transports lourds pour transporter les 300 000 personnes supplémentaires par jour.

Sur un réseau qui a fait la preuve de son efficacité, mais qui aujourd'hui montre des signes évidents de vieillissement et de faiblesse, c'est à mon sens le manque que l'on peut avoir sur ce poste-là, mais si demain on est capables de réussir, je serais le premier à le reconnaître, et en tout cas, de m'en féliciter parce que l'on n'a rien à gagner d'avoir une Métropole faible ou technocratique. J'espère juste que les errances liées à la stupéfaction des résultats électoraux laisseront place à une gouvernance plus maîtrisée, plus partagée, parce que l'on a tous à y gagner.

Vous avez pris acte de nos différents rapports, il n'y a pas de vote.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« L'article 40 de la Loi Chevènement du 12 juillet 1999 dispose que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Le texte prévoit également la communication de ce document en séance publique du Conseil Municipal, séance au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

Ce rapport est consultable sur le site internet dédié <http://rapportactivite.bordeaux-metropole.fr/> et peut être téléchargé par chaque conseiller municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activité de Bordeaux Métropole joint à la présente et entend les Conseillers Métropolitains.»

Reçu en Préfecture le 9/03/2022

N° 6 - Bilan d'activités 2020/2021 des Conseils Communaux – Information du conseil municipal

Mme RONDEAU : M. le Maire, mes chers collègues. Alors, je pensais être très longue avec mes deux pages, mais finalement, je pense que cela va aller. Comme vous le savez, puisque cela était inscrit dans notre programme, nous avons la volonté de faire évoluer dès le début de notre mandat, le fonctionnement des Conseils Communaux. Malheureusement, encore elle, la crise Covid en avait décidé autrement. On s'est posé des questions. Comment faire évoluer quelque chose quand on ne peut pas se parler ? Quand on ne se connaît pas ? Et qui plus est, lorsque l'on parle de participation citoyenne. Ainsi, nous avons pris la décision, avec M. le Maire, de repartir sur le même fonctionnement que le mandat précédent dès le mois d'octobre 2020, car à notre sens la participation citoyenne qui est chère aux Talençais, ne devait pas s'arrêter plus longtemps.

Un redécoupage des contours des Conseils Communaux a malgré tout été réalisé, et le budget alloué aux Conseils Communaux a été augmenté de 25 %. Ainsi, aujourd'hui, la Ville de Talence dispose de quatre Conseils Communaux, du nord au sud, présidés par mes collègues, Mme CHADEBOST, Messieurs ERCHOUK et JOYON, et moi-même. Nous vous présenterons le bilan de chaque Conseil Communal en suivant.

Le montant annuel alloué à chaque Conseil Communal est de 30 000 €. Comme chaque année, un bilan d'activités de ces instances est présenté au conseil municipal, retraçant les sujets et les thèmes principaux abordés, ainsi que les réflexions menées par les différents groupes de travail. C'est également l'occasion de définir les perspectives de travail de chacune des quatre instances pour l'année 2022.

Globalement, les thèmes principaux abordés ont été les suivants : l'élaboration des règlements intérieurs des Conseils Communaux, sachant que chaque Conseil Communal dispose de son propre règlement ; les requalifications de places dans le cadre du plan « 7 places » menées par notre collègue, Mme la première adjointe, Frédérique FABRE-TABOURIN, cette année ont été travaillées, les places : Émile Zola, sur le Conseil Communal 1, 14-18, sur le Conseil Communal 2, et Peylanne, sur le Conseil Communal 3. La végétalisation des quartiers de la Ville, avec de beaux projets émanant des propositions des conseillers communaux et mis en musique par nos agents du service environnement et paysages ; et le stationnement réglementé et la circulation, toujours en partenariat avec notre collègue, M. François JESTIN, adjoint à la circulation et à la voirie.

Je vais donner la parole à mes collègues Présidents de Conseil Communal, pour vous présenter plus en détail le bilan de chacun de leur Conseil Communal. Mais avant, si vous le permettez M. le Maire, je vais profiter d'avoir la parole pour remercier l'ensemble des conseillers communaux pour leur implication, l'ensemble des personnes qui ont candidaté démontrant leur volonté de participer à la vie de la commune – on a reçu plus de 250 candidatures –, nos collègues élus de secteur qui participent à l'ensemble des séances de Conseil Communal. Enfin, j'adresse un immense remerciement au service participation, M. François DELPEUCH, directeur du service, et Mme Cécile MORENO, sa collaboratrice, pour le travail qu'ils fournissent à chaque Conseil Communal : avant, pour sa préparation, et après, pour le compte rendu ; leur présence indéfectible à chaque réunion, qu'elle soit restreinte, publique, en présentiel, en distanciel ; leur travail entre les Conseils Communaux, également, pour répondre aux diverses sollicitations des conseillers, l'organisation des groupes de travail, etc. Je tiens également à les remercier pour leur résilience, leur réactivité, et leur accompagnement pour la mise en place des réunions en distanciel. Ce n'était pas si simple que cela peut paraître. Je voulais également remercier le service communication et les agents qui assurent la distribution des flyers avant les réunions publiques. Tout cela, c'est un énorme travail.

Mes chers collègues, je vais vous laisser la parole, et vous remercier également pour tout le travail que vous menez en tant que Présidents de Conseil Communal. Je vous propose de remonter du sud vers le nord, en commençant donc par M. Salem ERCHOUK pour le CC4, Compostelle-Le Bijou- Raba-Thouars.

M. LE MAIRE : Juste une petite précision, parce qu'ils m'ont regardé pendant que tu as dit + 25 %. On a augmenté l'enveloppe de 50 %. C'est pour cela. Si jamais vous souhaitez dépenser que 25 %, vous serez la bienvenue sur l'enveloppe. On est passé de 20 000 à 30 000. Salem.

M. ERCHOUK : Bonsoir. Donc une année 2020, comme l'a très bien dit Mme RONDEAU, une année 2020-2021 marquée par une crise sanitaire qui a fortement réduit les possibles en termes de rencontres, liens sociaux et de projets, d'une manière générale. Des réunions, pour la plupart, du coup, en visioconférence, avec les difficultés que l'on connaît bien désormais sur ce type de réunions.

Alors, avant d'oublier, je souhaiterais aussi remercier, le service « Participation Citoyenne », comme l'a fait Mme RONDEAU, François DELPEUCH, Cécile MORENO, et d'une manière générale tous les agents qui ont œuvré pour le bon fonctionnement du Conseil Communal, des Conseils Communaux. Je profite également de l'occasion pour remercier chaleureusement tous les membres du Conseil Communal ainsi que les forces vives, les associations locales. Ils s'impliquent, ils donnent de leur temps tout au long de l'année, ils donnent de leur énergie pour l'intérêt général, comme en témoigne justement l'aide qui a été apportée aux différentes associations locales à vocation sociale, sur notre secteur.

Sur le bilan des différents Conseils Communaux, il y a plusieurs phases. La première phase, évidemment, elle a été consacrée à l'installation du Conseil : rappeler les grands principes, les modalités de fonctionnement, l'interconnaissance aussi entre les membres, le règlement intérieur. Vous le savez, nous, sur le Conseil Communal Sud, la particularité c'est que l'on intervient aussi sur un QPV, un Quartier Politique de la Ville, avec un Conseil Citoyen, lié à la loi de 2014. Il s'agissait là de voir les articulations possibles avec ce Conseil Citoyen, ne pas se marcher dessus, être aussi dans une logique de complémentarité, de soutien, et de solidarité.

Nous avons également consacré un temps, nous consacrons du temps sur les Conseils Communaux, au partage aussi de diagnostics sur le territoire. Je voudrais aussi saluer ici, les apports des élus de secteur : Stéphane DELGADO, et Hélène MICOINE qui ont pu vraiment apporter leur expertise de terrain aux conseillers, et répondre, ou en tout cas, essayer de répondre aux préoccupations diverses, ou alors être en capacité aussi d'orienter vers les bons services. Également, les ateliers aussi, en parallèle, sur des thématiques diverses : l'environnement ; la circulation ; l'action sociale ; etc.

Évidemment, les réunions publiques aussi : nous sommes sur un quartier où une mue est en train de continuer de s'opérer. Alors, beaucoup de choses ont été faites, mais il reste encore beaucoup de choses : la requalification du quartier de Thouars. Nous avons aussi travaillé sur la Maison des Solidarités, l'inauguration. Également, dans le futur aussi, le projet de réhabilitation, de requalification, enfin de rénovation de Lorenzaccio et de Sylvia, et également la piscine, le stade, etc. Enfin, sur tous les dossiers, les conseillers sont vraiment partie prenante, dans le cadre des réunions publiques, ils ont les informations, et ils passent eux-mêmes l'information dans leur environnement local.

Concernant les perspectives de travail, on a beaucoup été impactés par la crise. Il faut savoir qu'il y a des actions qui sont vraiment construites par le Conseil Communal Sud. Je pense au Noël Solidaire, aux repas de quartier. Ils n'ont pas pu les mener. On espère que sur l'année 2022, on arrivera justement à mettre en place toutes ces actions, et qu'elles seront possibles.

Au niveau de la communication, on espère aussi que l'on pourra réaliser un trombinoscope des membres du Conseil Communal, que l'on pourra continuer aussi, grâce à ces 30 000 euros – j'ai compris qu'il allait y avoir un peu plus –, à soutenir les initiatives locales qui agissent pour le bien des habitants d'une manière générale sur le Conseil Communal 4. Voilà, en gros, sur le Conseil Communal Sud.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. On remonte alors ?

Mme RONDEAU : Oui. Merci, Salem. Mme Jacqueline CHADEBOST, pour le CC3, le Lycée-Peylanne-Plume la Poule.

Mme CHADEBOST : Merci. Je vais dire à peu près la même chose que Salem pour démarrer, c'est qu'il a été très compliqué cette année, tout du moins l'année dernière, de démarrer les Conseils Communaux dans une situation sanitaire qui nous a obligés à fonctionner en visioconférence, et on sait pertinemment qu'il y a certains habitants qui ont des difficultés, notamment on a un membre de la RPA Bel Air, qui fait partie du Conseil Communal et pour lesquels, cela a été très compliqué de s'inscrire dans un dialogue constructif.

Les trois premières réunions ont été pour les habitants des choses nouvelles. Nous avons beaucoup de nouveaux habitants dans ce Conseil Communal. On a mis en place, effectivement, le règlement intérieur. On a adopté le règlement intérieur ensuite, et on a lancé les perspectives de travail. Ce qui a été désiré par les conseillers communaux, c'est d'avoir trois types de commissions dans lesquelles ils se sont répartis, en fonction de leurs – on va

dire – affinités. On a une Commission Animation/Culture, une Commission Solidarité, et une Commission Végétalisation et Aménagement de quartier. Chaque habitant a formé un petit groupe avec d'autres habitants. Cela leur a permis de développer des relations d'amitié interquartier, et je trouvais que c'était une chose qui était un des éléments les plus importants sur le tout début des premières réunions.

Ce que je voulais rajouter dans ces actions, pour essayer d'aller vite, bon, vous avez déjà la liste de ce qui a été fait. Il y a des choses que nous aurions aimé faire, que nous n'avons pas pu faire. Nous devons organiser une sortie au théâtre avec tous les élèves des deux écoles qui font partie du Conseil Communal 3, Paul Lapie et Georges Lasserre, sur un mercredi ou un samedi. Cela n'a pas été possible à cause de la crise sanitaire, mais j'espère qu'on le fera. Je voudrais insister aussi sur les habitants qui ont voulu, entre eux, valoriser leurs qualités artistiques sur une manifestation que l'on a organisée qui est la Fête du Conseil Communal 3, sur l'art et la jeunesse, qui a très, très bien marché, et que l'on va renouveler en lien avec le service culturel de la Ville, et Talence Évènement. Et puis nous avons tout un tas de projets qui, j'espère, se mettront en place. Je ne vais pas être plus longue.

Je voudrais aussi remercier François DELPEUCH et Cécile MORENO pour leur accompagnement, remercier mes deux collègues élus de secteur qui ont, tout le temps, été présents sur nos réunions, et qui sont en capacité d'apporter des informations complémentaires à ce que nous faisons, nous et sur les questionnements que l'on a. Et je voudrais surtout valoriser les membres de mon Conseil Communal, les forces vives, toutes ces personnes qui se tendent mutuellement la main, notamment dans les actions de solidarité. Je voulais les remercier très, très chaleureusement parce que je sais qu'ils nous écoutent ce soir, parce qu'il y a un vrai lien, de solidarité et d'amitié, qui s'est lié entre nous. Merci beaucoup.

Mme RONDEAU : Merci, Jacqueline. M. Mathieu JOYON pour le CC2 de Caudères-La Fauvette- Poste-Mairie.

M. JOYON : Merci. Mes chers collègues, écoutez, c'est un petit peu le même constat, puisque l'on a effectivement un groupe, en tout cas sur le Conseil Communal 2 qui est très dynamique et productif. Même sur des temps un peu compliqués, on a toujours réussi à faire des réunions endiablées, même en visioconférence. C'est effectivement un moment très important pour nous, et on est tous contents de se retrouver. En tout cas, on est ravis d'avoir un soutien par le service, effectivement, Participation Citoyenne, parce que c'est vraiment l'engrenage, l'huile, ce qui nous permet de vraiment nous concentrer sur les actions sur notre secteur. Je tiens aussi à remercier les conseillers de secteur qui arrivent et qui m'apportent beaucoup d'éléments, à la fois de réponse et d'information au quotidien aussi, en dehors du Conseil Communal.

Ensuite, sur l'activité, on a beaucoup dépensé, puisque l'on a essayé d'avancer énormément. Après, il faudra peut-être, effectivement, parfois, réfléchir à créer plus de liens avec les services, parce que notre envie est parfois trop importante par rapport à la faisabilité des projets. C'est quelque chose qui est donc important à retravailler. En tout cas, très bon bilan sur le Conseil Communal 2. On a aussi d'autres perspectives sur la participation citoyenne, et la participation dans certains groupes, comme Osons plus, par exemple. On a fait neuf réunions restreintes, on a fait deux réunions publiques. Globalement, quelque chose d'intéressant, en tout cas sur notre secteur. Et puis j'espère que l'on sera aussi efficaces par la suite. Voilà. Donc merci, en tout cas.

Mme RONDEAU : Merci, Mathieu. Je vais terminer ces bilans avec le CC1 Zola-Haut Brion-La Taillade-Médoquine-Saint-Genès que je préside. Que rajouter de plus ? Sur le nombre de

réunions restreintes qui est similaire, le nombre de réunions publiques qui est similaire. Ce qui est effectivement notable, j'ai été très agréablement surprise, c'est la mobilisation des conseillers. En fait, quand on a vraiment redémarré au mois d'octobre, c'était en distanciel, ce n'était pas toujours évident, on était 25 par Conseil Communal.

On ne se connaissait pas encore, et pour autant, tout le monde se connectait, et l'échange s'est fait, s'est très bien fait, et le travail a pu commencer.

Nous, on a été plus raisonnables que le Conseil Communal 2 en termes de dépenses, parce que nous, nous faisons attention aux dépenses ! On a participé bien sûr aux frais de fonctionnement et à la démarche « Osons plus », dont Mathieu parlait, et je vais revenir dessus. Nous, on a travaillé sur une demande d'un Comité de quartier sur l'installation d'un panier de basket, et puis on a attribué une subvention exceptionnelle à l'Association des commerçants de la barrière de Pessac, mais vous étiez déjà au courant puisque c'était le conseil municipal du mois de décembre, pour les illuminations de Noël, qui ont permis de finir le cours Gallieni, en termes d'illuminations, et c'est vrai que ça faisait du bien, ces petites lumières. Et puis on a accordé une subvention exceptionnelle également au Jardin de la Passerelle, pour l'extension de son jardin partagé. On a été certes plus raisonnables, peut-être parce que... Ça ne va pas durer, j'en suis sûre, mais on a énormément de perspectives et notamment, et ça, je pense que c'est quelque chose aussi qui est intéressant de travailler en transversalité avec d'autres Conseils Communaux, parce que les périmètres sont des fois très fins, et donc avec le Conseil Communal 2, on va travailler sur l'aménagement d'un petit square. Sur notre Conseil Communal, les groupes de travail sont très orientés autour de la végétalisation du quartier, et les aménagements des parcs. Voilà. J'en ai terminé sur la présentation du bilan du Conseil Communal 1.

Je vais reprendre mon rôle d'adjointe déléguée à la Participation. Donc, une nouvelle fois, on doit se féliciter pour l'implication croissante des conseillers communaux, ainsi que des habitants dans les instances de participation citoyenne et démocratie participative. 2022 est devant nous, et c'est une année importante pour les Conseils Communaux, et la participation citoyenne en général, à Talence, puisqu'en octobre, se dérouleront les assises de la participation citoyenne. Et comme vous le savez, un groupe de travail constitué de 21 volontaires issus de chaque conseil communal et animé par « Osons Plus » a débuté ses réflexions au mois de décembre dernier, afin de proposer à l'occasion des assises, un nouveau fonctionnement de ces instances. Le but de cette co-construction est de créer des Conseils Communaux qui correspondent aux aspirations des habitants de Talence, de valoriser ainsi encore plus la participation. J'en ai terminé.

Je vous propose donc que le conseil municipal prenne acte de la transmission des éléments du bilan d'activités des Conseils Communaux pour les années 2020-2021.

M. LE MAIRE : Merci, mes chers collègues. Merci pour cette présentation complète. Y a-t-il des remarques ? Mme DE MARCO.

Mme DE MARCO : Oui, merci justement pour cette présentation, et cette autosatisfaction générale que vous avez sur le bilan de ces Conseils Communaux. Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Interrogez donc les habitants de Talence, les Talençais et les Talençaises, je ne suis pas sûre qu'ils connaissent vraiment ces Conseils Communaux. Donc, je pense qu'il est nécessaire, et c'est bien cette démarche que vous avez entreprise, donc, de revoir et de réfléchir avec – alors, je ne connais pas qui est « Osons Plus » qui va justement réinterroger ces Conseils Communaux pour justement faire quelque chose, une instance participative, de la participation citoyenne, et donc également de la démocratie participative. Parce que pour l'instant, je ne pense pas que ce soit le cas. Mais c'est bien justement de l'avoir constaté et de faire en sorte que ces Conseils Communaux soient plus participatifs. Voilà. Donc, pour

l'instant, c'est vrai que c'est plutôt des thèmes qui sont choisis, qui sont fort intéressants, mais qui sont souvent lors des réunions, de l'information, des modifications à la marge, mais j'appelle ça pas du tout de la participation citoyenne. Donc peut-être qu'avec Osons Plus, vous allez oser et faire vraiment de la participation citoyenne.

M. LE MAIRE : Comme sur les boulevards, ma chère collègue.

Mme DE MARCO : Moi, je ne sais pas du tout cette histoire de boulevard, Route de Toulouse. Peut-être qu'on pourrait avoir une information lors du conseil municipal ? Peut-être pourriez-vous nous informer ? Parce que vous avez fait beaucoup d'allusions tout à l'heure sur des sujets, dont nous n'avons pas forcément connaissance, avec quelques petits pics dirigés.

M. LE MAIRE : Vous voyez le mal partout !

Mme DE MARCO : Et vous, vraiment, vous avez la rancune sévère.

M. LE MAIRE : Vous avez une excellente journaliste de Sud-Ouest, vous avez tout dans Sud-Ouest. Je vous en prie, mon cher collègue. Allez-y.

M. JOLIOT : Oui. Je suis un ressortissant du Conseil Communal 3, et je tiens à dire que c'est le seul de tous les conseils qui n'a pas fait de réunion publique. Ce que je déplore. Alors bien sûr, j'entends les objections sanitaires, etc. Mais je constate que certains ont réussi et d'autres pas. Donc je pense qu'il y avait aussi une question de choix, ou d'organisation. Je voudrais aussi faire remarquer que je manifestais depuis de très nombreuses années une certaine disponibilité pour participer éventuellement à un certain nombre de choses, de co-constructions pour reprendre un terme qui participe pleinement, théoriquement, de cette concertation citoyenne, mais je n'ai jamais été ni contacté ni appelé à aucune échéance que ce soit. Alors que ça doit faire au moins une dizaine d'années que j'ai dit et que j'ai redit, et que j'ai reredit que j'étais évidemment disponible quand il s'agissait de réfléchir collectivement à la manière dont on pouvait améliorer notre quartier. Bon.

Je peux aussi faire une remarque sur le fait que le périmètre des Conseils Communaux, une fois qu'ils ont été réunifiés, ne correspond plus à grand-chose en termes de quartier. Donc, en termes de vision, et de lisibilité, je veux dire, qu'un Conseil Communal qui va de la Route de Toulouse, jusqu'aux vignes du Haut-Brion, pour moi, ça manque de clarté, et de lisibilité. Je veux bien entendre une question de rationalité dans l'organisation administrative, mais enfin, il y a un moment donné où la géographie a aussi ses réalités qu'il faut savoir entendre. Enfin, je veux faire une remarque sur le fait que l'on retrouve plusieurs personnalités et élus, à la fois dans le Conseil Communal 3 et le Conseil Communal 4. Je voulais savoir si c'était une erreur de transcription ou si c'était une réalité réelle.

Mme RONDEAU : C'est une erreur de transcription, oui.

M. JOLIOT : Voilà. Parce que sinon, je ne comprenais pas le pourquoi du comment. Donc, voilà. Ce serait bien de rectifier la chose.

Enfin, je voulais aussi signaler qu'en ce qui concerne, l'information, ça a été un peu dit par la sénatrice Monique DE MARCO, on a quand même un problème, un déficit en termes d'information. Je veux dire, moi, dans ma résidence, je ne reçois jamais, je dis bien, jamais aucune information concernant le Conseil Communal. On n'a jamais reçu un courrier, on ne reçoit rien. Voilà. Ce n'est pas compliqué, c'est comme si cela n'existait pas. Donc, on est des spectateurs lambda, très éloignés de ce qui est censé être proche de nous, parce qu'il n'y a

pas de réalité, de contact, de communication, d'information. Et puis je pense aussi que ce serait pas mal pour certains projets, de demander l'avis des gens, du quartier, avant que les choses ne se fassent.

Je veux parler là des anneaux qui ont été mis, des anneaux pour vélos qui ont été mis partout dans le quartier, et où il n'y a jamais un seul vélo accroché, parce que ces anneaux ne s'adressent à strictement personne, à part peut-être du côté du tramway, pour les autres, il n'y a jamais un seul vélo qui est accroché, tout simplement parce que les gens qui habitent le quartier, ils rentrent leur vélo chez eux, et ne le laissent pas dehors. Voilà. Donc à part les anneaux pliés par des voitures, parce que leur situation fait qu'elle est accidentogène, et qu'il y a eu des accidents. Ce serait bien qu'à un moment donné, on en parle avant plutôt qu'après. D'ailleurs, j'en veux pour preuve, certains anneaux ont été supprimés parce qu'ils empêchaient littéralement de tourner à certains angles de rue. Merci.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres remarques positives sur ce rapport ? Mme RAMI.

Mme RAMI : Moi, j'avais une demande à vous faire. Alors, Xavier l'a évoqué un petit peu. Il s'agit des réunions publiques. On se rend compte qu'il y a un certain nombre de réunions publiques qui ont lieu sur les Conseils Communaux, d'autres pas. Moi, je souhaiterais que nous puissions être informés de ces réunions publiques. Alors, nous, je parle du groupe d'opposition, puisque nous n'en avons pas d'information. Alors, je sais bien que de l'information existe sur le site Internet, mais je trouverais que ce soit plutôt agréable vis-à-vis du conseil municipal, et plutôt respectueux que nous ayons cette information en amont, pour qu'en tant que conseillers municipaux, nous puissions nous déplacer et entendre effectivement ce qui se passe sur l'ensemble des Conseils Communaux.

M. LE MAIRE : D'autres remarques positives, donc ? Je n'en vois pas. Mme RONDEAU.

Mme RONDEAU : Merci, M. le Maire. Alors, je vais essayer de répondre à toutes les remarques, rapidement, et dans l'ordre.

Si, c'est de la participation citoyenne, et non, ce n'est pas uniquement de l'information. La preuve, c'est que tous les investissements qui ont été réalisés, émanent uniquement de propositions de conseillers. Alors certes, il y a de l'information, c'est le rôle aussi de ces Conseils Communaux, mais toutes les initiatives viennent des conseillers communaux, les groupes de travail, etc.

Sur les réunions publiques, alors, à ma connaissance, tous les Conseils Communaux ont fait des réunions publiques, malgré les conditions parfois, il y en a qui ont été annulées quand les jauges ont été diminuées, malheureusement, et elles ont été simplement reportées. Mais je laisserai la parole à Mme CHADEBOST, pour le Conseil Communal 3 précisément.

En ce qui concerne les aménagements précis dans les quartiers : il y a des consultations. J'en veux pour preuve, moi, sur mon Conseil Communal, la Place Zola, qui a quand même, on a eu un retour de quasiment 200 personnes, 200 riverains, 250 même, 242 précisément, qui ont répondu. Donc, je ne peux pas vous laisser dire cela.

Sur les informations et la communication : effectivement, il n'y a pas de boîtage. Toutes les informations sont en ligne sur le site Internet, et actuellement, on est en train de refaire et de faire évoluer en fait, la plateforme qui était la plateforme du budget participatif. Comme vous le savez, il n'y a pas de budget participatif en 2022, et on en profite donc pour mettre à jour et faire évoluer la plateforme qui va devenir la plateforme de participation citoyenne, et vous trouverez de façon très lisible dessus l'agenda, les comptes rendus, les ordres du jour, etc. Donc voilà. Jacqueline.

Mme CHADEBOST : Oui, je vais répondre très rapidement. D'abord à Mme DE MARCO, toutes les commissions qui sont mises en place, ce sont les conseillers communaux qui les ont posées. Les projets, c'est eux qui les ont mis en place.

Le rôle du Président, c'est justement de faire le lien avec les services, pour la faisabilité des projets qui sont proposés. Il n'y a pas, on n'est pas monosens, dans les propositions, loin de là. Après, dans le Conseil Communal, il arrive que nous ayons des réunions d'information pour des actions ou pour des projets qui sont en train de se mettre en place sur le territoire du Conseil Communal.

Concernant les réunions publiques, il n'y a pas eu de réunion publique sur le secteur Lycée. Il y a eu deux réunions publiques qui ont été faites pour l'aménagement de la Place Peyllanne-Leysotte, aménagement qui a été demandé par les Conseils Communaux, qui a été préparé, proposé à Mme Frédérique FABRE, qui ensuite a utilisé les informations. Nous avons eu deux réunions, dialogues et échanges, sur l'aménagement de cette place, et la prochaine, c'est le 15 mars. Pour les réunions publiques par ailleurs : il y a, effectivement, une réunion qui va concerner l'aménagement de la voie qui longe l'école Georges Lasserre et nous avons prévu une information et une préparation de cet aménagement avec les parents d'élèves de l'école et les directeurs de l'école. L'aménagement et l'accompagnement de l'évolution de Crespy, ce sera avec les habitants de Crespy. Donc, les réunions sont prévues avec les membres élus du Conseil Communal. Par ailleurs, on prépare dans les projets à venir, une gazette du Conseil Communal, et là, vous aurez la gazette informée dans vos boîtes aux lettres. Il y a actuellement des informations sur chaque ordre du jour et chaque compte rendu est sur Internet. Après, je pense que c'est un peu compliqué aussi de joindre tout le monde. Les membres des Conseils Communaux ont été élus sur proposition et sur candidature. Après, ça a été un tirage au sort et je ne pense pas que ça soit une volonté de ne pas travailler avec tous les habitants. Loin de là, et loin de moi cette idée-là, pardon.

M. LE MAIRE : M. BARDIN.

M. BARDIN : Bon. Je vais commencer par du positif sur ce que vient de dire Mme CHADEBOST. Je vous félicite pour la production de cette gazette que nous attendons tous avec impatience.

M. LE MAIRE : Merci, M. BARDIN.

M. BARDIN : Juste quand même, rappeler le cadre du Conseil Communal. Dans les réunions publiques, alors, il se trouve que j'ai assisté aux réunions publiques concernant l'aménagement de la Place 14-18, où j'ai demandé, j'avais demandé à l'époque comment avaient été conviés les gens, puisque finalement ils étaient présents. Mais, on m'avait dit que l'invitation n'avait été portée que sur les riverains de la Place, et non pas sur l'ensemble du Conseil Communal. Donc, voilà. Dans le cadre des limites, c'est le Conseil Communal, si c'est une réunion publique du Conseil Communal, je pense qu'il faudrait inviter, enfin, avertir l'ensemble des habitants du Conseil Communal.

M. LE MAIRE : Alors, reprenons. Vous dites un peu entre vous, un peu des choses très contradictoires. D'un côté... Écoutez-moi, Mme DE MARCO. On n'est pas au Palais du Luxembourg, ici. D'un côté, on nous dit « *vous n'avez de concomitance géographique, mais après il faudrait ramener là-dessus* ». Je vais juste vous dire quelque chose qui me surprend beaucoup dans votre conception. Un Conseil Communal, par définition, n'est pas le conseil municipal. Les gens du groupe majoritaire, vous pouvez les interroger, ne sont pas informés des dates ni conviés, évidemment, sauf les gens qui font partie des Conseils Communaux. Je

rappelle que l'opposition, il y a également des personnalités dites qualifiées, ou désignées plus exactement, ça n'empêche pas d'être qualifiées.

Donc, si on commence à inviter à un conseil municipal, c'est très surprenant comme vision. Un conseiller municipal, quel qu'il soit, quel que soit son bord, sur un Conseil Communal, on vide de sens, par essence, verte, l'objectif d'un conseil communal. L'objectif d'un conseil communal, ce n'est pas de convier des gens à, l'objectif d'un conseil communal, c'est que les citoyens puissent discuter entre eux des projets, ce qui leur importe. Si on commence à politiser ces conseils, enfin, pour moi, ce n'est vraiment pas – mais on peut en débattre – l'essence d'un Conseil Communal.

Sur les arceaux, mon cher collègue, je regardais votre voisine de derrière. Le plan Vélos prévoit la création de places de stationnement. Je ne sais pas si jamais vous allez vous mettre d'accord avec la politique métropolitaine pour mettre des arceaux à vélo, pour y stationner. Mais c'est porté par la Métropole. Je voudrais juste vous rappeler un élément, c'est que... Mme DE MARCO. Vous savez, on ne vous entend pas à la télé. Donc, juste, écoutez-moi. Je vous écoute, religieusement, et donc laissez-moi juste parler à votre collègue, si vous le permettez. Mon cher collègue, je voudrais juste vous dire que la loi prévoit que toutes les places de stationnement ou les zones qui précèdent et qui d'ailleurs succèdent aux passages piétons, doivent avant le 1^{er} janvier 2025 ou 2026 – je ne sais plus, 2026 –, être neutralisées pour pouvoir procéder à la visibilité dudit passage piéton. C'est la raison pour laquelle, nous portons, indépendamment du fait qu'il y a un objectif vélo, il y a plusieurs possibilités. Soit prendre des places de stationnement dans des quartiers parfois contraints, je me souviens de quelques joutes avec vous sur le stationnement réglementé dans le quartier du Lycée. Soit, enlever des places de stationnement, et y mettre du stationnement deux roues, c'est faisable, on le fait. Ou alors, se dire que dans cet interstice-là, ne pas supprimer de places de stationnement, et y mettre du stationnement à vélo. Par ailleurs, et sous l'impulsion de la majorité, nous avons inventé ce que l'on appelle les arceaux talençais que la métropole installe un peu partout, c'est un petit rectangle, dans lequel on vient porter, on y met quelques végétaux, on ne va pas planter, parce que l'on ne peut pas. Mais on y vient y mettre un peu de verdure. Vous habitez, je crois, du côté du quartier du Lycée, je vous encourage à aller voir celui qui est devant le Carpe Diem. Je trouve, très sincèrement, ce n'est pas une politique de rafraîchissement, mais finalement, on a deux arceaux à vélo, peut-être pas forcément occupés, on a un tout petit bloc de végétalisation, et ça prend la place d'une bande jaune. Donc, je crois que l'on ne perd pas notre temps, et donc je pense que c'est plutôt utile. Et donc, quand vous dites que c'est dangereux, c'est la Métropole je vous rappelle qui installe tout cela. C'est fait justement pour enlever la dangerosité des passages piétons et l'absence de visibilité.

Par rapport à la longue litanie de tout ce qui ne va pas, j'ai envie de vous dire qu'il y aura aussi un juge de paix. Il y a les assises de la participation citoyenne, vous êtes également membres du groupe de travail sur la participation citoyenne. Si à la place de vos critiques, je les entends, et bien, vous pouvez proposer, vous avez proposé mon cher collègue, par exemple, le fait que l'on soit cohérents géographiquement, proposez-nous un découpage de Conseil Communal, ne nous en créez pas 25, par contre, parce qu'on est limités à 5 je crois, de mémoire. Si vous pensez que l'on peut découper différemment, découpez différemment, et proposez. On y sera attentifs.

Je pense que le système est à un tournant, les Conseils Communaux sont là depuis plusieurs années maintenant. Quand on discute avec des habitants, ils nous disent aussi la difficulté qui est d'être conseiller communal sur 6 ans, c'est particulièrement long, et en général, quand on a fait une réunion sur le stationnement, le mandat s'achève automatiquement, parce que l'on se dit « *oh la, la, je ne vais pas prendre du temps pour me faire enguirlander* ». J'ai souvenir aussi de beaucoup de débats sur le plan des potelets puisque je vous rappelle que les potelets

sont mis par les conseillers communaux, chacun étant très intéressé par tel ou tel potelet. Si vous souhaitez proposer un modèle, je trouve que celui de Talence fonctionne bien. Je voudrais vous dire quelque chose, Mme la Sénatrice, il y avait 250 personnes à la réunion d'Émile Zola. On peut vraiment se féliciter d'avoir 250 personnes, sur une Place, concertées. C'est un élément très positif, et Dieu sait s'il y en a des choses à dire sur cette Place Émile Zola. Et donc, j'ai envie de vous opposer à votre critique des chiffres. Le premier, c'est le nombre de réunions. Sur le précédent mandat, il y a eu 211 réunions des Conseils Communaux, 211. Il y en avait eu que 106 sur le mandat précédent. Un deuxième chiffre, c'est le nombre de personnes qui participent à ces réunions, et puis, la réunion publique, on va s'accorder à dire qu'ils ne vont pas faire des réunions publiques pour le plaisir de, il faut avoir un sujet. Et peut-être que le Conseil Communal, l'année prochaine, ou l'année d'après proposera deux-trois réunions publiques, et pas les autres. Enfin, on ne fait pas de réunions publiques, juste pour le plaisir de. Et puis la troisième des choses, parce que je trouve quand même, que l'on est là pour féliciter le travail des élus, des services et des gens qui habitent. Moi, je vous ai trouvé très durs dans vos critiques. C'est la somme sur le mandat précédent, 285 751 euros, 285 751 euros, c'est le chiffre des services, qui a été dépensé via les Conseils Communaux. Ça reste que 300 000 euros, mais je trouve qu'une instance qui a son propre mode de fonctionnement, son propre budget, pour moi, c'est la vraie démocratie participative. Mais si vous souhaitez proposer plutôt que de vous opposer, nul doute que les assises de la participation citoyenne le permettront. Allez, vous prenez acte du rapport, et on passe au suivant. Alors, attendez, je vais vous donner exceptionnellement la parole.

Mme RAMI : Je vous remercie de me donner la parole. Je voulais juste préciser ma demande. Ma demande, elle était d'être informée, pas de participer à chaque fois. Je vous avais demandé sur un conseil municipal précédent d'être tenue informée de certaines réunions qui avaient lieu par rapport à des COPIL ou des groupes de travail RH. La méthode, elle est la même. C'est de pouvoir avoir l'information de la tenue de réunions publiques. La question n'est pas de politiser. La question, elle est d'être informée. Non, elle n'est pas de politiser. Elle est d'être informée de ce qui se passe, des sujets tenus, plutôt que d'aller chercher effectivement sur le site Internet, forcément, on va passer à côté. Donc, l'information, elle était juste là. La demande, elle était là, c'est tout.

M. LE MAIRE : Mais j'ai entendu votre demande. La seule chose, c'est ce que vous avez dit, être informée et participer. Ce sont vos propos, ma chère collègue.

Mme RAMI : Si on veut y aller, si c'est public, on peut y aller.

M. LE MAIRE : Évidemment. La seule chose, c'est que ce sont, tout est encore une fois, la règle est la même pour tous les élus majoritaires ou minoritaires. Après, je l'ai dit tout à l'heure, on est sur une année charnière. En fin d'année, on va avoir les assises de la participation citoyenne. Si vous souhaitez en tant que citoyenne élue, mais citoyenne, apporter le fait de dire que tous les élus, quel que soit le bord, doivent être informés, proposez-le, puis on verra si tout ça est retenu. Je crois vraiment que l'on a intérêt à séparer l'information politique, vous êtes élue, vous êtes citoyenne, et vous êtes élue, de l'information des membres des Conseils Communaux. Je pense que ce sont deux choses complètement différentes. Voilà. Mais si jamais vous voulez le proposer, que c'est retenu, moi, je n'ai pas d'objection en la matière.

DÉLIBÉRATION

Madame RONDEAU, Adjointe déléguée à la Participation Citoyenne, expose :

« Les Conseils Communaux ont été renouvelés en octobre 2020.

Comme chaque année, un bilan d'activités de ces instances est présenté au Conseil Municipal (joint en annexe).

Les sujets et les thèmes abordés ainsi que les résultats des réflexions menées par les différents groupes de travail y sont précisés.

En outre, ce bilan fait apparaître la façon dont le budget de 30 000 € alloué à chacun des Conseils a été utilisé au cours de l'année échue.

Enfin, il permet de définir les perspectives de chacune des 4 instances pour l'année 2022.

Il convient de souligner que les Conseils Communaux ont été tout particulièrement impliqués, malgré la crise et les conditions sanitaires, pour veiller à la continuité dans la dynamique d'organisation des séances de travail.

Les thèmes principaux abordés sont les suivants :

- l'élaboration des règlements intérieurs des Conseil Communaux ;
- l'extension des zones de stationnement réglementé ;
- les requalifications des places Emile ZOLA, 14-18 et PEYLANNE ;
- la végétalisation des quartiers de la Ville ;
- la réflexion sur des schémas de circulation.

Une nouvelle fois, nous devons nous féliciter de l'implication croissante des Conseillers Communaux ainsi que des habitants dans les instances de participation citoyenne et de démocratie participative.

Comme vous le savez, un groupe de travail constitué de 21 volontaires issus de chaque Conseil Communal et animé par « Osons + », a débuté ses réflexions au mois de décembre dernier afin de proposer, à l'occasion des Assises de la Participation qui se tiendront au mois de novembre 2022, un nouveau fonctionnement de ces instances.

Le but de cette co-construction est de créer des Conseils Communaux qui correspondent aux aspirations des habitants de Talence et valoriser ainsi encore plus la participation.

Je vous propose donc que le Conseil Municipal prenne acte de la transmission des éléments du bilan d'activités des Conseils Communaux pour les années 2020/2021. »

Reçu en Préfecture le 9/03/2022

N° 7 - Information du Conseil - Politique culturelle de la ville de Talence

M. BESNARD : M. le Maire, mes chers collègues, en 2020, lors de ma prise de délégation, M. le Maire m'a demandé de travailler avec les services à la définition d'une politique culturelle de la Ville. Je remercie, sincèrement, l'ensemble des services culturels de s'être attelé à cette tâche enrichissante, sous la houlette de Lucile BADIN, directrice de la culture.

À la faveur de la définition des projets de services et des réflexions menées sur les aménagements à venir, des équipements culturels, un travail collectif, avec les équipes, ont permis de dégager un certain nombre d'engagements pour la culture. Ce travail permet de proposer aujourd'hui, un projet de développement culturel, exigeant, et ambitieux pour la Ville de Talence. Ce projet constitue un outil de cadrage, qui a pour objectif de traduire les lignes de force de la politique culturelle menée et fixe de grandes orientations pour les années à venir. Depuis le début de mandat, des échanges entre les professionnels, des techniciens, des acteurs culturels, les élus, ont fait émerger des constats et des propositions partagés. Cette mise en dialogue a permis de dégager six grands axes que je vais vous détailler.

Un programme d'actions sera développé dans les prochains mois en continuant d'associer les acteurs du territoire. Il est à souligner que la démarche dynamique est évolutive. Elle sera amenée à se renouveler et à s'ajuster régulièrement. Des indicateurs de suivi seront définis dans le but de réaliser l'évaluation des actions menées. Animés par un souci de transversalité, et au service du projet municipal, ces engagements s'enrichissent des autres politiques publiques de notre commune : l'enfance ; le sport ; l'éducation ; la solidarité ; l'insertion sociale ; l'évènementiel. Ce projet de développement culturel a été élaboré à partir d'une histoire, d'expériences menées, d'équipements existants qui font la force de notre Ville, et un excellent maillage d'associations qui permettent à chaque Talençais de disposer de ressources culturelles non loin de chez lui. De plus, ce projet s'appuie aussi sur un partenariat fort et historique avec l'université de Bordeaux, les grands organismes scientifiques, les laboratoires de recherches.

Quels valeurs et principes fondamentaux ont guidé notre démarche ? Tout d'abord, le respect des droits culturels. La Ville de Talence s'inscrit pleinement dans l'application des droits culturels, qui place les citoyens comme des acteurs culturels à part entière. Il s'agit ici de respecter une disposition légale.

Le vivre-ensemble : ce projet de développement culturel participe à l'épanouissement et à la formation des citoyens ainsi qu'au vouloir vivre-ensemble qui aide au sentiment d'appartenance, renforce l'estime de soi, dans une période où le repli sur soi représente un véritable danger.

De nouvelles ambitions de la politique culturelle s'appuyant sur démarche de marketing territorial : le projet de développement culturel, qui se veut volontariste, a pour ambition de placer la culture au cœur de la créativité et de la solidarité, et aussi de l'attractivité de notre territoire. On peut définir Talence en termes d'identité comme un territoire d'apprentissage et de diversité, avec des convictions portées autour de la culture scientifique et numérique.

Je vais vous développer là les 6 axes stratégiques prioritaires. Je vais d'abord vous présenter les différents axes, ensuite, je vais développer quelques objectifs, et je vous donnerai quelques exemples d'actions – et comme je vous l'ai dit tout à l'heure – qui évolueront sans doute au cours du temps.

Le premier axe : ça va être de promouvoir, de développer, de structurer la formation et la transmission : l'enseignement artistique, l'éducation artistique et culturelle, et la médiation culturelle. Les objectifs, vous les voyez ici, c'est structurer l'enseignement artistique, développer la transversalité et l'interdisciplinarité ; de renforcer des projets d'éducation artistique et culturelle et d'en faire une ambition partagée en s'appuyant sur la complémentarité des acteurs.

Ensuite, vous avez de développer aussi la médiation culturelle qui existe depuis des années à Talence, et qui est un levier pour créer des liens sociaux. Je vais vous citer quelques exemples : développer avec l'Éducation Nationale, enfin, de continuer de développer avec l'Éducation Nationale, un dispositif CHAM, qui est déjà au niveau de l'école Michelet et qui aurait une poursuite au niveau du collège Victor Louis. Ensuite, de faire de la Ville de Talence, une Ville 100 % EAC pour que chaque classe des 18 écoles de Talence ait un parcours d'éducation culturelle et artistique, structurant et de qualité.

On va passer au deuxième axe : développer une politique d'offres culturelles, qualitatives, fédératrices et attractives. Les objectifs sont de proposer une offre culturelle ouverte aux différents univers et en favorisant la découverte, l'étonnement, et le partage et au plaisir de l'esthétique ; de soutenir les droits des personnes à prendre part à la vie culturelle ; de favoriser et de dynamiser la synergie des acteurs culturels de notre territoire ; et de s'inscrire dans un écosystème partenarial avec les institutions publiques et les structures culturelles. Alors quelques exemples : créer du lien entre les manifestations sportives et culturelles, par exemple, les JO, la Coupe du Monde de Rugby.

Un troisième axe qui est de garantir l'accessibilité de l'offre culturelle et l'exercice des droits culturels pour tous. Alors les objectifs, ici, c'est de développer l'accessibilité de l'offre culturelle à tous les publics ; de développer la présence artistique hors des murs, dans toute la Ville ; d'accompagner les citoyens pour devenir des acteurs de leur expression artistique et culturelle. Alors, quelques exemples : les cours de musique à 1 € pour les étudiants qui a été développé cette année ; de créer un volet itinérant autour de la programmation des arts et des sciences, c'est aussi une expérience que l'on a développée au moment du confinement ; des interventions artistiques et culturelles dans l'espace public, des parcs, des places, etc. ; de s'appuyer sur des instances participatives, comme on l'a vu tout à l'heure, avec les Conseils Communaux, on en a vu un très bel exemple, l'année dernière.

Un quatrième axe qui est d'encourager et de soutenir les pratiques culturelles émergentes, les pratiques amateurs, et les acteurs associatifs du territoire. Les objectifs : de faire de la diversité sociologique de Talence une force créatrice ; d'aider les associations dans leur développement et la mise en œuvre des pratiques artistiques et culturelles. Quelques exemples : de mettre à disposition des ressources pour les amateurs, des lieux de pratique, d'information et d'accompagnement. On a déjà un soutien fort de la Ville de Talence pour notre SMAC Rock et Chanson.

Un cinquième axe : s'engager à soutenir la création et la liberté artistique. Les objectifs : soutenir les artistes dans leur processus de création, parce que sans création, évidemment, on n'aura pas de diffusion artistique ; encourager l'émergence et le développement, le renouvellement des modes d'expression artistique ; de soutenir des initiatives artistiques locales ; et accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches. Comme je l'ai dit tout à l'heure, voilà quelques exemples de soutien à la création des résidences d'artistes. On l'a vu aussi au moment du confinement, et puis bien avant aussi. Et de créer aussi un laboratoire d'expérimentations ouvert aux artistes.

Et le sixième et le dernier axe : c'est de développer – ce qui me tient particulièrement à cœur – la culture scientifique et numérique comme une identité forte de la Ville. Cela fait vraiment partie de notre ADN. On a déjà la Science Infuse, des liens entre Arts et Sciences. Pardon, j'oubliais d'abord les objectifs : de développer la culture scientifique pour le grand public, de favoriser le débat citoyen sur les sciences et le numérique ; de développer dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, la curiosité, la créativité, l'ingéniosité. Des exemples : la Science Infuse, par exemple, le lien Arts et Sciences ; et aussi, au titre de la redéfinition du projet du Forum, autour de la culture scientifique, et numérique, de créer des débats autour de la science. C'est en train de se faire.

Voilà. Donc, j'ai exposé. Alors, je vais revenir là-dessus. J'ai exposé, donc j'en profite ici pour vous présenter le budget d'investissement qui est autour de 20 000 000 d'euros, avec la création d'un pôle de pratiques artistiques sur le site du Château des Arts : 12 000 000 d'euros. La création d'une salle de spectacle polyvalente en centre-ville, 6 000 000 d'euros. La redéfinition d'un projet de forum autour de la culture scientifique et numérique : 1 600 000 euros. Une rénovation des lieux culturels de proximité, des annexes dans les écoles, Rock et Chanson : 232 000 euros. Une étude de la requalification de la médiathèque CASTAGNERA autour de 100 000 euros. Voilà. Cela prouve qu'il y a un fort effort de la Collectivité, un fort effort budgétaire de la Collectivité pour la culture dans la deuxième partie du mandat, comme vous pouvez le voir, 2022-2026.

Je crois que c'est la dernière diapositive. Non. Alors, ici, comme c'était indiqué dans notre projet, il s'agissait de créer un arc culturel autour de la Ville de Talence. Vous voyez qu'ici, cet arc culturel s'oriente autour de 3 grands axes, mais c'est sans oublier, en fait, la proximité avec toutes les associations qui maillent notre territoire. Vous pouvez les voir avec les petits points verts sur notre carte. Voilà.

Il vous est donc proposé de prendre acte des principes de mise en œuvre de ces engagements que je viens d'exposer.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, mon cher collègue. Il n'y a pas de vote, mais on trouvait intéressant le fait de pouvoir échanger avec vous là-dessus. Mme GRESLARD-NEDELEC et Mme DE MARCO ensuite.

Mme GRESLARD-NEDELEC : M. le Maire, M. le conseiller délégué à la culture.

M. LE MAIRE : Adjoint.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Pardon, l'adjoint, délégué à la culture, vous nous présentez aujourd'hui, je dois dire pour la première fois, ce que nous attendions depuis longtemps, c'est-à-dire le développement et la présentation d'une véritable politique culturelle et nous pouvons nous en réjouir aussi, avec vous. Nous connaissons votre appétence et vos compétences dans ce domaine. Pour notre part, en tous les cas, pour notre groupe, nous sommes vraiment ravis et nous appuyons cette politique culturelle. Vous voyez donc, M. le Maire, que lorsque des ambitions telles que celles-ci nous sont présentées, nous soutenons des projets avec la majorité.

Vous nous avez présenté une politique qui inclut des partenariats, qui rappelle la nécessaire médiation dans cette politique culturelle. Vous avez parlé de culture « hors les murs », vous avez parlé d'aller vers, ce qui est extrêmement important, pour pouvoir développer la culture pour tous et vers tous, pour que chacun puisse se l'approprier. Et vous avez introduit votre présentation en parlant des droits culturels, ils sont tout à fait essentiels au développement de la citoyenneté et du bien-vivre ensemble.

Vous avez aussi parlé des pratiques culturelles émergentes et des amateurs, pour bien signifier ici que la culture n'est pas l'apanage d'un Happy few, comme on dit, en tous les cas, d'une petite minorité qui serait la seule connaisseuse en la matière, mais qu'elle est bien l'affaire de toutes et de tous.

Vous avez parlé aussi de l'accompagnement des associations, on est bien dans le faire ensemble. Vous avez parlé du soutien aux porteurs de projets, puisque c'est aussi en accompagnement des nouveaux projets, qu'une Ville peut évoluer dans ses politiques. Vous nous avez présenté, puisque c'est une question que l'on se posait depuis longtemps, quelle serait l'image un peu spécifique de la Ville de Talence, par rapport à des villes voisines, qui ont pour l'une la lecture, pour l'autre, le théâtre, pour d'autres la danse.

En tous les cas, d'un axe un peu spécifique lié à notre proximité avec l'université. C'est bien celle de la culture de l'art, et de la culture scientifique. C'est intéressant de montrer ici, et particulièrement dans ce moment qu'Art et Sciences sont conjoints, et permettent quand on ouvre l'esprit, ça permet d'ouvrir aussi la réflexion et la compréhension du monde dans lequel on vit.

Il est intéressant et c'est souvent ce que l'on reproche, dans les politiques qui nous sont présentées, on a les actions présentées. Vous nous indiquez qu'il y aura des indicateurs de suivi, qui sont déjà pensés et vous venez de nous présenter les grandes lignes d'un budget d'investissement. Bien entendu, vous connaissez notre attention à la réalité du déroulement des actions de la Ville de Talence, nous serons attentifs à ces propositions, à sa réalité, et nous soutiendrons autant que de besoin, si nécessaire, cette ambition culturelle que nous souhaitons et que nous avons d'ailleurs déclinée dans notre programme précédemment.

Je crois que M. le Maire, pour une fois, la Ville de Talence, est à la hauteur de la présentation qu'elle vient de faire et j'espère que nous pourrons dans quelques années nous féliciter

conjointement des efforts que nous aurons ensemble faits pour porter cette culture auprès de toutes les habitantes et les habitants de notre commune.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Vos paroles, à une exception, sont très sages. Je ne sais pas, j'ai entendu, « une nouvelle fois » ou « pour une fois ». On le précisera la prochaine fois. Merci beaucoup, ma chère collègue, pour ces mots remplis de bons sens et constructifs. Mme DE MARCO, sans casser le matériel, Mme DE MARCO.

Mme DE MARCO : Oui, je vous remercie. Je partage en partie les propos de Denise. Je trouve que nous avons un projet culturel très ambitieux, qui fixe les grandes orientations pour les années à venir. Et vous avez dit une démarche dynamique, évolutive, avec le respect des droits culturels, le vivre-ensemble, donc, c'est assez satisfaisant. Il me manquait un élément que vous avez présenté dans votre diapositive, qui était le budget d'investissement, et j'allais vous poser justement ces questions-là, où rien n'était dit justement sur les futurs projets en termes d'équipements : quid de l'école de musique ; du devenir du Château des Arts ; de la salle polyvalente. Et vous l'avez évoqué, donc, je vous en remercie, puisque pour l'instant nous n'avions que des bruits de couloir. Merci d'avoir éclairé un petit peu ceci.

Je mettrais juste, si vous me permettez, parce que je sais que vous êtes extrêmement à l'écoute de ce que l'on dit et que nous avons vraiment... Je m'adresse à M. BESNARD, à votre adjoint à la culture, excusez-moi ! Bon.

Et je souhaiterais juste vous suggérer dans votre axe que vous avez indiqué, je crois que c'était l'axe 4, d'accompagner et d'encourager, et de soutenir les pratiques culturelles émergentes, et les acteurs associatifs du territoire, où évidemment, permettez-moi de vous le dire, j'ai quelques retours de manque d'écoute, de manque d'accompagnement, mais je sais que vous saurez certainement être à l'écoute et peut-être justement faire en sorte que tous les acteurs, quels qu'ils soient, les initiatives, puissent être accompagnés de façon à ce que le vivre-ensemble puisse être le plus large possible sur notre commune. Et je vous remercie par avance de l'écoute que vous aurez par rapport à ces associations très demandeuses.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres demandes ? M. le Sénateur.

M. CAZABONNE : Oui, naturellement, j'approuve tout ce qui a été dit, et je ne peux que féliciter ceux qui ont travaillé tout cela. Je ne veux pas laisser oublier les anciens adjoints à la culture. La culture est une action permanente. On a parlé d'équipements, Jacques MONFÉRIER a été l'homme qui avec l'opposition, parce qu'il a travaillé à l'opposition, a permis de réaliser la médiathèque. Il y a eu le Forum des arts et la culture. Il y a eu le projet que nous avons beaucoup appuyé de Rock et Chanson. Bref, il y a eu beaucoup de choses qui ont été menées. La culture scientifique par Patrick VILLEGA. Donc, il y a eu beaucoup de choses. Mais il y a toujours un phénomène qui est classique, dès qu'un équipement est là, c'est fait, c'est fini, et il faut autre chose. Et c'est normal, c'est comme cela que l'on progresse. Mais n'oubliez pas ceux qui ont beaucoup travaillé, puisque moi, je suis très fier des adjoints à la culture que j'ai pu avoir, Jacques MONFÉRIER, et Patrick VILLEGA qui ont apporté pas mal d'éléments dans la culture, avec l'école de musique. L'échec, ça a été l'école de musique, mais vous connaissez les raisons, je ne vais pas revenir dessus, mais ce projet va continuer sous une forme différente et va enfin être réalisé.

Mais la culture est une continuation permanente dans l'innovation, le fait d'inventer aussi pas mal d'équipements ou de moyens nouveaux pour associer la population. Il y a déjà eu beaucoup d'expériences, il y avait eu une époque de la culture populaire aussi, à l'occasion de la Reine du Muguet, que certains ont connu, où on faisait venir des artistes locaux qui pouvaient s'exprimer. C'est dommage, ça a disparu parce que maintenant il y a les réseaux

sociaux, il y a tout ça qui permettent de se faire connaître, mais enfin, n'oubliez pas. Il y a eu le Dôme, n'est-ce pas, cher François, parce que c'est toi qui étais à l'origine, qui a été un lieu aussi fort culturellement. Il y a donc une continuité. Approuvons le futur, mais n'oublions pas le passé.

M. LE MAIRE : Pour conclure, en remerciant évidemment et en félicitant Vincent pour cette présentation, parce que quand on est sur ces présentations, on en oublie les mois, et les mois de travail, d'échanges partenariaux qui ont été mis en œuvre. J'ai évidemment envie de remercier la direction des affaires culturelles. J'ai envie de remercier aussi les services, parce que l'objectif aussi, c'est de décloisonner, et pas simplement de réserver au seul service culturel quel qu'en soit le nom, on a parlé d'autres services, ce qui me semble important.

M. le Sénateur, sans mentir, j'ai marqué « continuité » en deuxième point. Et je voulais aussi insister sur le fait que si cette présentation était un point important, et Vincent l'a rappelé très justement dans son propos, on ne part pas de zéro en disant « maintenant, vous allez voir ce que vous allez voir. » Ça va nous rappeler le débat sur la Métropole tout à l'heure. Et on est bien sur un élément de continuité. Cette présentation se voulant en fait le fait d'accentuer un certain nombre de décisions fondamentales, dont le fait d'avoir placé sur la culture scientifique, tu en parlais Denise, la culture scientifique comme vecteur principal, comme colonne vertébrale, une forme de continuité et évidemment de saluer toutes celles et tous ceux qui ont contribué.

Par rapport aux questions que vous avez pu soulever Mme la Sénatrice, indépendamment de votre confiance en nous, parce que vous avez dit un « vous » collectif sur « vous écouter », soyez-en sûre, je pense que vous parlez peut-être plus spécifiquement de Rock et Chanson. Il y a, je pense et nous avons la chance, je connais un peu quand même, d'avoir deux parlementaires, je pense qu'il faudra aussi que l'on se pose nécessairement la question du financement de ces SMAC.

Aujourd'hui, c'est incontestablement une de nos plus grosses subventions de la mairie, et on voit bien que face à un certain nombre de charges structurelles des bâtiments qui se font, on a une vraie, vraie difficulté, la Métropole y participe, le département y participe. Mais sur le rayonnement de ces SMAC qui sont des petits bijoux, on voit, je lisais la difficulté qu'a Bordeaux actuellement avec la Rock School Barbey, on voit bien qu'il y a quand même, sous-jacent, derrière, le financement de nos grandes associations, ou nos grands partenaires d'Agglomération, une Ville seule, ne pouvant pas subvenir aux besoins d'une SMAC et d'autres villes pouvant aussi y participer. Je suis sûr que vous pourrez y contribuer.

Je voudrais quand même rappeler le chiffre qui est de 20 000 000 d'euros, évidemment, il conviendra d'être prudents. Je suis vos propos, ma chère collègue se posera aussi la question des conséquences que nous sommes en train de vivre sur le prix de la construction quand même, il faudra donc y être particulièrement vigilants. La seule chose, c'est que 20 000 000 d'euros quand même, vous le voyez, dans le graphique, il y a quasiment des budgets qui se comparent entre eux, le principal étant la solidarité et l'enfance, mais le sport dont on a beaucoup parlé, et dont on parlera beaucoup dans cette première partie du mandat, laissera la place en termes d'investissement évidemment, à la culture.

Juste vous rappeler, ma chère collègue, que vous ne le découvrez pas dans cette planche. Tous ces éléments-là sont déjà prévus et vous ont été présentés dans le cadre du budget là-dessus. Donc peut-être que ce format-là vous ne l'avez peut-être vu, mais tous ces éléments-là sont présents, puisqu'il n'y a pas eu de modifications budgétaires, et à la fois pour 2022 et à la fois pour l'exercice. Mais ce graphique était là pour rappeler, et il sera présent d'ailleurs dans le prochain Cité Mag, à quel point quand on dit que l'on aime la culture, derrière, on y met les moyens pour ces grandes infrastructures qui concernent certes l'école de musique, la salle de spectacle, etc., mais qui seront aussi fléchés sur la rénovation des lieux de proximité

culturelle. Pour revenir sur l'exemple que j'ai pris avec vous sur Rock et Chanson, on vient de leur changer quelques vasistas. Nous leur avons apporté la lumière dans la toiture. Elles nous ont fait une photo pour nous dire à quel point... Ce sont quelques centaines d'euros, mais pour ces acteurs du quotidien, c'est beaucoup, et je pense qu'aussi, il ne faut pas oublier que derrière les grands projets d'infrastructures, il y a aussi cette préservation, et cette rénovation des lieux culturels et dans le cadre des places, par exemple Fehlmann, il y aura cette interrogation.

Merci, en tout cas, pour cette belle unanimité, malheureusement, non ponctuée d'un vote, puisqu'il s'agissait d'un rapport de présentation.

M. BESNARD, Adjoint délégué à la Culture et aux Relations internationales, expose :

« Lors de ma prise de délégation, M. le Maire m'a demandé de travailler avec les services à la définition d'une politique culturelle de la ville.

A la faveur de la redéfinition des projets de service et des réflexions menées sur les aménagements à venir des équipements culturels, un travail collectif avec les équipes a permis de dégager un certain nombre d'engagements pour la culture.

Ce travail permet de proposer aujourd'hui un projet de développement culturel pour la ville de Talence.

Ce projet constitue un outil de cadrage qui a pour objectif de traduire les lignes de force de la politique culturelle menée et fixe les grandes orientations pour les années à venir.

Depuis le début du mandat, des échanges entre professionnels, techniciens, acteurs culturels, élus ont fait émerger des constats et propositions partagés. Cette mise en dialogue a permis de dégager 6 grands axes que je vais vous détailler. Un programme d'actions sera développé dans les prochains mois en continuant d'associer les acteurs du territoire. Il est à souligner que la démarche est dynamique et évolutive, elle sera amenée à se renouveler et à s'ajuster régulièrement. Des indicateurs de suivi seront définis dans le but de réaliser l'évaluation des actions menées.

Animé par un souci de transversalité et au service du projet municipal, ces engagements s'enrichissent des autres politiques publiques de notre commune : Enfance, Sport, Education, Solidarité, Insertion sociale, Événementiel, ...

Ce projet de développement culturel a été élaboré à partir d'une histoire, d'expériences menées, d'équipements existants qui font la force de notre ville et un excellent maillage d'associations qui permettent à chaque Talençais de disposer de ressources culturelles non loin de chez lui. De plus, ce projet s'appuie aussi sur un partenariat fort et historique avec l'université de Bordeaux, les grandes écoles, les laboratoires de recherche.

Quels valeurs et principes fondamentaux ont guidé notre démarche ?

1. Le respect des droits culturels

La ville de Talence s'inscrit pleinement dans l'application des droits culturels qui placent les citoyens comme acteurs culturels à part entière.

2. Le « vivre ensemble »

Le projet de développement culturel participe à l'épanouissement et la formation des citoyens, ainsi qu'au « vouloir vivre ensemble » qui aide au sentiment d'appartenance, renforce l'estime de soi, dans une période où le repli sur soi est un danger.

3. Nouvelles ambitions de la politique culturelle s'appuyant sur la démarche de marketing territorial

Le projet de développement culturel qui se veut volontariste a pour ambition de placer la culture au cœur de la créativité, de la solidarité et de l'attractivité du territoire.

On peut définir Talence en termes d'identité, comme un territoire d'apprentissage et de diversité, avec une conviction portée autour de la culture scientifique et numérique.

L'offre des services doit à la fois continuer à répondre au besoin de proximité et se développer autour de la caractéristique de Talence qui est celle de la « ville des familles »

Sur la base des valeurs et principes rappelés ci-dessus, des axes stratégiques prioritaires ont été nouvellement définis ou réaffirmés.

6 axes stratégiques prioritaires :

1^{er} axe : Promouvoir, développer et structurer la formation et la transmission : l'enseignement artistique, l'éducation artistique et culturelle et la médiation culturelle

2^{ème} axe : Développer une politique d'offre culturelle qualitative, fédératrice et attractive

3^{ème} axe : Garantir l'accessibilité à l'offre culturelle et l'exercice des droits culturels pour tous

4^{ème} axe : Encourager et soutenir les pratiques culturelles émergentes, les pratiques amateurs et les acteurs associatifs du territoire

5^{ème} axe : S'engager et soutenir la création et la liberté d'expression artistique

6^{ème} axe : Développer la culture scientifique et numérique pour en faire un marqueur fort de la politique culturelle

Il vous est donc proposé de prendre acte des principes de mise en œuvre et des engagements que je viens d'exposer. »

N° 8 - Médiathèques et Bibliothèques de la Ville de Talence : autorisation de désaffectation et vente de documents, fixation des prix et adoption du règlement de la vente

M. BESNARD : Mes chers collègues, nous arrivons à nouveau en période de désherbage, puisque c'est le terme approprié, dans les médiathèques, puisqu'on va désaffecter les livres, et d'autres types de documents. J'attire votre attention sur le fait que certains vont être donnés dans des écoles, et qu'ils seront proposés, notamment les collections jeunesse. Et pour le reste, cette année, contrairement à l'an dernier, puisqu'on a la possibilité de proposer une vente, puisqu'il n'y a pas d'interdiction à cause du Covid.

Ce que nous vous demandons de voter, c'est d'organiser une vente le 9 avril 2022, pour tout le public, de mettre les 6 233 documents dont la liste était consultable, et j'espère que vous avez eu le temps de les lire, au prix de vente de 1 euro. On vous a détaillé les prix, et donc d'autoriser cette vente.

M. LE MAIRE : Alors, je voudrais vous dire, ma chère collègue, avant que vous posiez peut-être la question. L'année dernière, vous nous aviez dit « mais que ne proposez-vous cela à l'association le Livre vert », on leur avait posé la question, mais ils n'avaient pas donné suite à notre demande l'année dernière, et cette année non plus. Voilà. J'anticipe peut-être votre question, mais je voulais vous répondre dans la suite de ce que vous aviez l'année dernière, et donc on les avait sollicités.

Y a-t-il des remarques ? Des votes contre ? Des abstentions ? Pas de prise de parole. Pour, à l'unanimité. Merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« Les Médiathèques de la Ville de Talence sont régulièrement amenées dans le cadre du suivi et du renouvellement de leurs collections à effectuer une opération appelée « désherbage ».

Le désherbage garantit la vitalité d'un fonds, donne une image propre, entretenue et sans cesse renouvelée de la bibliothèque. Cette opération permet d'offrir des collections attrayantes, pertinentes et adaptées au public et de faire de la place sur les rayonnages.

Les documents retirés des collections doivent être désaffectés de l'inventaire. Une fois transférés dans le domaine privé de la Ville, ils peuvent être licitement détruits ou aliénés.

Les documents issus des collections jeunesse sont proposés prioritairement aux écoles et centres de loisirs de la Ville (dons). Les livres qui ne seront pas choisis par les structures précitées sont alors réinjectés dans un lot de documents qui sera mis en vente le 9 avril 2022.

Je vous propose donc d'organiser une vente aux particuliers de 6233 documents retirés des collections pour les motifs évoqués plus haut, qui peuvent être achetés par des personnes intéressées par un segment particulier du champ du savoir (amateurs, passionnés, collectionneurs).

Enfin, il faut souligner que cette vente s'inscrira dans un souci de bonne gestion économique des fonds.

Cette année, les Médiathèques de la Ville proposent :

- d'organiser cette vente le samedi 9 avril 2022 pour le public,
- de mettre en vente 6233 documents dont la liste est consultable en suivant le lien internet indiqué ci-dessous,
- de fixer le prix de vente à 1€ quel que soit le type de document ou 5€ (si sa valeur initiale est supérieure à 50 €), 1€ par lot de 4 revues et 20€ par lot intégral d'encyclopédie,
- d'estampiller ces documents avec la mention « Exclu des collections des Médiathèques de Talence » et rayer le code-barres apposé,
- de consacrer l'équivalent des sommes collectées à l'achat de documents pour le réseau des médiathèques.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder :

- à la désaffectation des documents cités dans la liste visée ci-dessus,
- à l'organisation de la vente à des particuliers des documents désaffectés dans les conditions précisées dans le règlement de la vente joint en annexe de la présente,
- à l'adoption du règlement annexé à la présente,

et à consacrer ultérieurement l'équivalent des sommes collectées à l'achat de documents pour le réseau des médiathèques. »

La liste des 6233 documents à désaffecter est consultable soit en Mairie, soit en la téléchargeant via le lien suivant :

<https://podoc.girondenumerique.fr/t7YtQydcI35Abr61kL8224zmBQK0ZmYW>

ADOPTÉ PAR 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 9/03/2022

N° 9 - Scène partenaire 2022 : signature d'un avenant à la convention-cadre de coopération publique avec l'IDDAC 2017-2020

M. BESNARD : Mes chers collègues, depuis 2017, nous sommes partenaires de l'IDDAC, c'est l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel de la Gironde et donc, la convention arrivant à échéance depuis 2020, nous vous demandons de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer un avenant qui permettra de poursuivre jusqu'en 2022.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Des demandes de prise de parole là-dessus ? Je n'en vois pas. À l'unanimité ? Merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur BESNARD, Adjoint à la Culture, expose :

«Lors de la séance du 10 avril 2017, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la signature d'une convention cadre « Scène partenaire » avec l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel de la Gironde (l'IDDAC). Cette convention a permis un soutien financier pour l'organisation de plusieurs spectacles vivants lors des 4 précédentes saisons culturelles.

L'avenant à cette convention, pour l'année 2022, vise 3 objectifs :

1. La prolongation de la convention-cadre jusqu'au 31 décembre 2022.
2. Poursuivre les grands axes du partenariat culturel et artistique dans une perspective de mise en commun de moyens au service d'une politique publique de la culture.
3. Prévoir la répartition financière dans le cadre du soutien aux compagnies locales pour l'année 2022 et déterminer le cadre particulier d'accord à trouver en cas d'annulation pour cause de Covid-19.

Conformément à l'objectif n°2, et dans le cadre de la programmation de spectacles vivants proposée par la ville et de notre partenariat avec l'IDDAC ayant comme mission, entre autres, l'aide à la création et à la diffusion, le service culturel, en co-organisation avec l'IDDAC, accueille :

- L'ensemble DRIFT pour le spectacle « La Saga de Grimr » prévu le 4 Mars 2022 au Dôme pour 2 représentations (scolaire et tout public).

Cette co-organisation implique un soutien financier de l'IDDAC sur ce spectacle et les modalités de prise en charge financière étaient prévues de la manière suivante : partage des coûts et des recettes à hauteur de 33% pour l'IDDAC et de 67% pour la ville de Talence.

- Le Liquidambar- Laboratoire Marionnettique pour le spectacle « La Part des Anges » le 17 Mars 2022 pour une représentation (tout public).

Cette co-organisation implique un soutien financier de l'IDDAC sur ce spectacle et les modalités de prise en charge financière étaient prévues de la manière suivante : partage des coûts et des recettes à hauteur de 33% pour l'IDDAC et de 67% pour la ville de Talence.

Afin de formaliser le partenariat de co-organisation avec l'IDDAC, je vous propose d'approuver l'avenant à la Convention cadre de coopération publique « Scène partenaire » et le tableau budgétaire joint.

Je vous demande d'habiliter Monsieur le Maire à signer l'avenant et le tableau en pièces jointes et toutes les pièces afférentes.»

ADOpte PAR 42 VOIX POUR
Reçu le 9/03/2022

N° 10 - Adhésion au Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES)

M. LE MAIRE : Oui, je voudrais une nouvelle fois présenter les excuses de Charley qui devait être là, mais qui ne peut pas malheureusement. Il a préparé cette demande, c'est un montant d'adhésion de 420 euros, puisque nous, ce sera 420 euros moins 25 % puisque nous bénéficions de Bordeaux Métropole, donc d'une ristourne de 25 % pour l'adhésion à ce beau réseau, pour faire connaître, échanger, contribuer. Vous avez tout ça là-dedans.

J'ai eu l'occasion aussi de vous le dire, mais vous verrez que l'on est en train de travailler activement avec le Vice-président à l'économie sociale et solidaire sur une ouverture d'un lieu pour l'économie sociale et solidaire, justement, du côté de Thouars, dans les toutes prochaines semaines pour mettre corps et faire corps avec cette belle ambition qui souvent se heurte à des questions de rentabilité, et donc d'essayer de voir comment on peut trouver des moyens pour, non pas la rendre rentable, mais en tout cas, la rendre moins sur perfusion des pouvoirs publics avec la Métropole. Il y a un très beau projet avec la Métropole. Est-ce qu'il y a des questions ? Des prises de parole ? Non. Mme RAMI ?

Mme RAMI : La question, c'était effectivement quel était le lien avec la politique métropolitaine, mais vous avez répondu en partie, et nous allons voter collectivement pour.

M. LE MAIRE : Merci.

DÉLIBÉRATION

En l'absence de Monsieur GIRON, Adjoint délégué à l'Economie sociale et solidaire, M. le Maire expose :

« La Commune de Talence, avec 161 structures et 3 000 emplois, est classée 4^{ème} sur le plan métropolitain par l'observatoire de la Chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire (ESS). Déjà particulièrement engagée auprès des entrepreneurs et entrepreneuses de l'entreprise classique, Talence souhaite promouvoir l'entrepreneuriat solidaire et favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire.

Sur le plan national, des collectivités ayant conduit des réflexions ou expérimentations similaires ont souhaité se doter d'une structure juridique pour porter leurs travaux communs. Une association loi 1901 regroupant les communes, pays, conseils départementaux et régionaux intéressés a été créée.

Cette association dénommée Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) a vocation à :

- Promouvoir les démarches des adhérents pour sensibiliser d'autres territoires à l'économie solidaire ;
- Constituer un lieu-ressource en termes d'information et un lieu appui à la mise en œuvre de projets notamment par la mutualisation des expériences locales et par le développement des démarches et d'outils communs ;
- Contribuer à la formation des élus et des techniciens des collectivités adhérentes ;
- Elaborer une réflexion à partir des pratiques locales pour être force de proposition auprès des pouvoirs publics.

Une charte a été élaborée pour définir les principes partagés par les collectivités adhérentes.

L'appartenance à ce réseau permettrait à la Commune de Talence de bénéficier d'un espace d'échanges et de concertation, ainsi que d'un appui pour la mise en œuvre de nouvelles actions, ou le suivi d'actions déjà lancées.

Je vous propose donc :

- D'adhérer à l'association « Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire » pour l'année 2022 ;

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à représenter la Commune de Talence au sein de cette association ;
- D'acquitter la cotisation correspondante à cette adhésion qui s'élève à 315 €.
- Conformément à la délibération n°3 du Conseil Municipal du 6 juillet 2020, le renouvellement annuel de l'adhésion à cette association se fera par décision municipale. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 9/03/2022

N° 11 - Convention de partenariat relative à la reconduction d'un atelier mécanique mobile sur le quartier prioritaire de Thouars à Talence

M. ERCHOUK : Merci. Je vais vous demander de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer la reconduction de la convention de partenariat avec l'APREVA. Une année particulière qui ne nous permet pas vraiment d'évaluer l'action de l'APREVA sur le quartier de Thouars, parce que des problèmes liés aussi aux restrictions sanitaires, qui ont vraiment impacté l'action de l'APREVA. La difficulté aussi pour les prescripteurs. Donc évaluer sur cette année, c'est un peu particulier.

L'année 2022 démarre très bien, puisque cette action-là est un peu plus connue notamment des acteurs sociaux locaux, et il s'agit aujourd'hui de voir vraiment comment fonctionne correctement l'APREVA, ce garage mobile.

M. LE MAIRE : Une belle initiative qui ne demande qu'à continuer avec un ciel sanitaire plus serein pour pouvoir vraiment avoir... Là-dessus, on a quand même des prescriptions qui sont faites, et c'est une très belle initiative dont on avait parlé. Mme GRESLARD-NEDELEC.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Oui M. le Maire, mes chers collègues, j'avais émis quelques remarques l'année précédente sur : qui étaient les prescripteurs de ces potentielles réparations. Je ne sais pas ce qu'il en est actuellement. Je suis ravie que les prescripteurs potentiels soient plus informés. Je m'étais rendue compte, toutefois, que les clients potentiels qui avaient été orientés, n'avaient pas l'information complète ou en tous les cas, la compréhension réelle de ce qui leur était proposé.

En particulier, que les tarifs n'étaient pas des tarifs, certes ce ne sont pas des tarifs classiques, mais ce ne sont quand même pas des tarifs à bas coûts, qu'on ne peut pas utiliser des pièces d'occasion, et que l'on ne peut pas forcément choisir le moment où les réparations vont être faites. Et il me semblait que ça décredibilisait beaucoup cette action. Je suis moins au fait maintenant, puisque je ne pilote plus ce type de projets, mais en tous les cas, j'aimerais savoir s'il y a eu des modifications, si c'est plus fluide, si c'est mieux compris de la part des habitants.

M. ERCHOUK : Il faut vraiment que ce garage mobile s'inscrive dans le paysage local, qu'il puisse être vraiment repéré, mais comme vous l'avez dit très justement, tout le monde ne peut pas en bénéficier. Il y a des critères. Et les prescripteurs, pour répondre à la question du début, ce sont tous les acteurs locaux, en gros, ce sont les associations qu'il y a au Dôme en particulier, je pense au Centre Social Mix-Cité, au CCAS beaucoup, à la MDS, etc., qui peuvent être en capacité de prescrire. Aujourd'hui, ce qui était un peu difficile, c'est que le garage était présent, il a beaucoup été sollicité comme ça, puisqu'il était là pour les habitants du quartier, mais pas que, pour venir réparer les véhicules. Donc, ils ont dû comprendre qu'il y avait quand même une procédure, qu'il y avait un process pour pouvoir bénéficier des prestations de l'APREVA. Aujourd'hui, c'est un peu mieux, dans la mesure où l'APREVA aujourd'hui, est sur les réunions collectives interpartenariales, est mieux repéré. Il y a des

échanges aussi pour savoir les modalités aussi de prescriptions par les acteurs de terrain, et aujourd'hui, c'est déjà un peu mieux.

Il va y avoir aussi, c'est dans la délégation, mais je le précise aussi, des ateliers collectifs qui vont peut-être apporter une vraie plus-value aussi dans le quartier. En tout cas, aujourd'hui, malgré les besoins, puisque c'est une nécessité, le besoin est repéré, mais par contre, c'est vrai qu'il y a une difficulté dans la prescription. Alors, en dehors de la crise sanitaire vraiment qui a impacté le projet, l'expérimentation, il y a une difficulté pour que les habitants puissent s'en saisir correctement.

M. LE MAIRE : Juste pour être concret et compléter la réponse de Salem, vous dire que sur l'année 2021, on a eu 9 prescriptions, 5 rendez-vous avec 4 devis réalisés. Le montant moyen est de 153 euros. Quand on connaît les prix moyens, des garagistes à 153 euros... Là-dessus, je voudrais juste vous rappeler, mais vous le savez, ma chère collègue, que pour y avoir accès, il faut avoir des conditions de ressources inférieures ou égales au seuil de pauvreté. Donc évidemment, il y a ça. Je rappelle que l'APREVA prend en charge les pièces, c'est la main-d'œuvre en fait qui est payée directement. J'ai les chiffres, sur les 9 prescriptions des origines qui illustrent le propos de Salem, mais j'ai les chiffres précis, on est sur 9 évidemment, donc là-dessus : l'ADI, 1 ; Médiation sociale, 2 ; le CCAS : 4 ; et l'Association Mix-Cité, 1 ; une personne étant venue directement. On voit bien quand même que les acteurs du terrain, notamment du quartier politique de la ville, se sont emparés de ça. Et pour compléter là-dessus, sous l'impulsion de Salem avec le CCAS, il y aura un flyer qui sera édité pour justement permettre au Dôme ou dans d'autres endroits de faire connaître un peu plus la prestation que le simple fait de l'avoir le lundi après-midi sur le parking du Dôme. On va vraiment essayer ça. Mais bon, c'est vraiment une opération qui est arrivée en même temps que le confinement et tout le reste. Je pense qu'il nous faudra un peu plus de deux ans pour voir comment elle se pérennise dans le temps.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur ERCHOUK, Adjoint délégué à la Cohésion sociale, aux Politiques de prévention et à la Politique de la ville, expose :

« Nous avons expérimenté en 2021 la mise en place d'une permanence hebdomadaire d'un garage mobile sur le quartier de Thouars et plus précisément sur le parking du Dôme.

Pour mémoire, celle-ci avait pour ambition de réduire les problèmes liés à la mécanique de rue (aussi appelée mécanique sauvage) ainsi que des voitures dites « ventouses » ou épaves. En effet, des habitants, faute de moyens pour aller dans un garage, effectuent vidanges, révisions, réparations dans la rue ou sur les parkings privés ou publics ouverts.

Ces pratiques portent atteinte à l'environnement tant en ce qui concerne le déversement de substances nocives en tout genre (huile, liquide de refroidissement ou lave glace...) que par les dépôts sauvages relatifs à ces opérations.

Lorsqu'ils ne parviennent pas à effectuer les réparations, cela a pour conséquence d'immobiliser sur de longues périodes des véhicules notamment sur des stationnements et prive également les propriétaires de ces véhicules de leur moyen de déplacement notamment pour chercher un travail ou s'y rendre.

L'année 2021 d'expérimentation n'a pas permis de réaliser une évaluation satisfaisante de l'action. Le contexte sanitaire et ses réglementations ont empêché cette permanence d'être correctement connue des professionnels et des habitants.

Dans ces conditions, nous estimons prématuré de dresser un bilan et d'en tirer des conclusions.

Au contraire, nous pensons qu'il faut laisser à cette permanence plus de temps pour vraiment être repérée des habitants et des structures relais.

Je vous propose donc de reconduire cette action en mettant l'accent sur la visibilité du garage mobile et la mobilisation des professionnels prescripteurs.

Comme l'an dernier, la permanence se déroulera le lundi après-midi sur le parking du Dôme avec une possibilité de se rendre à domicile en dehors des permanences si le véhicule est immobilisé. Un rendez-vous sera nécessaire sur prescription des acteurs sociaux du territoire pour ces deux modes d'intervention.

Lors des permanences, plusieurs actions sont possibles :

- Petites réparations mécaniques automobile
- Diagnostic et conseils sur les réparations
- Conseils et aide à l'acquisition

Des ateliers collectifs seront proposés régulièrement sur les temps des permanences du garage mobile (entretien courant du véhicule, points de contrôle lors de l'achat d'un véhicule d'occasion...).

Vous trouvez jointe à cette délibération la proposition de convention avec l'association APREVA qui précise les modalités de l'action et du partenariat.

Aussi, si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la reconduction de la convention de partenariat relative à la mise en place d'un atelier mécanique mobile sur le quartier de Thouars à Talence, sur une période d'un an renouvelable deux fois à partir de la date de sa signature. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 9/03/2022

N° 12 - Transformation du contrat à durée déterminée de catégorie A en contrat à durée indéterminée de catégorie A : Poste de directrice des ressources humaines

Mme THOMAS-PITOT : Mes chers collègues, effectivement, je vous propose ce passage en contrat à durée indéterminée. À compter du 18 avril 2022, on est sur une règle maintenant que vous connaissez, c'est-à-dire qu'une fois une période de six ans accomplie dans les mêmes conditions d'emploi, la Municipalité a la possibilité de proposer à l'agent, un contrat en CDI. Et donc, c'est ce que nous proposons pour le poste de directrice des Ressources Humaines à compter du 18 avril 2022. Vous le verrez dans une autre délibération, on le proposera également.

M. LE MAIRE : Et de vous dire qu'à compter de cette délibération, l'intégration du RIFSEEP que nous avons voté s'appliquera désormais sur l'ensemble des contrats, quand le RIFSEEP est applicable, ce qui permettra une revalorisation indiciaire.
Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Mme RAMI.

Mme RAMI : Est-ce qu'il serait possible pour l'ensemble des délibérations qui concernent les RH de vouloir bien nous préciser le nom de la personne, quand c'est possible ? Non, on ne peut pas ?

Mme THOMAS-PITOT : Malheureusement, non, on ne peut pas. On est dans le cadre de données personnelles, et donc, on ne peut pas les transmettre, sinon, je vous aurais transmis l'information. Après, vous pouvez peut-être le trouver auprès des services, il me semble que vous pouvez avoir le tableau des effectifs.

M. LE MAIRE : Ça serait même illégal de vous transmettre.

Mme RAMI : Ça serait ?

M. LE MAIRE : Ça serait illégal de vous les transmettre. Vous pouvez vous rapprocher des services pour connaître les noms.

Mme RAMI : Oui, mais ça permet un peu d'illustrer la délib.

M. LE MAIRE : Je suis sûr que vous connaissez ce nom-là particulièrement.

Mme RAMI : Ah, mais je ne sais pas non. Ah, mais, si.

M. LE MAIRE : Les noms ne sont pas donnés individuellement, traditionnellement. De la même façon que l'on ne donne pas les éléments nets puisque ça correspond à des points. Mais vous pouvez demander tout cela.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité. Merci.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Au terme de l'article L332-10 du code général de la fonction publique, le poste de chargé de mission en stratégie, management et gestion des ressources humaines créé par délibération en date du 11 avril 2016, poste renouvelé pour trois ans par délibération du 18 mars 2019, donne droit à une proposition de CDI à l'issue de la période des 6 ans accomplis dans les mêmes conditions d'emploi, soit au 18 avril 2022.

Aux missions définies dans les contrats précédents se sont substituées depuis septembre 2020, des missions de directrice des ressources humaines.

Cette direction comprend 3 secteurs :

- 1 - Le bien-être au travail (audit de services et accompagnement individuel)
- 2 - La prévention et la formation (étude/suivi des risques et accompagnement à la formation)
- 3 - Les ressources humaines qui comprend notamment :

- la participation à la stratégie des politiques RH (notamment par l'expertise et l'analyse des propositions de nouvelles organisations),
- le suivi de la masse salariale (optimisation et rationalisation des emplois, budget RH, gestion prévisionnelle à moyen et long terme de la ressource humaine),
- la mise en œuvre et le contrôle de la gestion statutaire,
- la mise en place et le suivi de dispositifs et d'outils de pilotage RH,
- le suivi et le soutien individuel des agents dans leur parcours,
- le conseil et l'accompagnement des responsables de services en matière de ressources humaines,
- le dialogue social (instances paritaires, négociations, prévention et résolution des litiges avec les organisations syndicales, organisation des élections professionnelles),
- la gestion des procédures disciplinaires,
- la mise en œuvre de l'information et de la communication interne au SRH.

La rémunération allouée, fixée en référence au 7^{ème} échelon du grade d'Attaché Principal, est calculée de la façon suivante :

- Un traitement indiciaire en référence à l'IM 730 – IB 896

- Une IFSE Cotation mensuelle (groupe de fonction A3 ratio 0.64) et une IFSE de base mensuelle
- Une majoration de 25 points d'indice

La rémunération suivra les augmentations de la Fonction Publique.

Au vu de l'article L332-10 du code général de la fonction publique, je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Transformer le contrat de Directrice des Ressources Humaines en contrat à durée indéterminée dans les conditions énumérées ci-dessus à compter du 18/04/2022,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 9/03/2022

N° 13 - Évolution du régime indemnitaire de la filière police municipale

Mme THOMAS-PITOT : Alors, ici on se trouve dans une logique d'équité de traitement entre les filières administratives et techniques que nous avons voté lors du dernier conseil municipal présenté par M. le Maire. Les policiers municipaux n'étaient pas concernés par la mise en place du nouveau régime indemnitaire, et donc, ici, il s'agit de traiter le régime indemnitaire de la Police Municipale. Comme vous le savez, un plan de prévention de sécurité avait été présenté le 5 juillet 2021. Il prévoit le renforcement des effectifs humains de la Police Municipale, avec pour objectifs de doubler les effectifs et d'assurer une présence de policiers sur le terrain sept jours sur sept, jusqu'à 1h du matin, avec la création d'une brigade de nuit. Pour se donner les moyens de ce plan de prévention, et attirer et fidéliser les policiers municipaux, dans un contexte, vous le savez, de très forte concurrence entre les communes, il fallait revoir et réévaluer ce régime indemnitaire. Il y a deux régimes spécifiques pour la Police Municipale. Il y a l'indemnité spéciale mensuelle de fonction, l'ISF, qui a été revalorisée par le conseil municipal le 5 juillet dernier et l'indemnité d'administration et de technicité qui est l'IAT, c'est l'objet de la présente délibération. Son versement, je le précise quand même, se fera lors de la prise de poste coordonnée des quatre nouveaux recrutements et surtout de la mise en place de la nouvelle organisation horaire, c'est-à-dire le travail de soirée et de nuit, et le travail de week-end.

M. LE MAIRE : Deux petits points sur la partie ISF, on avait déjà voté. Il n'y a donc pas de revalorisation de l'ISF, c'était au mois de juillet dernier. L'IAT, comme l'a dit Mme la Maire adjointe, n'est pas prévue dans le cadre du RIFSEEP : IAT 3, pour week-end et soir, IAT 5 pour travail le week-end. En sachant, je vous informe que nous espérons, puisque les quatre premiers recrutements de la Police Municipale ont eu lieu, pouvoir commencer ce travail la soirée, à compter du mois de mai et juin pour les premières brigades de nuit. Vous dire qu'avec un IAT 3 et un IAT 5, on est vraiment strictement dans la norme, même plutôt basse. Je ne crois pas que des collectivités fassent moins, donc on est vraiment dans quelque chose... Il y en a qui font plus, voilà. On est exactement dans la norme de ce qui est pratiqué dans l'ensemble des polices municipales en allant de Bordeaux, à Pessac, à Villenave, etc. Tout le monde pratique à peu près ça, donc on se met dans la norme. M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : Bien, merci M. le Maire, mes chers collègues, pour être toujours dans la logique de ce que nous avons déjà dit concernant les rémunérations, dans le cadre du renforcement humain et afin de fidéliser les policiers municipaux, on sait que ce n'est pas

simple, et malgré le régime indemnitaire de la filière Police Municipale, régime spécifique, il convient de noter que les agents ne sont pas concernés par la mise en œuvre du RIFSEEP. Cette revalorisation du régime indemnitaire prend en compte, et à bon escient, les risques encourus de l'exercice de leurs missions, notamment en tant que primo-arrivant sur la voie publique, mais également au vu des horaires tardifs et du week-end, et sur la professionnalisation des missions, formations, et équipements spécifiques. Une fois de plus, au vu de tout cela, pourquoi ne pas augmenter directement les salaires de base des agents de catégorie C, B, qui sont concernés plutôt que de donner des primes afférentes ? Merci.

M. LE MAIRE : En fait, on a fait les deux, mon cher collègue. On a augmenté leur prime individuelle avec l'ISF, c'était au mois de juillet, c'était aussi pour reconnaître le premier passage, qui était passé un peu sous les radars, mais je rappelle qu'ils travaillaient jusqu'à 21 heures, qui n'avaient pas été suivies par une augmentation. Donc, on a fait ça. Et on a l'IAT qui vient par-dessus. Donc, en fait, on fait les deux, mon général. Vous voyez, vos désirs les plus fous sont comblés. Voilà.

M. BIMBOIRE : Monsieur le Colonel, les primes restent primes.

M. LE MAIRE : Ne déprimez pas.

Mme THOMAS-PITOT : Peut-être pour compléter, techniquement, c'est une indemnité. Ce n'est pas considéré comme une prime, on est vraiment dans un dispositif similaire au régime indemnitaire que les fonctionnaires ont maintenant, c'est-à-dire que l'on va reconnaître une technicité. Cette indemnité ne va pas disparaître parce que l'on considère que la prime n'est plus due. Elle dépend vraiment d'une technicité de poste, que l'on souhaitait reconnaître, au même titre qu'un technicien au CTM ou autre, qui a des techniques, une technicité propre.

M. BIMBOIRE : C'est effectivement important de préciser que cette prime ne peut pas disparaître. Elle est partie intégrante du salaire, totalement.

Mme THOMAS-PITOT : Elle fait partie, elle est donnée si l'agent répond aux critères de cette indemnité, et à la technicité qui a été précisée, c'est-à-dire le travail en soirée, de nuit, le travail le week-end.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non. Je n'en vois pas. Merci.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

"Le plan prévention sécurité présenté lors du Conseil Municipal du 5 juillet 2021 prévoit le renforcement des moyens humains de la police municipale, avec un objectif de doubler les effectifs au terme du mandat pour assurer une présence de policiers sur le terrain 7j/7 jusqu'à 1h du matin.

La déclinaison du plan débute dès 2022 avec une première vague de recrutements de 4 agents, afin de constituer une brigade de nuit opérationnelle jusqu'à 01h du matin et d'assurer la couverture de vacations le samedi puis le dimanche dans une logique de proximité, de prévention et de lutte contre la délinquance.

Pour donner les moyens à la collectivité d'attirer et de fidéliser des policiers municipaux formés et compétents, dans un contexte de très forte concurrence entre communes et de tensions sur l'emploi, il s'avère nécessaire de faire évoluer le régime indemnitaire de la filière police municipale.

Cette évolution est également indispensable afin d'adapter le régime indemnitaire des agents :

- au niveau de risques encourus dans l'exercice de leurs missions, et notamment au vu de la systématisation des interventions des policiers municipaux en tant que primo-arrivants sur la voie publique ;
- à la professionnalisation continue de la filière, en termes de missions, d'équipements et de formations.

En raison de cette spécificité des fonctions exercées et de l'absence de corps assurant des missions équivalentes dans la fonction publique d'Etat, le régime indemnitaire de la filière Police municipale a fait l'objet d'une construction autonome résultant de l'article 68 de la loi du 16 décembre 1996 et par dérogation à l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Les agents ne sont donc pas concernés par la mise en œuvre du RIFSEEP, adoptée ici-même lors du précédent Conseil municipal, à l'exception des indemnités qui incluent l'ensemble des agents de la collectivité indépendamment de leurs sujétions particulières (prime annuelle et prime d'assiduité).

Le régime indemnitaire spécifique de la police municipale est composé de deux parts mensuelles :

- L'indemnité spéciale mensuelle de fonction (ISF), dont vous avez revalorisé le montant lors du Conseil municipal du 5 juillet ;
- L'indemnité d'administration et de technicité (IAT), objet de la présente délibération.

Cette indemnité a été créée par le Décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 modifié, et précisée par l'arrêté du 14 janvier 2002.

Les bénéficiaires sont les agents titulaires et stagiaires employés à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet appartenant aux grades :

- De catégorie C ;
- De catégorie B si le traitement est inférieur à l'IB 380 ;
- De catégorie B disposant d'un traitement supérieur à l'IB 380 dès lors qu'ils bénéficient par ailleurs des indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;
- Soit l'ensemble des grades des cadres d'emplois de la filière de police municipale appartenant aux catégories hiérarchiques B et C.

L'IAT est calculée sur la base du montant de référence annuel indexé sur la valeur du point d'indice de la Fonction Publique :

Montants annuels de référence au 1^{er} février 2017 :

Grades	Montant annuel de référence
Gardien-brigadier	475,31 €
Brigadier-chef principal	495,93 €
Chef de service de police municipale jusqu'au 2 ^{ème} échelon	595,77 €

L'attribution individuelle de l'IAT est calculée par application au montant de référence du cadre d'emploi correspondant d'un coefficient multiplicateur d'ajustement compris entre 1 et 8.

D'autre part, il appartient à la collectivité de fixer un crédit global d'attribution d'IAT qui est calculé en multipliant le montant de référence applicable à chaque cadre d'emplois par un coefficient compris entre 0 et 8 et par l'effectif de ce grade.

Les coefficients choisis pour la Police Municipale de Talence tiennent compte des sujétions, contraintes et conditions particulières de travail selon les vacations horaires assurées.

Plus particulièrement, l'IAT vient valoriser les vacations horaires assurées :

- En soirée et de nuit, grâce à la création d'une brigade de nuit opérationnelle jusqu'à 1h du matin ;

- Le samedi et le dimanche, dans une logique de présence continue sur la totalité de la semaine.

Les IAT concernent uniquement les agents de terrain amenés à travailler dans le cadre de leurs missions en soirée, de nuit et le week-end (samedi et dimanche).

La répartition individuelle se réalise par voie d'arrêté, pour chaque agent bénéficiaire.

L'IAT peut être cumulée avec l'IHTS (indemnité horaire pour travaux supplémentaires). En revanche, elle n'est pas cumulable avec l'IFTS (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires).

En cas d'absences hors congés et formations (maladie, accident de travail), la dégressivité appliquée sur l'IAT continuera à s'appliquer selon les modalités prévues par la délibération n° 12 du 28 Juin 2007 relative au régime indemnitaire des agents de la ville.

Ainsi, afin d'améliorer les conditions de recrutements des agents de police municipale, et compte-tenu des nouvelles sujétions, particularités liées aux postes, et contraintes-horaires engendrées par le travail de nuit et le week-end, il est proposé la création des taux suivants :

- Coefficient 3 pour les agents de la brigade de jour, travaillant le samedi et le dimanche,
- Coefficient 5 pour les agents de la brigade de nuit.

Tableau récapitulatif :

Agents PM de terrain	Grades	Montant annuel de référence	Coefficient multiplicateur	Montant mensuel maximum
Brigade de jour	Gardien brigadier	475,31 €	3	118,83 €
	BCP	495,93 €	3	123,98 €
	Chef de service de PM	595,77 €	3	148,94 €
Brigade de nuit	Gardien brigadier	475,31 €	5	198,05 €
	BCP	495,93 €	5	206,64 €
	Chef de service de PM	595,77 €	5	248,23 €

Ces primes seront versées mensuellement dès la mise en œuvre opérationnelle des deux brigades sur la nouvelle organisation horaire en 2022, grâce au recrutement de 4 agents supplémentaires, portant le total des effectifs à 12.

Afin de concrétiser la revalorisation du régime indemnitaire des agents de police municipale, je vous propose de bien vouloir autoriser :

- L'application de la prime réglementaire IAT pour les agents de la filière police municipale dans les conditions susvisées dans la présente délibération,
- L'application des coefficients attribués par la ville à chaque grade,
- L'attribution des montants individuels aux agents concernés,
- Le versement de la dépense en résultant au chapitre correspondant du budget."

ADOPTÉ PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 9/03/2022

N° 14 - Reconduction du poste de cuisinier

Mme THOMAS-PITOT : Alors, en raison du départ du titulaire de ce poste muté dans une autre collectivité, un recrutement a été réalisé. Et donc, le poste est proposé pour une reconduction d'un an.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité. Merci.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« En raison du départ pour mutation de l'agent titulaire du poste de cuisinier au 1^{er} mars 2021, la Ville avait procédé à son remplacement.

C'est ainsi qu'un recrutement en référence à l'article 3-2 de la Loi n°84-53 modifiée avait été effectué, sur la base du 1^{er} grade du cadre d'emplois concerné (Adjoint technique), sur la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

Afin d'assurer la continuité du service de restauration collective, il est proposé de renouveler le contrat dans les mêmes conditions.

Rappel des missions principales :

- Produire et valoriser les préparations culinaires (2700 repas jour)
- Participer à l'hygiène des locaux et matériels (HACCP) nettoyage et désinfection
- Faire les échantillons de denrées pour le suivi traçabilité de production
- Manipuler et charger des gastros et des containers
- Participer aux prestations événementielles

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée et fixée en référence au 1^{er} échelon du grade d'Adjoint technique, est calculée de la façon suivante :

- Un traitement indiciaire en référence à l'IM 343 – IB 371
- Une IFSE Cotation mensuelle (groupe de fonction C2 ratio 0.36) et une IFSE de base mensuelle

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Au vu de l'article L332-14 du Code général de la fonction publique, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Renouveler le contrat du poste de cuisinier à temps complet du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 9/03/2022

N° 15 - Création et rémunération du poste d'Ingénieur au service Bâtiment - Transition énergétique

Mme THOMAS-PITOT : Oui, il s'agit de renforcer le service des bâtiments et de transition énergétique, et comme le titre de la délibération le dit si bien, à compter du 1^{er} avril 2022, je vous propose la création d'un poste en remplacement d'un fonctionnaire en congés maternité.

M. LE MAIRE : Mme RAMI.

Mme RAMI : Oui. Alors, j'aurais voulu avoir quelques précisions sur ce poste-là. Alors, je m'excuse, il était passé au travers de notre radar, je n'avais pas intégré qu'il y avait déjà un poste Bâtiment et Transition énergétique. Là, ce qui m'interpelle, ce sont les missions principales qui lui sont allouées.

D'après les fonctions que vous lui donnez, il serait plutôt basé sur du bâtiment ou de la maintenance bâtiment. Moi, je ne vois pas grand-chose qui ait un rapport avec la transition énergétique. Si on parle transition énergétique, on est sur un profil d'économe de flux, avec un suivi des consommations, avec un suivi des plans d'action qui auront été proposés par d'autres structures. Donc, je m'interroge vraiment sur l'objet « transition énergétique » que vous voulez faire porter à ce poste. Bien que l'on va voter pour, il n'y a pas de souci, mais je m'interroge vraiment sur son profil de poste.

M. LE MAIRE : Ma chère collègue, je pense que si vous la relisez bien, c'est le service qui s'appelle « Bâtiment et Transition énergétique ». Le service en lui-même, la direction s'appelle comme cela, c'est d'ailleurs aujourd'hui le Directeur qui est plus spécifiquement chargé de ça. Là, la personne que l'on recrute, c'est exactement le poste pour poste, de quelqu'un qui part en congés maternité, donc il reprend exactement les mêmes missions. Mais ce n'est pas quelque chose de spécifique Transition énergétique, parce qu'en fait, c'est dans le service qu'est inséré ce poste, mais c'est le nom du service, pas le nom du poste.

Mme RAMI : Quelle est la personne qui s'occupe de la Transition énergétique ? Le directeur ?

M. LE MAIRE : Le Directeur.

Mme RAMI : Et il ne vous semblerait pas intéressant d'avoir un économe de flux au sein de la Ville de « Bordeaux » ?

M. LE MAIRE : Quand je vous dis que c'est une obsession !

Mme RAMI : Non, sachant que Bordeaux est mutualisé avec Bordeaux Métropole, ça n'a aucun sens.

M. LE MAIRE : Alors, juste pour dézoomer un petit peu. On a aujourd'hui, une direction avec un directeur. Vous le verrez pour les deux ou trois prochains Conseils Municipaux, Jean-Jacques BONNIN n'est pas là ce soir, sinon, il aurait pu vous en parler, l'idée, c'est que cette direction va faire un +1. C'est-à-dire que l'on va recruter d'autres personnes que vous verrez dans le cadre du prochain conseil municipal. Ce service est chargé de deux choses, trois même, j'ai envie de dire.

La première chose, c'est effectivement de s'occuper de la maintenance structurelle de nos bâtiments. Quand on dit la maintenance structurelle, ça n'empêche pas le fait de pouvoir y faire de la transition énergétique. Si on prend, par exemple, le Château Peixotto qui va être

renové, on va essayer de s'interroger – avec l'ABF, ça ne va pas être simple – sur les éléments de performance énergétique du bâtiment.

La deuxième partie, ce sont des gens qui nous aident à rédiger, contrôler, plus suivre les travaux d'exécution des grands projets. On en parlait tout à l'heure, par exemple, ce qui va se passer au Château des Arts, on aura des gens qui nous auront aidés à rédiger les cahiers des charges, puis aidés à sélectionner les entreprises puis suivre le bâtiment, puisqu'une fois que ce bâtiment est réceptionné, c'est ce service qui en a la charge en intégralité, en termes de maintenance.

Et puis plus spécifiquement, il y a une mission de transition énergétique – on va dire –, mais là, plutôt exprimée au niveau de l'ensemble de la Ville qui aujourd'hui est réalisée par le directeur intuitu personae. Je ne vais pas vous donner son nom, mais je pourrais vous le donner après le conseil municipal. C'est lui, en fait, qui a la charge.

Par exemple, on a eu une réunion très récemment avec lui sur les salles mises à disposition des associations, certaines ont leur âge, et donc l'idée, c'est : comment peut-on faire pour essayer de rénover ? Il y a donc bien cet aspect-là, en sachant que l'on est bien sûr aidé par des entreprises, y compris par des associations d'ailleurs, pour nous aider à faire des diagnostics, à nous aider à savoir là-dessus. La mission est faite, mais ce n'est pas l'objet de ce poste-là. Là, on est vraiment sur un poste de remplacement poste pour poste de quelqu'un qui est plutôt axé maintenance et qui est donc parti en congés maternité. Vous aurez d'autres postes qui seront aussi titularisés, avec d'autres personnes, au fur et à mesure des arrivées. Mais je pense que le mois prochain, vous y verrez plus clair. Ce que je peux vous encourager, je regarde le Directeur Général Adjoint, si vous souhaitez avoir ça, il est là. Je ne vais pas citer son nom, toujours, mais il est là, c'est le plus grand de tous. Et donc, il pourra vous dire exactement comment c'est fait, et qui en a la charge, en sachant que l'on va renforcer ce service au total d'une personne. En sachant, je vous le rappelle, que les bâtiments sont aussi gérés par notre CTM, on a un service Bâtiment, en plus du service électrique, qui lui, est chargé aussi de réaliser, y compris parfois en régie, ils le font d'ailleurs particulièrement bien, tout un tas de travaux qui sont faits par la Ville. Voilà. On en a parlé récemment, par exemple, quand on est allés intervenir sur la cantine. Ce sont nos services qui l'on fait eux-mêmes. Il y a aussi cet aspect au CTM, mais ce n'est pas le même service.

Vous avez donc voté pour. C'est ce que j'ai entendu. Merci.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Afin d'assurer la continuité des missions au sein du service bâtiment et transition énergétique, le remplacement de l'agent titulaire du poste absente en raison d'un congé maternité doit être assuré.

A cet effet, son remplacement par un contractuel est privilégié conformément à l'article L332-13 du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Coordination des techniciens sur la maintenance préventive et curative des installations techniques des bâtiments,
- Coordination des actions entre la Direction des bâtiments et le Centre technique Municipal,
- Suivre les projets des bâtiments sur les plans techniques, administratif et financier,
- Assurer l'interface avec les maîtrises d'œuvre extérieures,
- Participer à l'élaboration des marchés relatifs aux bâtiments,
- Rédiger et suivre les contrats de maintenance des installations techniques,
- Être l'interlocuteur des services utilisateurs des bâtiments.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 1^{er} échelon du grade d'Ingénieur territorial, sera calculée de la façon suivante :

- Traitement indiciaire en référence à l'IM 390 - IB 444
- Une IFSE cotation mensuelle (groupe de fonction A2 ratio 0,60) et une IFSE de base mensuelle

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Au vu de l'article L332-13 du Code général de la fonction publique, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer le poste dans les conditions énoncées ci-dessus à compter du 1^{er} avril 2022 pour une durée d'un an,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138.»

ADOpte PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 9/03/2022

N° 16 - Mise à disposition d'un agent communal auprès du Centre Communal d'Action Sociale

Mme THOMAS-PITOT : À compter du 5 avril 2022, une de nos agents sera mise à disposition au sein du CCAS à hauteur de 20 % de son temps de travail. Sa mission sera : chargée de mission sous l'autorité de la Directrice du CCAS. Vous avez ses missions principales qui ont été indiquées dans la délibération.

M. LE MAIRE : Des questions ? Il n'y en a pas. À l'unanimité. Merci.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Le Centre Communal d'Action Sociale et la ville de Talence développent des actions en direction de l'enfance et de la petite enfance.

Aussi, afin d'assurer la sécurité et la cohérence des actions menées dans ce secteur, il est proposé une mise à disposition d'un agent attaché principal à hauteur de 20%, chargé de mission auprès de la directrice du Centre Communal d'Action sociale.

Missions principales :

- Faciliter la coopération entre les services de la ville et du Centre Communal d'Action Sociale au sein de la Direction Education, Enfance, Solidarités
- Assurer la cohérence et la lisibilité des actions menées vis-à-vis des familles
- Assurer et faciliter le partage d'outils de gestion (kiosque famille, technocarte ...)
- Participer à la co-construction de projets transversaux

Conformément au décret n°2008-580 du 18/06/2008, il convient que le Centre Communal d'Action Sociale rembourse à la ville 20% de la rémunération et des charges de l'agent mis à disposition.

Aussi, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Mettre à disposition du CCAS un attaché principal à 20% pour 3 ans à compter du 5 avril 2022.
- Signer la convention portant mise à disposition de personnel communal jointe à la présente et à signer toutes les pièces afférentes. »

Adopté par 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 9/03/2022

N° 17 - Reconduction de l'emploi de Responsable de la Communication en CDI

Mme THOMAS-PITOT : Oui, tout à fait. Là, on est sur le même dispositif que précédemment pour la Directrice des Ressources Humaines. À l'issue d'une période de six ans, accomplie dans les mêmes conditions d'emploi, je vous propose aujourd'hui de passer cet agent en CDI.

M. LE MAIRE : Des questions ? Mme RAMI.

Mme RAMI : Juste vous dire que nous ne participons pas au vote.

M. LE MAIRE : D'accord. Vous ne voulez pas expliciter votre vote ?

Mme RAMI : On s'était déjà positionnés comme ça, la dernière fois.

Mme THOMAS-PITOT : On est sur le service communication.

M. LE MAIRE : C'est le service communication de la Ville.

Mme THOMAS-PITOT : Voilà. Ce n'est pas le cabinet.

M. LE MAIRE : Très bien. Cette abstention est-elle individuelle, collective ?

Mme RAMI : Ce n'est pas abstention, c'est une NPPV. On ne prend pas part au vote.

M. LE MAIRE : Cette non-participation est-elle individuelle, collective, partagée ?

Mme RAMI : Partagée. Mme QUÉLIER, pareil.

M. LE MAIRE : Très bien. Vous ne faites plus qu'un. Parfait. Merci.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Au terme de l'article L332-10 du code général de la fonction publique, le poste de responsable de la communication qui est occupé depuis le 1^{er} mars 2016 (délibération du 11 février 2016, puis du 11 février 2019) donne droit à une proposition de CDI à l'issue de la période des 6 ans accomplis dans les mêmes conditions d'emploi, soit au 1^{er} mars 2022.

Missions principales :

- Seconder le directeur de la communication dans ses fonctions,
- être un relai en son absence et représenter au quotidien le service auprès de l'administration, des élus et des différents partenaires de la Ville,
- Participer à l'élaboration de la stratégie de communication de la collectivité,
- Participer à l'élaboration budgétaire du service et suivre son exécution,

- Encadrer, gérer et évaluer les agents du service,
- Concevoir et/ou réaliser des produits d'information sur tous supports,
- Organiser et coordonner des actions de communication et de relations publiques,
- Organiser et coordonner des manifestations,
- Développer des partenariats et des relations avec la presse,
- Recueillir, analyser et traiter les informations relatives à la Ville et son environnement.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 7^{ème} échelon du grade d'attaché territorial est calculée de la façon suivante :

- Traitement indiciaire en référence à l'IM 545 - IB 653
- Une IFSE Cotation mensuelle (groupe de fonction A2 ratio 0.60) et une IFSE de base mensuelle
- Une majoration de 25 points liée à la grande disponibilité exigée et aux fonctions d'encadrement

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Au vu de l'article L 332-10 du Code général de la fonction publique, je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Reconduire le contrat de Responsable de la Communication en contrat à durée indéterminée dans les conditions énumérées ci-dessus à compter du 1^{er} mars 2022,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 31 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (T.E.T. + N.E.T.)

Reçu en Préfecture le 9/03/2022

N° 18 - Renouvellement poste de Chargé de Mission cellule coordination de projets

Mme THOMAS-PITOT : Oui. On est ici, non pas sur une cédésation, mais un simple renouvellement de ce poste.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des observations ? Des votes contre ? Des abstentions ? Des questions ?

Mme RAMI : Une abstention.

M. LE MAIRE : Sur quoi ? Sur ça ?

Mme RAMI : Oui. Mme QUÉLIER, pareil.

M. LE MAIRE : Donc là, on parle des gens qui sont chargés de coordonner les projets.

Mme THOMAS-PITOT : Oui, voilà.

M. LE MAIRE : D'accord. Vous vous abstenez. Alors, ce n'est pas une NPPV, c'est une abstention ?

Mme RAMI : On fait varier les plaisirs.

Mme THOMAS-PITOT : Merci.

M. LE MAIRE : Et donc, cette abstention est-elle partagée avec Mme QUÉLIER ?

Mme RAMI : Oui. Je vous l'ai dit tout à l'heure. C'est collectif, plus Mme QUÉLIER.

M. LE MAIRE : Vous me l'avez dit sur la précédente délibération.

Mme RAMI : Non. Sur celle-là, je viens de le dire.

M. LE MAIRE : Ah ! Pardon. Excusez-moi. Très bien.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Par délibération n° 7 du 1^{er} mars 2021, un poste de chargé de mission a été créé afin d'assurer la coordination et le pilotage des projets de la ville, notamment en matière d'urbanisme (aménagement, rénovation) auprès de la cellule projets créée dans le cadre de la réorganisation des services.

Afin de poursuivre cette mission de la cellule projet, il est proposé de reconduire le contrat pour deux années et de modifier la rémunération proposée compte tenu de l'expérience professionnelle du candidat retenu.

Rappel des missions principales :

Le chargé de mission est notamment chargé de :

- Constituer et animer des outils de pilotage des projets de la collectivité,
- Être l'interface entre la ville et les autres collectivités ou différents opérateurs qu'il réunit autant que de besoin,
- Mobiliser ses collègues en interne,
- Veiller à l'information continue de sa hiérarchie tant politique qu'administrative,
- Apporter à la maîtrise d'ouvrage des arguments techniques d'aide à la décision,
- Alerter sur les points de difficultés et proposer des actions de résolution,
- Etablir les calendriers et veiller à leur respect,
- Rédiger les pièces techniques des marchés publics nécessaires à la réalisation des projets (études, AMO etc.),
- Elaborer les plans de financement et rechercher les cofinancements,
- Etablir les demandes budgétaires et exécuter les budgets accordés,
- Proposer des actions de communication,
- Animer ou coanimer des réunions publiques ou de travail et en faire le relevé de décisions.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 6^{ème} échelon du grade d'Ingénieur Territorial est calculée de la façon suivante :

- Un traitement indiciaire en référence à l'IM 540 - IB 646
- Une IFSE Cotation mensuelle (groupe de fonction A1 ratio 0.64) avec maintien du régime indemnitaire précédent et une IFSE de base mensuelle

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Au vu de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique, je vous propose par conséquent d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Renouveler le poste de chargé de mission cellule coordination de projets à temps complet à compter du 1^{er} mars 2022 pour une durée de 2 ans,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012. »

Adopté par 31 VOIX POUR

9 ABSTENTIONS (T.E.T. + N.E.T.)

Reçu en Préfecture le 9/03/2022

N° 19 - Acceptation offre de concours Association UST Club de Tennis – Travaux de rénovation des terrains de tennis n° 5 et n° 6 de la plaine des sports de Thouars

M. LAROSE : M. le Maire, mes chers collègues, lors d'une réunion organisée par la Ville de Talence, en présence de l'Association UST Club de Tennis, la Ville a présenté un projet de rénovation de plusieurs terrains de tennis. Compte tenu de l'intérêt de ces aménagements qui participeront à l'évolution de l'association, mais également au développement des activités du tennis sur le site, l'UST CT a informé la Collectivité par courrier à la Présidente en date du 14 février de son souhait de participer au financement de ce projet à hauteur de 80 % du montant total estimé. Pour ce faire, l'association s'engage à participer au financement de ce projet par le biais d'une offre de concours.

C'est dans ce cadre qu'il convient aujourd'hui de signer une convention d'acceptation d'offre de concours avec l'UST CT.

Ceci étant exposé, je vous demande de bien vouloir approuver les termes de la présente délibération, et d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'acceptation d'offre de concours jointe à la présente.

M. LE MAIRE : Des questions ? Des abstentions ? Non-participation au vote ? Non ?

Mme RAMI : Non. Nous sommes pour.

M. LE MAIRE : Ah ! J'espère que ce ne sera pas géré par la cellule projets !

Mme RAMI : Ça, vous nous le direz après !

M. LE MAIRE : Ou mise en œuvre par le service de communication. À l'unanimité. Merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué aux relations avec les associations sportives, expose :

« Lors de la restitution d'une réunion organisée par la ville de Talence, en présence de l'association UST Club de Tennis, la ville a présenté un projet de rénovation de plusieurs terrains de tennis.

Dans cette perspective, l'USTCT, principal et unique utilisateur de la structure, est informé de l'ampleur de ce projet estimé à 9 516.60 € HT soit 11 419.92 € TTC ainsi que du calendrier administratif et opérationnel y afférent.

Compte tenu de l'intérêt de ces aménagements qui participeront à l'évolution de l'association mais également au développement des activités de tennis sur le site, l'USTCT a informé la collectivité, par courrier de la Présidente en date du 14 février 2022, de son souhait de participer au financement de ce projet à hauteur de 80% du montant total estimé.

Pour ce faire, l'association s'engage à participer au financement de ce projet par le biais d'une offre de concours.

Par définition, une offre de concours correspond à un engagement par lequel une personne morale ou physique décide de participer aux dépenses d'établissement, d'entretien ou d'exploitation d'un ouvrage public, soit en fournissant une somme d'argent, en faisant gratuitement l'apport d'un terrain, en effectuant certains travaux ou prestations ou encore en livrant certaines fournitures.

C'est dans ce cadre qu'il convient aujourd'hui de signer une convention d'acceptation d'offre de concours avec l'USTCT.

Ceci étant exposé, je vous demande de bien vouloir approuver les termes de la présente délibération et autoriser M. le Maire à signer la convention d'acceptation d'offre de concours jointe à la présente. »

ADOpte PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 9/03/2022

N° 20 - Création d'un jardin familial au Parc Colette – Signature d'une convention avec l'association « Les ÉcoJardins de Colette »

Mme LUDLOW : Mes chers collègues, bonsoir. La Ville souhaite favoriser le développement des jardins partagés et familiaux qui offrent la possibilité de cultiver individuellement et collectivement une parcelle et constituer un support d'animation de la vie locale. Renforçant la cohésion sociale, et permettant la sensibilisation à l'environnement, ils s'inscrivent donc tout naturellement dans une démarche de développement durable.

Le nouveau parc « Colette » dédié à la détente, aux jeux, a été ouvert durant l'été 2021 et inauguré le 20 octobre 2021, avec la création d'aménagement en concertation avec les habitants du quartier : installation de bancs, tables de pique-nique, chaises longues ; aménagement d'un terrain de pétanque, d'un kiosque, et d'une aire de jeux en bois pour les enfants. Un petit groupe d'habitants du quartier a également souhaité créer un espace de jardinage familial. Ce groupe a créé une association « Les ÉcoJardins de Colette » en février de cette année, avec l'appui du Conseil Communal Sud, la maison du développement durable et le service de l'environnement et paysage. Je tiens à en profiter pour remercier tous les agents, et notamment, M. CHAILLOU du service environnement et paysage, de Mme HUGON DE SCOEUx de la MDD, pôle dédié à la promotion du développement durable et modes de vie écoresponsables, pour leur participation et leur aide au quotidien, pour une ville plus verte, plus durable, et plus agréable à vivre au quotidien. Il est donc proposé de mettre à la disposition de l'association « Les ÉcoJardins de Colette » un espace clos situé sur le terrain municipal du Parc Colette. L'espace mis à disposition le sera pour une durée d'un an renouvelable. En contrepartie, l'association créera et animera un jardin familial ouvert à ses adhérents, en privilégiant les habitants du quartier. Elle animera ce jardin en favorisant l'apprentissage des modes de jardin respectueux de l'environnement, conformément à ses statuts et à son règlement intérieur, et dans le cadre du règlement des parcs et espaces verts de la ville. La convention annexée à cette délibération règle les modalités de cette mise à disposition.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer cette convention avec l'association « Les ÉcoJardins de Colette ».

M. LE MAIRE : Merci, ma chère collègue. Des questions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? À l'unanimité. Merci.

DÉLIBÉRATION

Madame LUDLOW, Conseillère municipale déléguée aux Jardins partagés, expose :

« La Ville souhaite favoriser le développement des jardins partagés et familiaux qui offrent la possibilité de cultiver individuellement ou collectivement une parcelle et constituent un support d'animation de la vie locale, renforçant la cohésion sociale et permettant la sensibilisation à l'environnement. Ils s'inscrivent donc tout naturellement dans une démarche de développement durable.

Le nouveau parc Colette dédié à la détente et aux jeux, a été ouvert durant l'été 2021 et inauguré le 20 octobre 2021, avec la création d'aménagements en concertation avec les habitants du quartier : installation de bancs, tables de pique-nique, chaises longues, aménagement d'un terrain de pétanque, d'un kiosque et d'une aire de jeux en bois pour les enfants. Un petit groupe d'habitants du quartier a également souhaité créer un espace de jardinage familial.

Ce groupe, avec l'appui du Conseil communal Sud, la Maison du développement durable et le service environnements et paysages, a créé une association : « Les EcoJardins de Colette » en février de cette année.

Il est donc proposé de mettre à la disposition de l'association « Les EcoJardins de Colette », un espace clos situé sur le terrain municipal du parc Colette.

L'espace mis à disposition le sera pour une durée d'un an, renouvelable.

En contrepartie, l'association créera et animera un jardin familial ouvert à ses adhérents en privilégiant les habitants du quartier. Elle animera ce jardin en favorisant l'apprentissage des modes de jardinage respectueux de l'environnement, conformément à ses statuts et à son règlement intérieur, et dans le cadre du règlement des parcs et espaces verts de la Ville.

La convention annexée à cette délibération règle les modalités de cette mise à disposition.

Je vous demande donc de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec l'association «Les EcoJardins de Colette». »

ADOpte PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 9/03/2022

N° 21 - Contrat de relance pour le logement

M. HANOTIN : Merci beaucoup. Mes chers collègues, il me revient le plaisir de vous présenter cette délibération. Il s'agit, ni plus ni moins, que de contractualiser avec l'État et Bordeaux Métropole afin de bénéficier de l'aide à la relance pour l'habitat. Cette aide a été repensée dans le cadre du plan France Relance, pour l'année 2022.

L'objectif concret et immédiat de la délibération est donc d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de relance qui permettra à la Ville de percevoir une aide financière pour chaque logement construit lorsqu'il porte sur une autorisation d'urbanisme délivrée pour deux logements et plus, et dès lors que la densité atteint 0,8.

En outre, cette aide est conditionnée au respect des obligations fixées dans le cadre du PLH qui viendra à son terme, à la fin de l'année 2022.

L'annexe illustre le modèle du contrat à contractualiser. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des remarques ? M. BARDIN.

M. BARDIN : Bien. Mes chers collègues, nous ne pouvons que nous satisfaire que notre commune soit volontaire pour s'inscrire dans ce dispositif de relance qui, je le rappelle, est un dispositif d'aide destinée à favoriser la sobriété foncière, la construction durable et l'accompagnement des communes dans leur dynamique de construction des logements, qui

plus est, dans une utilisation plus efficiente du foncier déjà urbanisé, tout en contribuant au financement d'équipements publics. Les confinements successifs ont particulièrement touché des personnes en grande précarité, et qu'à ce titre, ce plan prévoit de créer des capacités d'hébergements supplémentaires en soutenant le tissu économique local.

Il y a quelque temps, alors que nous demandions l'inscription de notre commune dans l'expérimentation de l'encadrement de loyers, il nous était répondu que la Ville ne rentrait pas dans les critères, notamment celui de zone de tension. Je constate aujourd'hui que nous sommes bien une zone de tension du marché local métropolitain, dans laquelle des objectifs de production de logements sont fixés par la Préfecture.

En m'appuyant sur ce préambule, M. HANOTIN, plusieurs questions me viennent. Pourquoi le nombre de logements fixé par la Préfecture n'est-il pas repris dans la délibération que vous nous soumettez ? Puisque nous passons de 387 logements à 240, soit 38 % de moins. De même, pourquoi la proportionnalité de logements sociaux est-elle réduite de 54 à 25 % ? J'imagine que, comme nous, vous ne souhaitez pas que ce plan de relance ne serve uniquement qu'à relancer le marché de l'immobilier spéculatif, à encourager les investissements en allégeant la durée d'engagement des propriétaires, mais bien qu'il atteigne bien son objectif, celui du respect de la loi SRU en donnant la possibilité à tous de se loger dans un cadre harmonieux et durable de la cité.

Dans le cadre de la maîtrise foncière, avez-vous recensé les possibilités communales qui permettent d'atteindre des objectifs de sobriété et de non-artificialisation fixés par ce plan de relance ?

L'objectif de densité minimale de 0,8 est-il compatible avec toutes les zones UM du PLU de notre territoire ? Et l'objectif de production des logements étant porté par les autorisations d'urbanisme délivrées entre septembre 2021 et août 2022, où en est-on à ce jour ?

Et enfin, cette aide financière d'un montant prévisionnel de 105 000 euros, basée sur 387 logements, est-elle déjà fléchée au financement particulier d'un équipement public ?

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre de façon très courte à votre question longue et argumentée. D'abord, vous donner un chiffre qui nous a été communiqué le 15 février. C'est le chiffre du taux de logements sociaux de la Ville. Ce taux de logements sociaux de la Ville, deux choses : un, il dépasse le seuil de 25 % puisqu'il s'établit à 26,35 %. On parlait tout à l'heure de continuité, c'est aussi un taux dont on hérite, par contre, on l'a légèrement valorisé puisqu'il était il y a deux ans de 25,56. Vous voyez que le taux de logements sociaux de la Ville est en train plutôt d'augmenter. Alors, on passe de 25,56 à 26,35, mais je vous crois spécialiste en la matière, un, on reste bon élève, sur la rive gauche, c'est plutôt rare. Je crois que la Ville de Pessac, là-dessus, je ne crois pas que la Ville de Bègles soit...

Je ne sais plus. Il n'y a que Pessac qui est avec nous, et puis des communes plus au nord. Vous savez que 0,8 de logements sociaux, c'est énorme. Je sais qu'il y en a d'autres qui sont en travail là-dessus. Il y a une vraie volonté de la Ville. Indépendamment de ça, je vous parle de chiffre depuis 2019, donc 2020, 2021. J'ai envie de vous dire que par rapport à toutes vos questions, j'ai envie d'y opposer un chiffre, c'est les 26,35. C'est-à-dire que tout ce qui concourt à la Ville pour satisfaire ce pourcentage-là.

Deux petits points quand même d'attention. D'abord, et j'ai eu l'occasion d'en discuter, nous avons été reçus par la Préfète, enfin, la Préfète nous a parlé, puisque nous n'avons pas été en Préfecture, avec l'ensemble des maires de la Métropole, M. le Sénateur, vous y assistiez également en me représentant, pour parler de cette production de logement social qui est particulièrement en difficulté sur l'ensemble de la Métropole. D'abord, on peut se féliciter collectivement, et je vous réponds oui, nous allons continuer cette politique, que Talence soit une des villes à satisfaire ce pourcentage-là. Et vous savez que chaque année, ce pourcentage diminue, dont il faut lui réinjecter, puisque l'on a des opérations. Il faudra aussi

que l'État, et c'est le sens d'un courrier que nous lui avons adressé, aide les communes. Je vous donne un exemple. Nous avons actuellement une belle opération du côté du CROUS, qui vise à doubler en hauteur une résidence. Le nombre de parkings sera de 1 pour 15. On y hébergera des étudiants boursiers. Comment ne pas se dire que c'est une opération de logement social ? Qu'on le veuille ou non bon. Eh bien, la loi, toujours la loi, ne compte pas les logements étudiants – je ne parle pas des logements étudiants dans des résidences privées –, mais les compte selon leur surface. Ce que j'ai expliqué à la Préfète, c'est que l'on est là en train de dire aux communes, très spécifiquement, « M. le Maire, accompagnez une opération de logements pour le CROUS, acceptez des taux que n'accepterait aucun opérateur », un parking pour 15, vous en doutez, on n'est pas du tout dans les normes privées, « par contre, ça ne comptera pas, ou très peu, dans le taux de logements sociaux de la Ville ». Donc, on a vraiment aussi, à un moment ou un autre, il faudra que la loi, puisque la Préfecture n'en faisant qu'une interprétation locale, puisse évoluer pour que cette typologie d'opération qui en plus fait partie de France Relance, on est vraiment dans ce que veut l'État, et en plus, on est dans ce que veut le Président de Bordeaux Métropole, puisqu'il veut plus de logements étudiants sur la Métropole. Mais à un moment ou à un autre, que des logements qui vont aller à des étudiants boursiers soient comptabilisés dans du logement social. Alors, après, est-ce qu'on les compte pour un, est-ce qu'on les compte un pour deux, c'est autre chose. Mais au moins, qu'on les compte. Pour l'instant, on n'a pas ce point.

Et puis l'autre chose avec un peu de malice quand même, je vais vous remettre dans l'exécutif métropolitain, une action très concrète. La Ville de Talence a remis en juin 2021, mon cher collègue, ses préconisations pour la future modification du PLU. Cette modification du PLU permettra d'abaisser à 1 500 m² au lieu de 2 000, le seuil au-delà duquel le pourcentage de logements sociaux, en les appliquant autour de 30 % et d'autres opérations, est déclenché. Que s'est-il passé depuis le mois de juin 2021 ? Mise à part la récente démission du vice-président en charge, pas démission, il n'est plus vice-président. Eh bien, je ne sais pas. Vous, peut-être ? Mme RAMI, peut-être ? Mais là, typiquement, on est sur un outil, et puis vous le savez, quand on est sur un foncier à Talence, un terrain de 1 500 m² ou un terrain de 2 000 m², il y a quand même un nombre de terrains concernés qui sont quand même très largement là-dessus. Donc, si vous voulez nous aider, à travers la voix de l'exécutif de Bordeaux Métropole, demandez instamment à ce que cette révision du PLU, annoncée comme devant tout changer, etc., arrive plus vite. Parce que pour l'instant, on l'applique, mais en négocié, on ne l'aura pas. Donc, voilà une action concrète qui aidera vraiment les villes, et nous, en particulier.

M. BARDIN : Pour vous répondre sur votre intervention, j'insiste auprès, effectivement, de mes collègues, pour que la révision aille le plus vite possible. Je suis d'accord avec vous.

M. LE MAIRE : C'est « modification. »

M. BARDIN : C'est une modification, pardon. Mon propos ne portait pas sur le coefficient SRU, enfin sur les 26,35 que vous nous donnez, mais sur uniquement le rapport entre les deux documents que vous nous avez remis, puisque le document de la Préfecture nous parle de 387 logements pour 209 logements sociaux, et que la délibération nous parle de 240 logements pour 25 %, c'est-à-dire 60 logements sociaux. C'est cet écart-là. Ce n'est pas sur la SRU. C'est sur l'écart concernant uniquement les opérations du plan de relance, entre septembre 2021 et août 2022.

M. LE MAIRE : M. HANOTIN va vous répondre, mais vous m'avez dit « j'espère que vous partagez avec nous, notre volonté de faire du logement social ». Ce sont vos propos. Je vous

dis oui, et je vous dis « agissez, aidez-nous à agir face à l'exécutif métropolitain qui depuis un an a cette modification. »

M. BARDIN : Alors, vous me connaissez.

M. LE MAIRE : On est sur du concret, là.

M. HANOTIN : M. le Maire. Alors, pour vous répondre, c'est assez simple. Dans le cadre de la délibération, on doit rappeler les objectifs qui sont fixés au PLH. Le PLH porte sur les années 2016-2022, et le chiffre annoncé de 240 logements, donc 60 logements locatifs sociaux, correspond à un chiffre annuel, c'est-à-dire que ça doit être la production annuelle durant le temps du PLH qui va – je le rappelle – 2016-2022. Or, dans le cadre du Plan France Relance, et donc de cette contractualisation, l'État ne retient pas une année civile, il retient une année qui va du 1^{er} août 2021 au 30 septembre 2022, donc les années ne peuvent pas correspondre. Et donc, dès lors, en page, dans l'article 2 : « l'objectif de production de logements sociaux, l'objectif de production de logements correspond à l'heure actuelle – dans le cadre des instructions, des permis que nous étudions, notamment en Commission d'urbanisme – au chiffre auquel on s'attend. C'est juste pour indiquer que nous sommes au-delà du bilan du PLH. Le bilan du PLH attend 240 logements, on est sans doute largement plus.

Pourquoi une différence entre le nombre de logements sociaux dans l'article 2 " définition de l'objectif de production " et le montant de l'aide ? C'est tout simplement que dans une part, on retient le nombre de logements sociaux délivrés, dans l'autre, on prend ceux qui sont effectivement éligibles à l'aide, c'est-à-dire, ceux qui correspondent à une densité supérieure à 0,8, densité calculée par la surface de plancher, sur la superficie du terrain. Et donc en fait, il y a des logements sociaux qui correspondent à une densité largement inférieure.

M. LE MAIRE : J'ai envie de vous dire, cher Christian, c'est quand même étonnement clair. Je m'étonne là-dessus. Non, mais, ceci dit, c'est particulièrement clair, et félicitations, mon cher collègue, c'est particulièrement clair. Vous vous souvenez qu'il y a une délibération par conseil où on essaie de se dire " vont-ils repérer l'écart ", là, en fait, ce n'est pas une faute, c'est donc un écart, c'est particulièrement clair. Et voir un professeur d'histoire autant à l'aise avec les chiffres, j'eus aimé que vous m'appreniez plein de choses, mon cher collègue !

M. HANOTIN : Merci pour votre question qui montre effectivement votre lecture très attentive.

M. LE MAIRE : Et votre expertise, mon cher collègue.

M. CAZABONNE : Alors après la réponse de notre collègue, il est dommage que l'on ne puisse pas projeter au grand public, la séance de l'autre jour, organisée par la Préfète. Parce qu'une quinzaine de villes, sur les 28, ont chacune exposé les difficultés qu'elles avaient à pouvoir produire du logement social. Et elles ont énuméré toutes les contradictions administratives. La Préfète était ennuyée parfois pour répondre, parce qu'entre les études, les enquêtes, les normes, les contradictions entre les règlements, notamment la Ville de Saint-Aubin qui n'arrivera jamais à 25 % et qui avait un projet de 228 logements qui pour elle est énorme, ce qui ne l'amenait pas du tout à 25 %, il y avait deux règlements de la Préfecture qui se contredisaient. Ils avaient un projet qui était bien présenté, et qui ne dérangeait pas du tout. Ils ont été 15 quand même, sur les 28, à montrer les incohérences de toutes ces réglementations, tous. Et après, ils ont dit " on veut bien le faire et expliquez-nous ", mais la

Préfète était un peu ennuyée, parce que c'est vrai qu'il y a des moments, et après avoir écouté notre collègue HANOTIN, j'ai tout compris. Il ne manquait que l'âge du capitaine ! Voilà. Donc, arrêtons un peu ces normes, ces règles, celles locales qui se rajoutent d'ailleurs aux règles nationales, parce que tous les professionnels vous diront que c'est un véritable handicap.

Quant à l'artificialisation des sols, pour le fun, j'avais vu une fois, j'étais allé inaugurer une réalisation de maisons individuelles, peu importe le lieu, il tombait des trombes d'eau et l'opérateur était là, il y avait l'architecte, ils regardaient l'eau. Il y avait la route où ça ruisselait, et à côté, tous les espaces verts, et ça ruisselait. Il me dit " je n'ai pas artificialisé, mais regardez l'eau, comment elle fait ", au bout de 5 minutes de pluie, elle ruisselle autant que sur béton. Pourquoi ? Parce qu'il y avait de l'argile à 40 centimètres, alors que s'il y avait eu que deux mètres de sable, ça n'aurait pas été la même chose. Donc, il y a des règlements aussi qui s'imposent comme ça, la non-artificialisation, et il n'y a pas des études plus fines qui permettent de voir les différences de terrain. Par ailleurs, à l'artificialisation, je veux bien, permettez-moi de passer sur ce sujet-là, puisque je l'évoquais tout à l'heure, mais quand on voit la place que prennent les éoliennes, en termes d'artificialisation par rapport à une centrale nucléaire, 1 km² pour une centrale nucléaire, 50 fois plus pour l'éolien.

DÉLIBÉRATION

Monsieur HANOTIN, Conseiller municipal délégué à l'Habitat et à l'Urbanisme, expose :

« Dans le cadre de « France Relance », le Gouvernement a mis en place une aide à la relance de la construction durable (ARCD), dotée de 350 M€, afin de soutenir et relancer la production de logements neufs. Pour l'année 2022, le Gouvernement a souhaité faire évoluer le dispositif d'aide automatique vers un dispositif de contractualisation recentré sur les territoires tendus afin de soutenir davantage les territoires où les besoins en logement sont accrus et où la dynamique de relance est à renforcer, en ciblant des projets de construction économes en foncier.

Le contrat de relance du logement est signé entre l'Etat, Bordeaux Métropole et les communes volontaires situées dans les zones de tension du marché immobilier local. Le contrat fixe, pour chacune des communes signataires, les objectifs de production de logements en cohérence avec les objectifs inscrits au programme local de l'habitat (PLH). Pour Talence, l'objectif est de 240 logements dont 60 logements locatifs sociaux.

Le montant prévisionnel de l'aide est établi au regard de l'objectif de production de logements, sur la base des autorisations de construire à délivrer entre septembre 2021 et août 2022 et portant sur des opérations d'au moins 2 logements, présentant une densité minimale de 0,8 et d'un montant de 1500 € par logement. La densité est calculée comme la surface de plancher de logement divisée par la surface du terrain.

Pour les logements provenant de la transformation de surfaces de bureau ou d'activités en surfaces d'habitation, l'aide est complétée par un bonus de 500 € par logement.

Les logements individuels (issus de permis de construire créant moins de 2 logements) et les opérations dont la densité est inférieure à 0,8 ne donnent pas droit à une aide, mais contribuent à atteindre cet objectif.

Le montant définitif de l'aide, calculé et versé à échéance du contrat, est déterminé sur la base des autorisations d'urbanisme effectivement délivrées au cours de la période, dans la limite d'un dépassement de 10% de l'objectif fixé.

Les informations relatives à ces autorisations seront à transmettre par l'intercommunalité ou la commune, lorsqu'elle est seule signataire du contrat avec l'État, avant le 31 octobre 2022.

L'aide n'est pas versée si la commune n'a pas atteint l'objectif fixé de production de logements.

Je vous propose donc :

- D'approuver le projet de contrat de relance du logement entre l'Etat, Bordeaux Métropole et la Ville fixant un objectif de production de logements à 240 logements dont 60 sociaux qui prendront en compte les autorisations d'urbanisme délivrées entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat et tous les documents relatifs à ce dossier. »

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 9/03/2022

M. LE MAIRE : Je voudrais vous dire que le mois prochain, Guillaume HANOTIN vous présentera l'art et la manière de décrypter les chiffres et les statistiques, en moins d'une heure que dis-je, l'année de la mort de Louis XIV.

Je voudrais vous spécifier plus sérieusement que notre prochain conseil municipal aura lieu le lundi 4 avril, 18 heures. D'ici là, je vous souhaite une bonne soirée, à vous toutes, et à vous tous également. La séance est levée. Et il faudrait que vous soyez là, mes chers collègues, à 17 heures pour la présentation du Pacte Plume H2O, donc le pacte PLUME rapporté à l'utilisation de l'eau, 17 heures, s'il vous plaît.

La séance est levée à 21h.